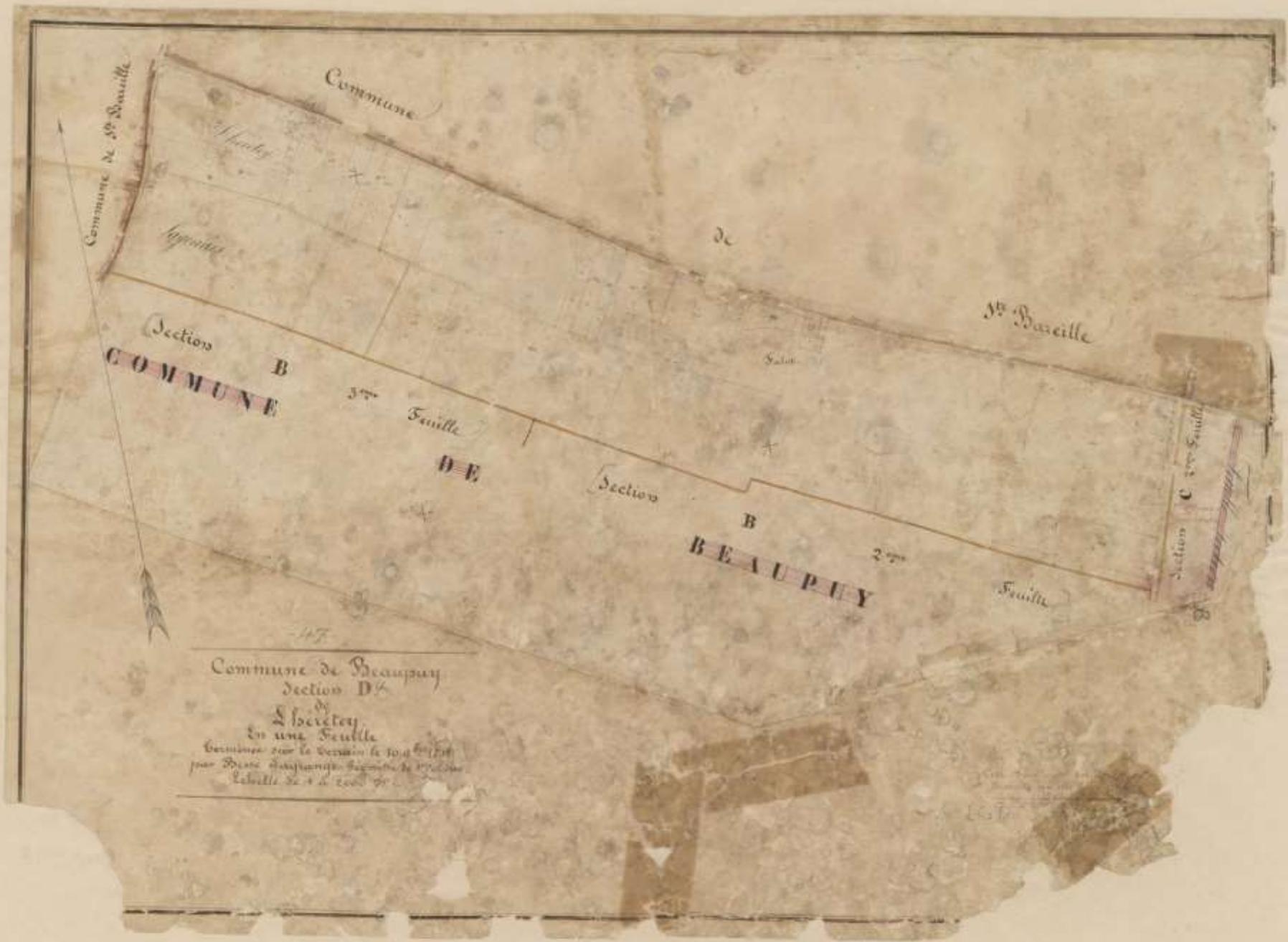


# Nuits d'été

MEILHAN-SUR-GARONNE – 18 JUILLET 2019

Les Archives départementales  
viennent à votre rencontre.....



Commune de St Basille

Commune

Section B  
COMMUNE

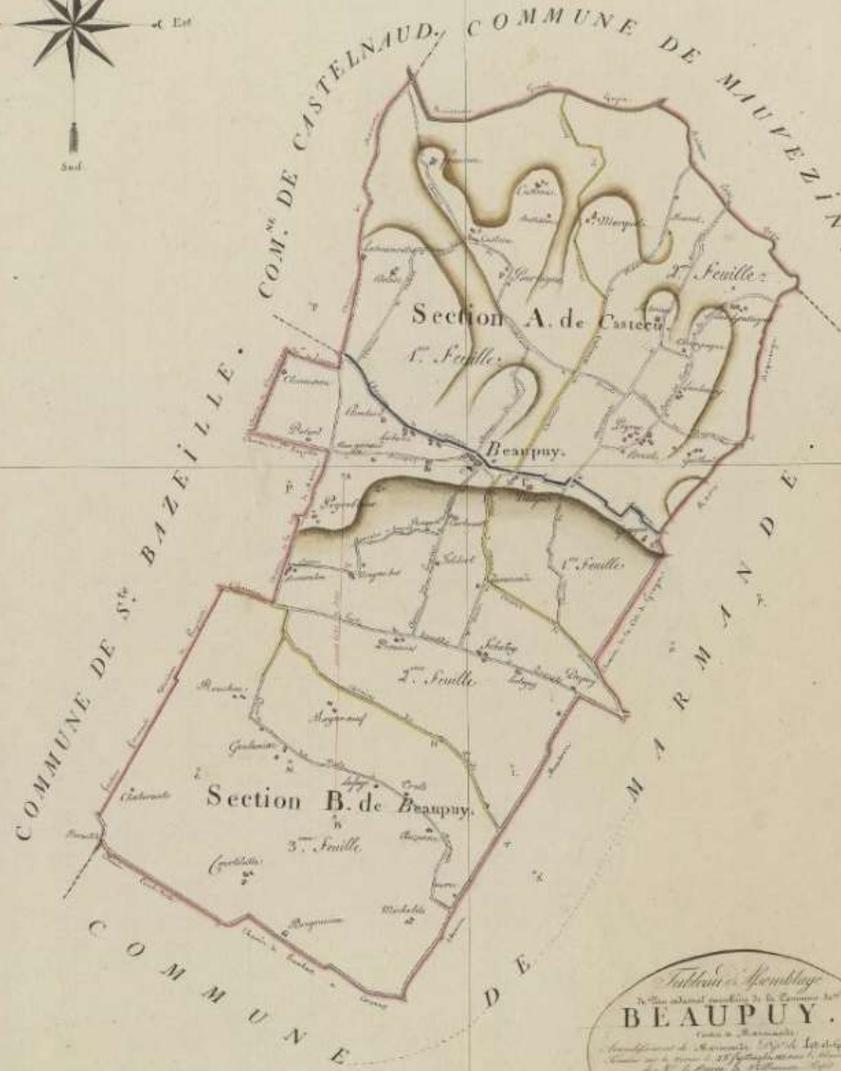
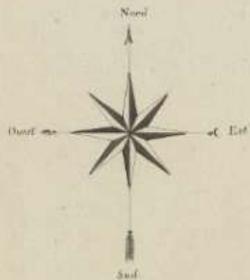
5<sup>e</sup> Feuille  
DE

Section B  
BEAUPHY

St Basille

Section C  
St Basille

Commune de Beaupey  
Section D<sup>e</sup>  
de  
Liberteu  
En une Feuille  
terminée par le terrain le 10 Mars 1791  
par Denis Desjardins, Secrétaire de l'Administration  
Lettre de A à 1000 70



Echelle de 1 centimètre pour 1000 mètres ou 10000 toises.

*Fabrice & Compagnie*  
Architectes & Géomètres  
**BEAUVÉY.**  
Géomètres & Architectes  
Rue de la République, 10  
Beauvey



# Pétitions et passion à Beaupuy

La municipalité de Beaupuy a reçu des pétitions des riverains des tracés 1, 3 et 4. Elle maintient sa préférence au tracé numéro 2 qu'elle a, en partie, inspiré. Mais beaucoup de Bellopodien ont jugé sa position irréaliste et craignent pour leur tranquillité future.

Dominique Parida

Rapport très aride et sans passionne l'a été au cours de la séance du conseil municipal de Beaupuy, Guy Claret, le premier adjoint, en tête de son vice adjoint, Yves Mirambaud, Gilbert Chabanet, Guy Carrel et de M<sup>lle</sup> Isabelle Larroque, conseillère municipale. Il avait, en première partie, traité des pétitions reçues les semaines 2 et 4 (sauf par le service des pétitions) des routes pour la future rocade ouest de Marambaud.



Discussion parfois vive entre le maire de Beaupuy (à gauche) et ses conseillers.

### LA RÉGÉNÉRATION DU P. 8007

M. Claret a expliqué l'absence de pétition de ce conseil municipal dans le dossier. Il avait ainsi mentionné des arguments développés dans le communiqué de Guy de Beaupuy publié dans le journal d'aujourd'hui.

Le maire a aussi expliqué les raisons de la détermination du conseil municipal en date du 17 août, la situation qui n'avait pas été définie après de la poste et que tout dans son intérêt.

M. le maire fait part au conseil du projet relatif à la déviation de la D 10 (R) il expose sur la table les documents de la future rocade proposée par la service départemental des routes. Ces tracés ont un caractère de priorité.

Le conseil municipal décide de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide aussi de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

De plus, veut être de ce tracé un projet d'aménagement touristique d'un km de 30 km est envisagé même terrain de camping et zone de jeux. Il est recommandé de réaliser rapidement le projet.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le maire est d'accord, lui, im- portante, rappelle que le tracé 2 proposé par son conseil municipal est le plus proche de Beaupuy. Il y a une zone de protection sur la rocade de Marambaud qui sera le point de départ de la rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.



M. le maire fait part, le 17 août 1987, d'une réunion où d'une autre par les quatre tracés.

**Ets Tonon**  
Votre concessionnaire John Deere

**Samedi 21 et dimanche 22 octobre 89**

**2 journées portes ouvertes à Virazel**

JOHN DEERE, UNE GAMME COMPLETE DE MATERIELS AGRICOLES

Toutes les nouveautés "espaces verts" Equipement tout le matériel: HAUD, KUHN, LELY, QUIVONGE, YOON, KONGSKILDE, AMAZON, HJARD

Grand choix de matériel d'occasion

PROMOTIONS PIECES DETACHEES

Salon concurrentiel. Tombola: 17 ans à partir de 12 personnes

VIRAZEL 53.20.04.00 LAUZUN 53.94.12.58

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil municipal de Marambaud afin de lui demander de poursuivre les démarches tendant à la réalisation de cette rocade.



# Une crèche vivante pour célébrer la fête de la Nativité

CE n'est pas une fête comme les autres, elle se prépare dans l'allégresse et dans la foi. Ici les enfants ont décoré un sapin, là, une crèche a été conçue dans un coin de la maison. Noël est avant tout une fête religieuse qui ne perd rien de sa signification parce que tous les enfants s'y associent et, par ce côté, elle reste la plus belle joie de l'enfance.

On ne peut être indifférent à toute cette chaleur communicative qui ômeta des retrouvailles familiales, des cérémonies et des offices qui seront suivis partout par des milliers de fidèles.

Noël, ce ne devrait pas être uniquement l'occasion d'échange des cadeaux, mais aussi de se rapprocher les uns des autres. Pourquoi ne pas essayer de prolonger le sentiment de sympathie spontanée que nous éprouvons à ce moment-là pour tout notre entourage ?

A Beauvuy, sur les coteaux de Marmonde, la préparation de la crèche s'est faite dans la bonne humeur et la joie collective. Les membres de la chorale ont mis en commun leurs idées et leurs efforts pour concrétiser dans un tableau vivant la fête de la Nativité.



Autour de l'enfant Jésus (quelques personnages manquants)

Depuis deux mois les jeunes de la chorale veillent à l'organisation de cette nuit de Noël qui rassemblera une grande partie de la population dans la petite église de Beauvuy. Les uns ont perfectionné quelques costumes (car la plupart sont loués), les autres ont songé aux détails des décors. Jeanine Dupuy a peint elle-même une toile de fond sur laquelle on voit des chameaux, car le style de la crèche, cette année, est oriental. La mise au point d'une telle initiative demande l'adhésion totale de

ceux qui se sont chargés de l'entreprendre.

Ici, il n'y a eu aucun problème car toute la jeunesse locale s'est mobilisée pour animer le village et celui-ci vit intensément. La préparation de la crèche a été une affaire et cela aussi bien sûr, du côté de la paroisse, l'abbé de Vieil-Bégin.

« Il est né le divin enfant », ce chant et d'autres aussi beaux (« ô douce nuit », « Dans cette étoile ») seront entendus à minuit après la naissance de Jésus. Joseph et Marie par-



tent pour Bethléem. Les bergers, puis les rois Mages prévenus par les anges et guidés par une étoile, accourent.

A Beauvuy, une procession traduira cette arrivée, elle s'effectuera à partir de la croix située à l'extérieur de l'église. Deux groupes seront constitués dont un, composé de filles voilées qui porteront dans leurs mains, des plateaux contenant des fruits exotiques. Tous les personnages tiendront une torche à la main et marcheront pieds nus.

Dans la crèche décorée de palmiers, de terre, Joseph, la Vierge Marie, les mendiants, les rois Mages et les bergers entourent l'enfant Jésus.

Des torches jusqu'aux palmiers, tout est l'œuvre des jeunes qui ont fait preuve

d'ingéniosité en les fabriquant de leurs propres mains. Le résultat est tout à fait surprenant. L'ensemble sera mis en valeur par des spots et projecteurs que cette crèche et la messe auront de l'éclair.

Précisons que certaines plantes vertes ont été prêtées aux organisateurs par la ville de Marmonde.

Aux jeunes qui se dévouent et auxquels les lycéens et étudiants en vacances ont prêté main forte, se sont joints tous les fidèles de la paroisse.

Ce village n'est pas de ceux qui veulent mourir, il suffit quelquefois d'un curé dynamique, d'un groupe imaginaire et créatif pour le faire sortir de son inertie ou lui insuffler un sang nouveau.

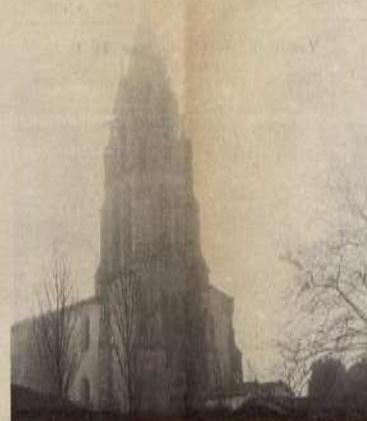
M.-F. Z.



Les préparatifs en compagnie de l'abbé de Vieil-Bégin



La mise au point des décors



à évolution citadine

# BEAUPUY

(Suite de la première page)

sabor de bois, des journaux à la machine à servir les boîtes de conserves.

## DES REALISATIONS EN COURS

Les travaux de restauration du presbytère à l'intention de l'Abbé de VIVIE vont bon train.

Si les voiries sont en partie terminées grâce au dynamisme de M. COUZINEAU et de son prédécesseur à la tête de la mairie, BEAUPUY est fier de la construction en cours d'une école maternelle. Si-  
gne de la jeunesse de son effectif,

cette maternelle devient un symbole et un espoir de développement plus important. L'aménagement de la place de l'Eglise avec la création d'un rond-point va rendre obligatoire le déplacement du monument aux morts plus près du mur de clôture du cimetière. Une page d'histoire de ce village haut perché sera tournée alors.

Tourné vers l'avenir, BEAUPUY s'est très conscient de ses responsabilités futures et de son rôle dans la banlieue marmandaise.

G. M.



L'église avec, au premier plan, le monument aux morts, en bordure de la route qui va être déplacée

# La Vie de nos Villages

## UN VILLAGE RURAL A EVOLUTION CITADINE :

# BEAUPUY

A quatre kilomètres de Marmande, en allant vers Salats-Troy-la-Grande, vous traverserez un village coquet : BEAUPUY. Ne passez pas trop vite et prenez le temps de vous arrêter quelques instants sur la place communale. Non vous ne verrez rien d'extraordinaire, mais au contraire, vous apprécierez sa douce quiétude et l'espace d'un instant, vous retrouverez un village en pleine métamorphose, désireux pourtant de conserver sa tradition et son label rural.

### POPULATION : PLUS 26 %

Entre les deux derniers recensements, BEAUPUY s'est accru de 152 âmes : pour un village de campagne, l'accroissement est exceptionnel. C'est d'ailleurs le plus élevé de tout le Marmandais. Outi 737 habitants vivent aujourd'hui dans ce village à l'écart du bruit urbain et de la pollution.

Village agréable et tranquille comme nous le souligne son Maire, BEAUPUY, dans quatre ou cinq ans, comptera 1.000 habitants. Si l'on étend le rythme des constructions actuelles, de nombreux Marmandais vont venir s'installer au flanc de ce coteau. Depuis 1962, la mairie a délivré 135 permis de construire. La proximité de Marmande — rappelons-le, moins de

cinq kilomètres — rend BEAUPUY très attractif malgré le prix du terrain à bâtir situé dans une fourchette de 15 à 20 F le mètre carré.

### ACTIVITE PRINCIPALE : LA VITICULTURE

Depuis l'époque gallo-romaine, les pampres de vigne parent son sol. Par son exposition géographique sur un coteau de 85 mètres d'altitude et par la qualité argilo-calcaire de son terrain, BEAUPUY ne pouvait échapper à cette noble vocation qu'est la viticulture.

Les agriculteurs, petits propriétaires en général (de 8 à 15 hectares) gardent à leur exploitation un caractère tout à fait familial. Seule la vinification est assurée en grande partie par la cave-coopérative fondée en 1948 par les agriculteurs-vignerons eux-mêmes. Elle compte aujourd'hui 500 adhérents répartis dans Beaupuy et les environs. Son rayon d'action, récolte d'abord, s'étale sur les coteaux proches de Saint-Martin-Petit à Escassefort et Seyches, en passant par Léognac-de-Guyenne et Monteton. 45.000 hectolitres sont ainsi recueillies par l'équipe dynamique de M. MONGUILLOT, Président de la Cave, et M. DUFFAU, Directeur.

L'appellation V.D.Q.S. Côtes du Marmandais lui est reconnue depuis 1955. Ainsi, grâce à ses nombreux diplômes d'honneurs récoltés lors de concours, un réseau de distribution bien implanté dans tout le département d'abord, et même hors département permet au consommateur même éloigné de déguster ce rouge gouleyant et plein de saveur qu'il affectionne. Ses vins, blanc sec et rosé, possèdent également une grande renommée.

BEAUPUY possède ainsi un rayonnement, une notoriété et une réputation que bien des villages lot-et-garonnais lui envient.

### PAS SEULEMENT LA TERRE, DES ENTREPRISES AUSSI

Les dépôts, MARSOUTIN en particulier, puis BARAIL-GERBEAUD ou LAGARDERE proposent à la main-d'œuvre locale et marmandaise du travail sur place. La cave vinicole avec 15 ouvriers en permanence, plus les saisonniers trois mois durant, le Comptoir Agricole de Céréaltes et de Stockage, sont des compléments non négligeables pour les ouvriers locaux. Une lacune ou simplement une évolution liée à la présence de la cave, nous a empêché de rencontrer un artisanat annexe de la viticulture.

### DES ACTIVITES POUR TOUS

Les jeunes du Cercle Sportif, en pur amateurisme, depuis de nombreuses années, font vivre le basket à BEAUPUY. M. LAPERCHE, dévoué Président, dirige cette jeunesse locale avec foi et volonté.

Les bals d'hiver connus dans tout le département sont les responsables de plus d'un mariage dans la région. Une réputation vieillie de vingt ans attire malgré les vagues et les modes toute une jeunesse le dimanche soir venu.

Le troisième âge n'est pas en retard non plus. Depuis trois ans en effet, « La Grappe d'Or » permet à une centaine d'adhérents de se rencontrer deux fois par mois environ et d'évoquer des souvenirs ou de fonder des espoirs. Même M. et M<sup>me</sup> GROSSELET ont pu s'y rencontrer et s'y marier, il faut le dire, le souligner et les féliciter même. Attention aux nouveaux idylles.

### DES PROBLEMES HUMAINS

Les jeunes quittent la terre et cela même BEAUPUY ne peut l'empêcher. Le prix élevé d'achat

de la parcelle de vigne et l'insécurité de salaire fixe n'incitent pas les vocations à naître. De plus, M.



M. COUZINEAU, Maire : « une évolution en cours »



M<sup>re</sup> JUIN sult les conseils de M. DUFFAU

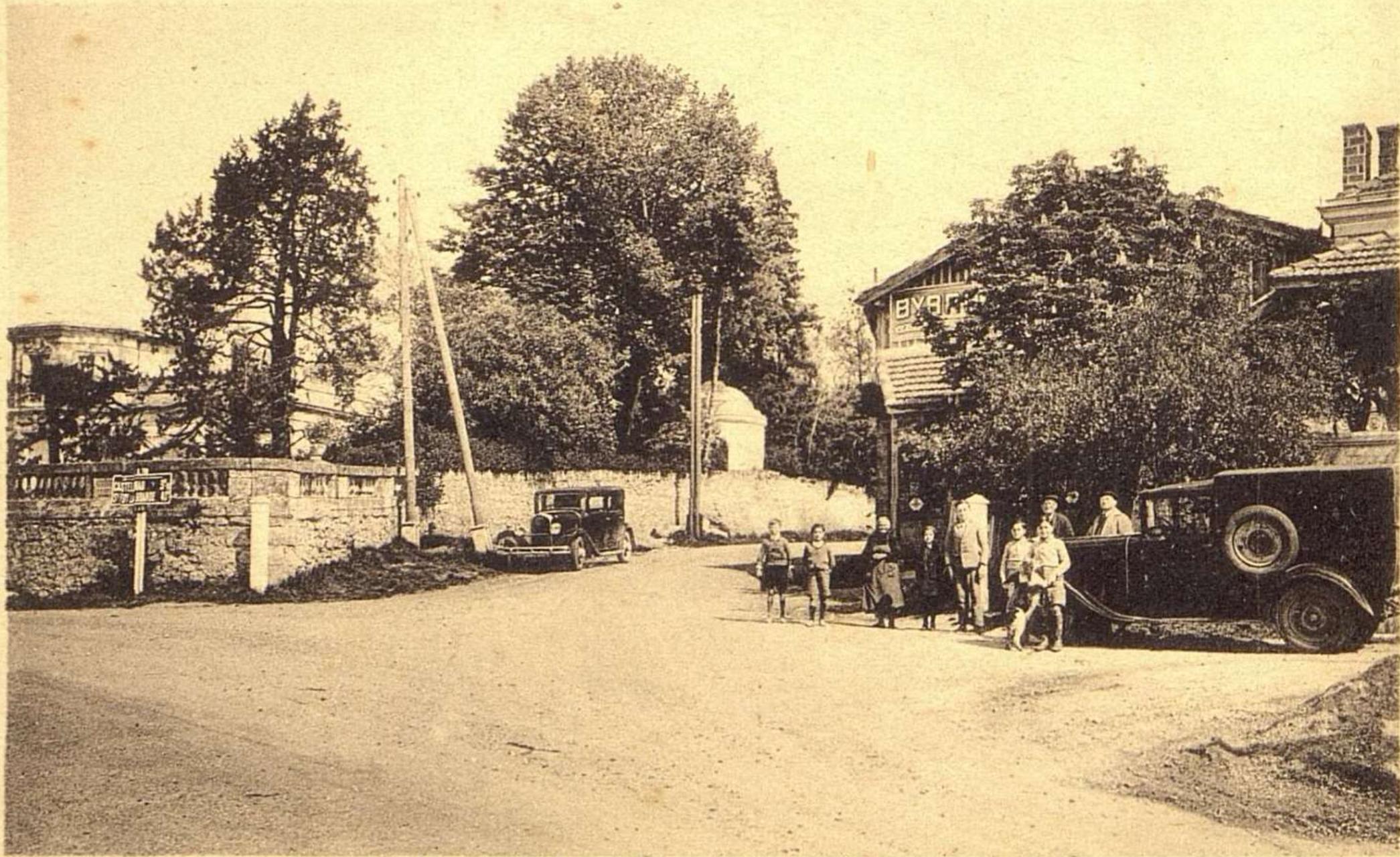
**AUBERGE**  
**« LE POULET A LA FICELLE »**  
 Téléph. 26 - CASTELNAU

Le Secrétaire de Mairie fait des déclarations de zinzins tous les ans pour gal, gré ou bien sèche-ressé encore.

Le seul commerce, une épicerie de détail que M<sup>me</sup> DERC gère avec soins ne peut que l'aider à élever ses enfants tout en restant chez elle. « Un travail d'appoint, dit-elle, car les grandes surfaces de Marmande sont toutes proches et ce commerce est un peu le dépannage de la ménagère ». Cela la contraint à tout avoir, du pot de yaourt au

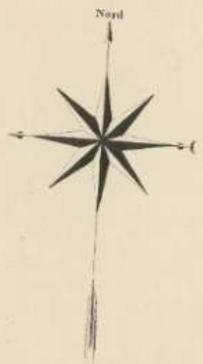
(Suite page 6)





1. - BEAUPUY (Lot-et-Gar.). - Carrefour de Carroux - M. D.





Echelle de 1 : 25000 Mètres

Commune de Lagravette  
Section H  
de  
**LAGRAVETTE**  
La commune de Lagravette est divisée en 10 sections.  
Celle-ci est la section H. Elle est bornée au Nord par la commune de Lagravette, au Sud par la commune de Lagravette, au Ouest par la commune de Lagravette, et au Est par la commune de Lagravette.  
Le cadastre de Lagravette est dressé en 1808.  
Le plan de Lagravette est dressé en 1808.



1 200 bénévoles ont mis la main à la pâte



A Bourilé, on ne fête pas sur la bière



# Non de nom !

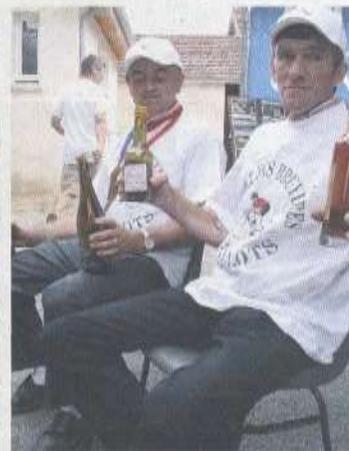
Cocumont accueillait ce week-end les trois-  
maires réunissant des  
communes de France  
au nom burlesque. L'occasion  
pour les visiteurs et les habitants

de Menevalou, Bourilé, Arna-  
la-Poste, Cratchang, Beumais, Tré-  
cort et Marais, de partager un  
grand moment de fête. Pendant  
trois jours, dégustations des spé-  
cialités locales se sont entremê-

lées avec les bals, les spectacles,  
les bandes, le marché gourmand  
et les visites du vignoble. Une belle  
réunion. Rendez-vous l'an pro-  
chain à Arna-la-Poste (87) pour  
les quatre-vingt rencontres...



Vingt communes venues de toute la France sont venues à Cocumont pour participer à la fête. Photo: Anne-Cécile



Un peu de vin venu de Balzac ?



La bonne humeur réveille les appétits



Le président Patrick Lassusbe attire tout les médias



Arna-la-Poste va accueillir la 4<sup>e</sup> édition l'an prochain

# LIVRAISON DES TABACS

## Liste d'appel des planteurs

La livraison des tabacs de la récolte 1955 au magasin de Marmande, deuxième commission, pour les planteurs de Cocumont, dont les dates de livraison et noms des planteurs sont :

Maurice Bentejac, 26, pour le 27 janvier; Bertrand Bergey, pour le 17 janvier; Denis Beylard, pour le 27 janvier; Borderie, veuve Mourguet, 26, pour le 27 janvier; Bruet, les héritiers, 26, pour le 27 janvier;

Christian Cadis, 26, pour le 27 janvier; Casse, veuve Peyssonnier, 27, pour le 28 janvier; Hector Claverie, 27, pour le 28 janvier; Kléber Claverie, détruit; Gilbert Clouet, 26, pour le 27 janvier; Pierre Constans, 26, pour le 27 janvier; Courrèges, ép. Rochereau, 26, pour le 27 janvier; Antoine Dalcin, 27, pour le 28 janvier; Bertholomé Dalcin, 27, pour le 28 janvier; Pierre Daurian, 27, pour le 28 janvier; Delpech de Montfort, 26, pour le 27 janvier; Derennes, ép. Martin, 27, pour le 28 janvier; Destouesse, veuve Soubabère, 26, pour le 27 janvier; Martial Duban, 26, pour le 27 janvier; Marc Dubourg, 26, pour le 27 janvier; Fernand Dumon, 26, pour le 27 janvier; Abel

Dupuel, 26, pour le 27 janvier; Dupuy, veuve Lafitte, 26, pour le 27 janvier; Léonard Dusseaux, 26, pour le 27 janvier; Gabriel Duzan, 26, pour le 27 janvier;

Jean Fauconneau, 27, pour le 28 janvier; de Ferandy Riegel, 27, pour le 28 janvier;

Grattecap, veuve Lufflade, 27, pour le 28 janvier;

Elle Holles, 26, pour le 27 janvier;

Yvonne Jolles, 26, pour le 27 janvier;

Jacquese Labau, 26, pour le 27 janvier; Laborde, veuve Doux, 27, pour le 28 janvier; Lafabrie, veuve Lafitte, 27, pour le 28 janvier; Joseph Lafagne, 26, pour le 27 janvier; Joseph Lafitte, 27, pour le 28 janvier; Lague, épouse Darqué, 26, pour le 27 janvier; Bernard Lalanne, 26, pour le 27 janvier; François Lambrot, 27, pour le 28 janvier; Laqueyrie, veuve Couzinet, 26, pour le 27 janvier; Laulan, ép. Cieutat, 26, pour le 27 janvier; Gaston Layait, 27, pour le 28 janvier; Louis Lescouzères, 27, pour le 28 janvier;

Charlotte de Leux-Pizzoll, 26, pour le 27 janvier;

Henri Nestier, détruit; Marcel Nourrisson, 26, pour le 27 janvier; Robert Picard, 27, pour le 28 janvier; Réglat, veuve Célestin, 26, pour le 27 janvier; Pierre Rodriguez, 27, pour le 28 janvier; Ségas, veuve Bertrin, 27, pour le 28 janvier; Joseph Simon, 26, pour le 27 janvier; Antoine Sinay, 26, pour le 27 janvier; Soubiran, veuve Lafargue, 26, pour le 27 janvier; Thomas, veuve Grouhan, 26, pour le 27 janvier; Gilbert Thoumazeau, 27, pour le 28 janvier; Jean-Louis Tréfaut, 27, pour le 28 janvier.

Les planteurs empêchés de se présenter en personne pour toucher le montant de leur récolte de tabac pourront se faire remplacer par une autre personne majeure.

La procuration devra être établie sur papier timbré et les signatures légalisées.

Les héritiers produiront un acte de notoriété sur timbres.

La présente liste d'appel est affichée dans le cadre grillagé sous la halle.

**La Dépêche**  
20 décembre 1955

S.O.

## C O C U M O N T

25.2.54

Beau succès de la fête traditionnelle  
des bœufs gras

La promenade des bœufs gras.

(Photo Maurice Constant, à Cocumont.)

C'est avec le cérémonial habituel et dans une ambiance toujours animée que Cocumont a fêté le lundi 22 février la promenade des bœufs gras.

C'est une réunion bien ancrée dans les coutumes cocumontaises, car elle se rattache à un passé bien lointain. Son originalité, son cachet pittoresque en font une journée locale à laquelle s'associe de tout cœur la jeunesse et la population.

Le soleil chaud et étincelant de clarté dans un ciel sans nuages a permis de donner à notre cité une animation et un attrait particulier.

Chaque année de nombreux visiteurs se rendent à Cocumont pour admirer les beaux animaux sortis cette année

des étables de M. Pavageau, bœuf race limousine, et de M. Lartigue, bœuf race garonnaise, que nos sympathiques bouchers MM. André Buzos et M. Robert Laprie ont eu le plaisir de présenter au public.

L'ouverture de la marche du cortège annuel eut lieu vers 15 heures aux sons vibrants du fifre et aux roulements de marches sonores du tambour, des deux bœufs splendides magnifiquement pomponnés et parés de fleurs, le front ceint d'une couronne de lauriers et conduits par les deux éleveurs, ont défilé dans toutes les artères de notre cité d'un pas lent, l'œil presque triste comme s'il avaient le pressentiment du sort fatal qui les attendait le lendemain.

Sur le passage du royal cortège, une foule se pressait discutant la beauté et la qualité des beaux sujets présentés, tandis que les garçons bouchers distribuaient de fines et délicates fleurettes, et lorsque les premières lueurs du crépuscule apparurent, les deux bœufs placides gagnèrent leur étable en attendant l'abattoir, ultime étape de leur éphémère royauté.

Cette tradition symbolique du bœuf gras, qui conserve dans notre cité son caractère et sa simplicité antique, s'est terminée dans la soirée du lundi 22 février, dans la salle de danse du café de la Paix, où le bal du bœuf a obtenu un beau succès.

Alfred VEILHON.

Département  
de  
Lot-et-Garonne

COMMUNE DE COCUMONT

Arrondissement  
de  
Marmande

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Modifications demandées par  
M.le Ministre de l'Instruction Publique

NOUVEAU PLAN

PRODUIT PAR L'ARCHITECTE  
destiné à l'Inspection Académique.

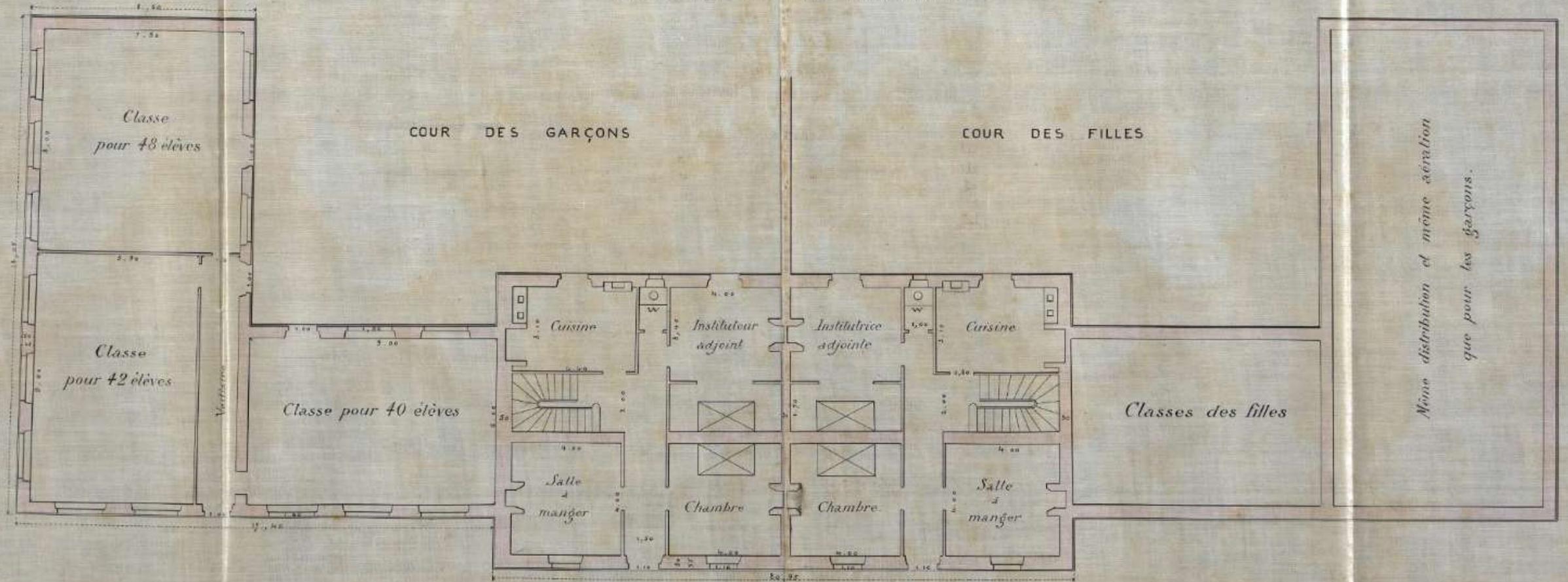
A Marmande, le 27<sup>me</sup> 1854.

Par  
le Maire  
à Cocumont, le 13 juillet 1855.

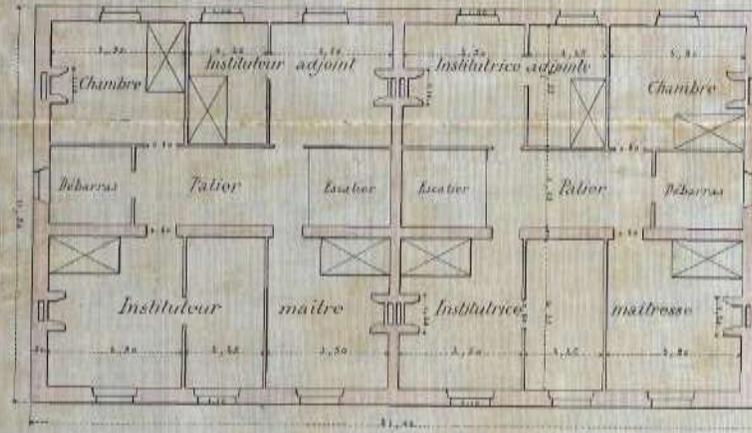


Le Maire  
Marguerite Delphin

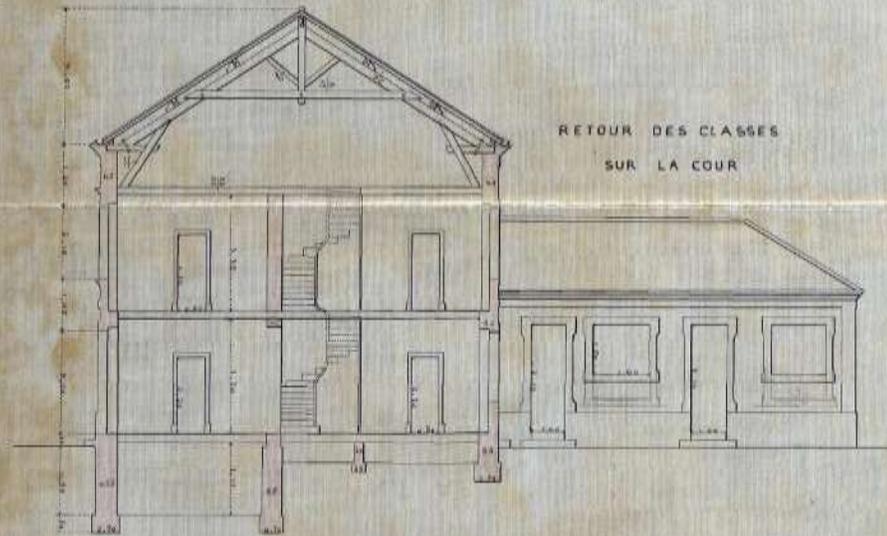
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE



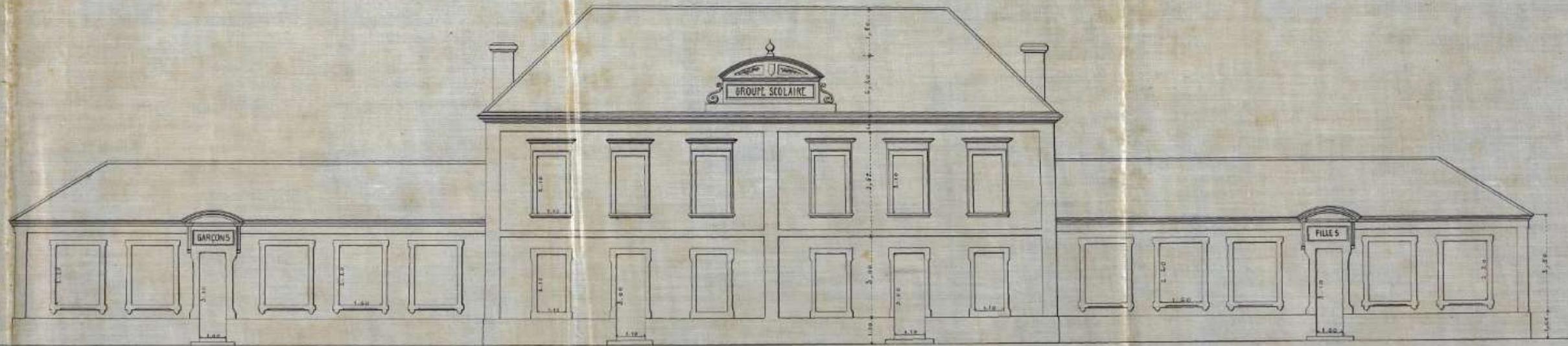
PLAN DE L'ETAGE



COUPE SUIVANT AB



ELEVATION PRINCIPALE



Département  
de Lot-et-Garonne.

Commune de Cocumont.

Arrondissement  
de Marmande

Canton  
de Meilhan

Travaux de réparation et  
d'agrandissement de la Halle au  
marché et des locaux Municipaux.

Plans, coupes et élévation.

Echelle de 0,01 par mètre ( $\frac{1}{100}$ )

En vertu de la Mairie,

Marcelle D



Dressé par l'architecte soussigné

Meilhan, le 8 juin 1907

J. Pigonne

APPROUVÉ

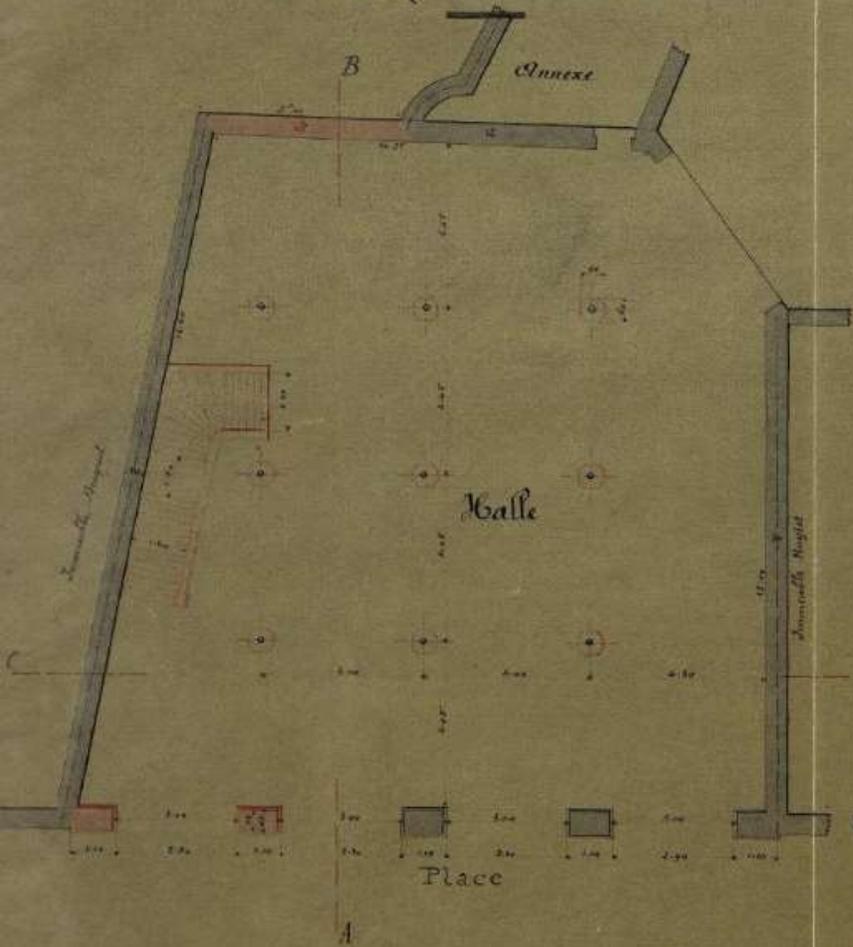
Le 10

POUR LE PRÉFET :

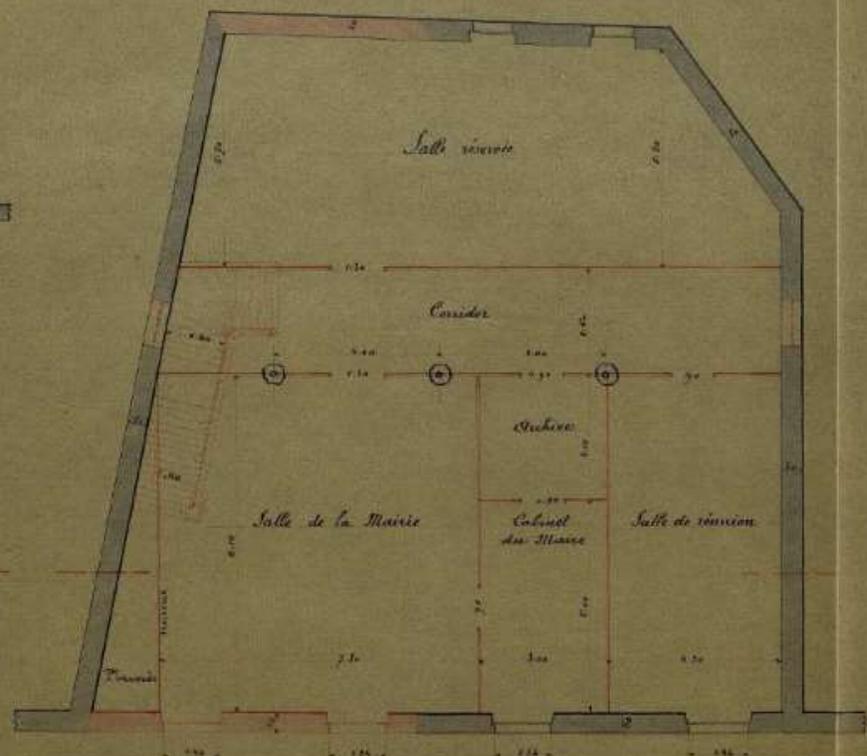
Le Conseiller de Préfecture,

Cochet

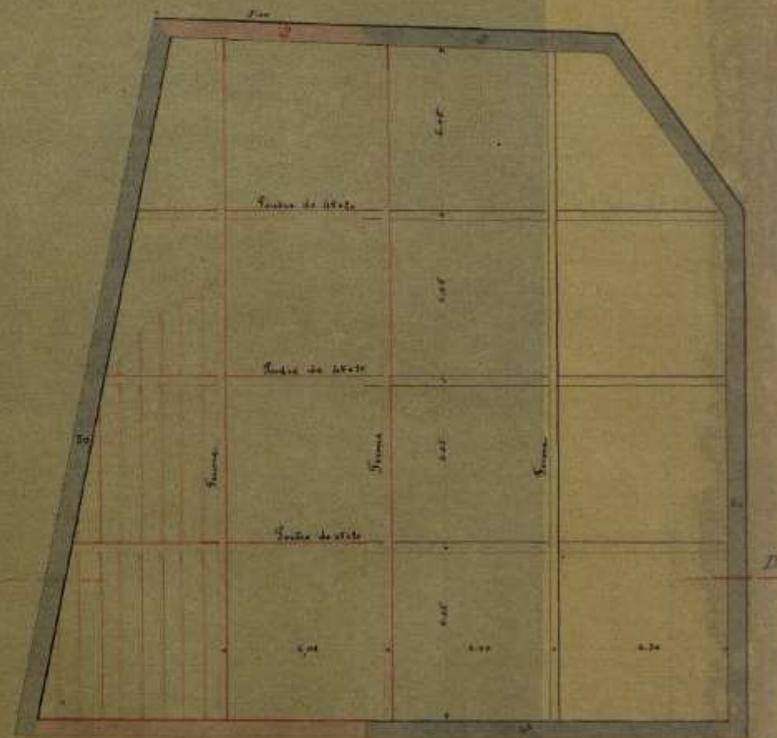
Plan du Rez-de-chaussée.



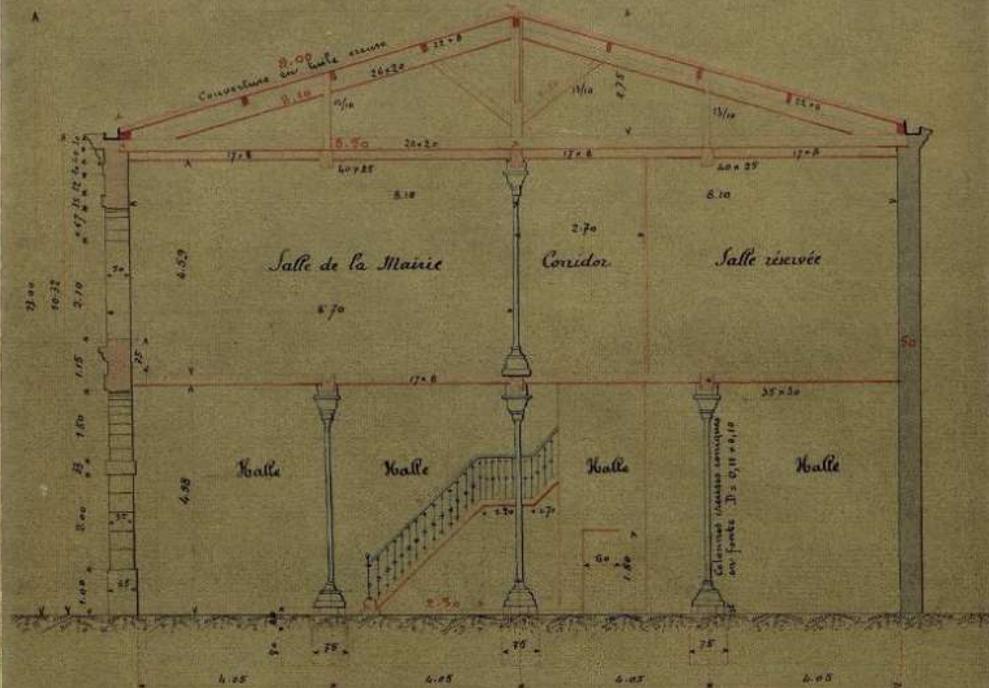
Plan de l'Étage.



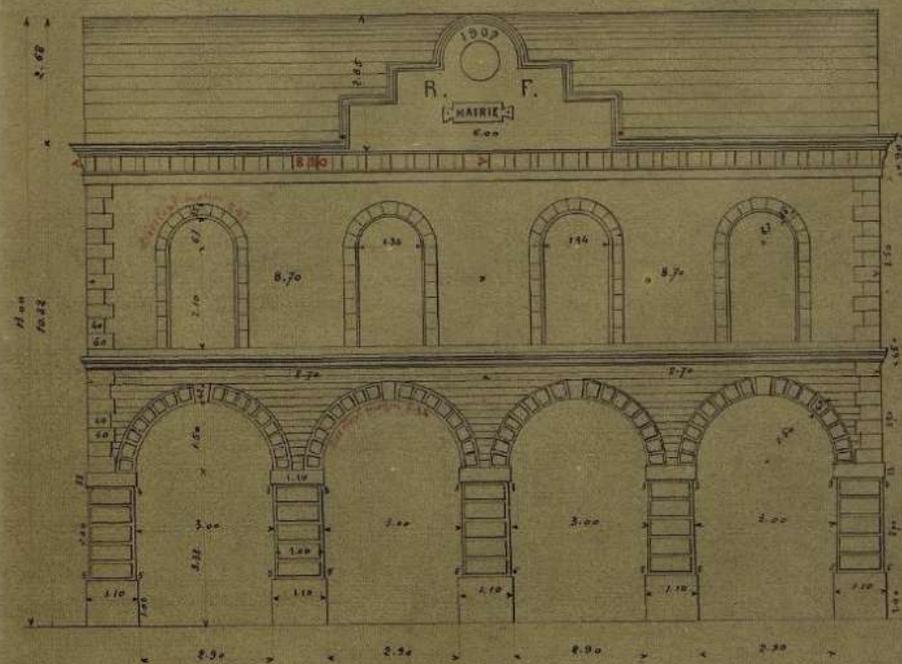
Plan des combles.



Coupe longitudinale suivant AB du plan



Elevation de la façade principale.







956. COCUMONT (L.-&-G.) — La Halle et la Place de la Mairie



H. Baloup, édit. - Bromotypie Gautreau, Langon (Gironde)

3145 COCUMONT (Lot-et-Garonne) — La Vieille Eglise (Mon. hist. du XI<sup>e</sup> siècle)



Cocumont (L.-et-G.) — Cavalcade du 21 Septembre 1913  
CHAR DE LA RÉPUBLIQUE





COCUMONT, près Marmande. - Place du Marché

*Bon baiser  
Alice*

*20-9-04*

R. Péré, édit.  
COCUMONT (Lot-et-Garonne)  
La Statue de la Vierge érigée par l'Abbé  
Dubouilh ancien curé

Reçois de ta  
Gante un  
gros baiser; N'elle  
me charge de te  
dire un grand bonjour  
de sa part et quelle  
prie bien pour toi  
tous les jours

adieu au revoir

47.C





1268. - CŒCUMONT (Lot-et-Garonne). - Entrée du bourg

H. Baloup, édit. - Bromotypie Gautreau, Langon (Gironde)

*Bonjour Amical*



*A Bordeaux*



COCUMONT, près Marmande. - Rue de l'Eglise

Cocumont (L.-et-G.) — Cavalcade du 21 Septembre 1913  
CHAR DES BÉBÉS



# Le village s'équipe face aux inondations

Les élus et les Sauveteurs de Couthures accueillent, samedi 17 mars, Francis Bianchi, sous préfet de Marmande et Emilie Maillou, conseillère départementale, afin de les remercier de l'aide apportée dans l'achat de trois moteurs pour équiper les bateaux qui permettent, lors des inondations, d'aller visiter les maisons et de rejoindre une route pour ravitailler les habitants. Sur 12 600 euros, le Département a accordé une subvention de 1 500 euros, et l'ancien sénateur Henri Tandonnet a permis l'obtention de 3 500 euros, le reste étant à la charge de la municipalité.

## Un dispositif lourd

En effet, le village de Couthures, bâti sur un éperon qui s'avance dans le méandre, est en état de siège à la moindre montée des eaux. Jean-Michel Moreau a fait visionner un document retraçant les grandes crues qui ont recouvert les terres à diverses reprises, endommageant les habitations, parfois destructrices et meurtrières. Lorsque les précipitations sont trop soudaines et denses sur les bassins en amont, l'eau monte très vite et s'étale dans le méandre, isolant les habitations, risquant de noyer véhicules, matériels, fournitures agricoles, pouvant également entraîner des pollutions.

À partir de la crue de 1930, particu-



Les bateaux des Sauveteurs de Couthures, qui doivent permettre de ravitailler le village en cas d'inondation. PHOTOS: S. V.

lièrement forte en Marmandais, des digues ont été érigées. Mais c'est celle de 1981 qui a donné l'impulsion pour mettre en place les mesures en vigueur actuellement : des maisons comportant un étage devenu lieu principal d'habitation et des digues qui protègent les maisons en orientant les eaux vers des déversoirs, équipées de deux barrages mobiles qui les complètent.

Malheureusement, ces infrastructures sont parfois endommagées. Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) recense d'ailleurs actuellement les zones fragilisées. Des réunions d'infor-

mation sont faites pour les habitants, et l'Association des sauveteurs de Couthures (créée en 1981) rassemble et forme les bénévoles (permis bateau, brevet de secourisme...). Récemment, des barrages mobiles ont été installés pour ralentir le courant.

Jean-Michel Moreau s'inquiète cependant du fait que certains habitants sous-estiment les dégâts que peut causer le fleuve, mais tous sont décidés à rester au village, solidaires, en cas d'inondation, refusant l'évacuation, même si l'électricité doit être coupée, comme prévu par le fournisseur.

Sylvie Van de Vondèle



Cette année, c'est le Groupe « Le Monde » qui coordonne le comité éditorial des Ateliers. PHOTOGRAPHIE HENRI QUÉLIN

## Faire vivre le journalisme

**ATELIERS DE COUTHURES** La 2<sup>e</sup> édition du Festival international du journalisme vivant, en partenariat avec le Groupe « Le Monde », se tient du jeudi 27 au dimanche 30 juillet à Couthures-sur-Garonne

JEAN-CHRISTOPHE WASNER  
j.c.wasner@sudouest.fr

C'est l'histoire d'une parenthèse enchantée, en bord de Garonne, qui dure quatre longs et belles journées. Un moment où juilletistes sur le retour et auditeurs précoces se retrouvent dans un petit village, à une heure de Bordeaux, pour tailler le bouquet de gras avec des journalistes venus du monde entier, assis à la terrasse d'un bar, en plein milieu de la rue, pendant un concert de musique de la place du village ou à la sortie d'une pièce de théâtre. Comme ça, sans crier gare. Cette parenthèse enchantée, ce sont les Ateliers de Couthures. Un an après le succès de la première édition de ce festival international du journalisme vivant (6 000 entrées), Laurence Corona remet le couvert. « Notre philosophie, c'est de toucher le plus grand nombre

« Nous voulons toucher le plus grand nombre en parlant de sujets en apparence communs »  
Laurence Corona

NDLR... Cela concerne tout un chacun à son propre niveau. On veut questionner comment on raconte cela, la vie des gens, à travers des histoires.

Un jour en plus et comme il faut que tout change pour que rien ne change, l'organisation a changé par petites touches la manifestation. En premier lieu, une quatrième journée est ajoutée. « Nous avons voulu étaler sur une

en parlant de sujets en apparence communs, comme le travail, la vie avec les animaux, la diffusion de fausses informations [lire ci-dessous, NDLR]... Cela concerne tout un chacun à son propre niveau. On veut questionner comment on raconte cela, la vie des gens, à travers des histoires.

Autre nouveauté, c'est désormais le Groupe « Le Monde » qui coordonne le comité éditorial des Ateliers, après les revues « XXI » et « 6 Météo » en 2016 (qui ont créé leur propre festival à Arzac, en Bazadais, cette année). Plusieurs journalistes du quotidien du soir étaient présents en tant que festivaliers l'année dernière et ont fait la publicité de Couthures auprès de leur direction, qui s'est laissée convaincre d'être partie prenante de l'aventure. « Comme toujours, il y a des idées reçues. Les gens se disent que "Le

Monde", ce n'est pas forcément "l'art". Mais ce n'est pas la réalité. Les journalistes qui participent à la programmation sont tous volontaires, ils sont à fond, hyper ouverts et intéressés. »

L'implication des Couthurains. Enfin, un « off » fait son apparition, hors programmation. « De nombreuses personnes nous contactent pour se greffer aux Ateliers, indique

« Ce qui ne change pas, c'est l'implication des Couthurains. »

nos thématiques. Le off offre cette possibilité d'aller au-delà. Nous avons par exemple le plasticien James Tinel, dont la maison des grands-parents est en face du bureau de poste

à Couthures, il l'ouvrira au public le temps du festival pour y montrer son exposition, "Des Ich". »

Ce qui ne change pas, en revanche, c'est l'implication des Couthurains dans l'organisation du festival. Allez savoir si c'est dans leurs gènes, mais les locaux de l'époque ont une proposition naturelle à se mettre en quatre pour faciliter la tâche des organisateurs. Les habitants du village accueillent chez eux les intervenants et les organisateurs, quand ils ne sont pas à jouer les caissiers, à aider les festivaliers à se garer ou à servir un rafraîchissement au public. Et vous en aurez besoin, car il fera beau et chaud (et piquer une tête dans la Garonne ne sera peut-être pas suffisant).

Ateliers de Couthures du jeudi 27 au dimanche 30 juillet. Passageur, 20 euros; deux jours, 30 euros; trois jours, 40 euros; quatre jours, 50 euros.  
<http://les-ateliers-de-couthures.fr>

### Quatre jours, 120 intervenants

Après MC Solaar pour la première édition, c'est la cantatrice Barbara Hendricks qui sera la mainmise du festival. Sept thématiques sont programmées, s'étalant chacune sur les quatre journées, à savoir: changer de vie, le défi de l'eau, l'informel. À l'heure de la post-vérité, le laboratoire allemand, la rue prend la parole, réinventons le travail, vivre avec les animaux. Les 120 intervenants (des journalistes, des scientifiques, des cinéastes, des associatifs, des chercheurs, des artistes...) qui seront sur place participeront à des débats, des conférences, des tables rondes, offriront des témoignages, présenteront des films ou des pièces de théâtre... Parmi eux, le designer Jean-Charles de Castelbajac, l'ancien journaliste Allan

Bougrain-Dubourg, les journalistes Pierre-Henri (« Rue 89 »), Samuel Laurent (les Décodéurs du « Monde »), Hélène Bekmezian (« Le Monde ») ou le rappeur Rhyx... Live « 93te récit » sera mis en place, qui initiera les enfants et les adolescents aux médias et aux techniques journalistiques. Nouveauté de cette année, la création d'une rédaction Snapchat, du nom du réseau social prisé des adolescents, qui sera animée par Olivier Laffaugue, journaliste du « Monde ». Et enfin, commercialité oblige, « Sud Ouest » vous donnera rendez-vous autour d'un verre pour ses adhérents, de midi à 13 heures, pour dialoguer avec un invité du festival.

LIGNE MARMANDE > BARBOTAN

**Du 2 juillet au 3 septembre, passez l'après-midi au Lac de Clarens**

Tickets retour offert

Réductions à l'Acquarium Park

Nouvelle Aquitaine keolis [www.keolis.com](http://www.keolis.com)

# Un village mondial

Le 21 mai 2011, Couthures-sur-Garonne sera à l'affiche d'un festival de l'Unesco

CHRISTINE CAUBET-BOULLIÈRE  
c.caubet@sudouest.fr

L'an prochain, le 21 mai 2011, l'étendard de l'Unesco flottera à Couthures-sur-Garonne. Le village sera précurseur d'un hommage annuel à « la diversité des fleuves ». Ce, dans le cadre du festival international de la diversité culturelle créé par l'Unesco voici trois ans.

Comment Couthures, avec ses 412 habitants, se retrouve-t-elle à l'affiche de la prestigieuse Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ? On savait Michel Moreau, le maire, capable de prouesses pour porter haut et loin la cause du fleuve, majestueux et fragile, qu'il couve d'une passion inquiète. De là à mobiliser les Nations Unies... Il sourit. Et dit avec humour que ce sont « tous ces gens de la ville » qui ont apporté le projet sur un plateau et ont mis les Couthurains au défi de relever le gant.

« Vacanciers haut placés » Ces « gens de la ville », ce sont par exemple Philippe Chaffanjon, le directeur de France Info ; Rosalyne Bottrel, journaliste également (RMC, « l'Express », « la Croix », et l'actuelle présidente du Club de la presse de Bordeaux). Et aussi Alice Bosquillon de Jenlis, ancienne directrice des relations publiques de l'Unesco, depuis peu chargée, au sein de l'organisation, du fameux « secteur de la diversité culturelle ».

Tous se trouvent avoir acheté une résidence secondaire à Couthures, avoir sympathisé avec les habitants et épousé la cause du village, du fleuve, du scénovision créé voici quatre ans. Entre les



Assis dos au fleuve sur la place de la Cale à Couthures-sur-Garonne, la journaliste Rosalyne Bottrel, le maire Michel Moreau et Alice Bosquillon de Jenlis, de l'Unesco. PHOTO: C. CAUBET-BOULLIÈRE

Couthurains et ces « vacanciers haut placés », le courant est passé. « L'idée du festival de l'Unesco, c'est venu un soir, à l'apéro, autour d'un verre de rosé, sur la place de la Cale », dit Rosalyne Bottrel.

#### La Garonne comme le Niger

La principale instigatrice, Alice Bosquillon de Jenlis, est née en Afrique d'une mère portoricaine et d'un père français. Elle raconte comment, voici trente ans, alors qu'elle cherchait à acheter une maison de vacances dans le Sud-Ouest, un agent immobilier l'avait conduite à Couthures. Où elle tomba amou-

reuse en même temps de sa (magnifique) maison et du fleuve. « La Garonne m'a immédiatement rappelé le fleuve Niger, au bord duquel j'ai grandi. »

Le défi posé, il faut maintenant le mettre en œuvre. À neuf mois de l'échéance, l'événement couthurain du 21 mai 2011 est en cours d'élaboration : toute la matière grise du village s'y consacre. On imagine des expositions, des « carnets de bord » d'artistes, des conférences scientifiques sur le thème de l'eau, et bien évidemment un volet festif. Les idées fusent et les idées attirent les idées.

L'événement se devra d'être exemplaire, pour Alice Bosquillon de Jenlis : elle aimerait en effet qu'il soit le premier d'une longue série. Que les années suivantes, après la Garonne, l'Unesco valorise dans son festival d'autres fleuves du monde. Et elle ne songe pas aux moindres, citant le Niger, le Congo, le Mékong... Le Mékong, cela ne vous rappelle-t-il rien ? Mais si : les premiers émois d'une adolescente française en Indochine, Marguerite Duras, dans les bras de « L'Amant ». Ici Marguerite Duras est un peu une voisine. Le monde est décidément petit.

**COUTHURES.** Le Scénovision Gens de Garonne, concept unique en Aquitaine, est en voie d'achèvement. Petite avant-visite de ce musée vivant, dont l'inauguration est prévue le 10 juin

## Un concept classé grande crue

de Thomas Mèneret

Le mouvement est imperceptible. Pourtant, vous venez de monter de 3,20 m et passer d'un salon de coiffure années 60 à un panorama sur Couthures (entièrement maquettée) vue de l'autre côté de la berge. Notez que le grand écran noir sur lequel seront projetés les scènes de la vie du et autour du fleuve n'a même pas été déroulé. Et que la lumière était allumée. Et que, normalement, ça ne grincera pas. « Dans le noir total avec l'écran, les gens n'auront même pas le sentiment de monter ou de descendre », précise Philippe Marmiesse, directeur de l'Office de Tourisme du Val de Garonne.

Entamé en juin 2005, le projet Gens de Garonne est en voie d'achèvement. Ça sent la peinture fraîche et câbles et outils parsèment le sol. Mais on est dans les temps. « Oui, tout sera prêt pour le 10 juin, date de l'inauguration et le 11 pour l'ouverture au public ».

**Unique.** Ainsi se dessine l'aboutissement du plus ambitieux projet touristique du territoire Val de Garonne. 1,38 M€, un an de travaux et des années de réflexion auront été nécessaires pour que voie le jour Gens de Garonne, concept unique en Aquitaine, entre musée et attraction, reposant sur l'appel aux sens (vue, ouïe, odorat) et irrigué de toute part des eaux du fleuve, de son histoire et de son plus grand caprice : la crue.



Gens de Garonne : tout à la fois un hommage au fleuve et à la population qui le côtoie et un enjeu phare pour le développement du tourisme en Val de Garonne.

PHOTO LM

Le scénario écrit par Éric Bouthier, lu par Annie Grégorio (Molière de la meilleure comédienne 2002) et Guy Louret des Baladins, nous narre les étapes, sur quatre jours, d'une crue, de cette montée progressive des eaux, des signes avant-coureurs — de Garonne « qui devient rouge » et qui laisse deviner que « le Tarn est dans le coup » — à l'inondation — « pas une visite de politesse, non, les cuissardes ne suffiront

pas ! ». Avec comme personnage centraux Roger le coiffeur et son épouse, Alice. Stop, on n'en dira pas plus. Les promoteurs souhaitent ménager leur effet. Et de l'effet, il y en aura : outre le gradin mobile ( 50 places, 45 minutes, deux montées et descentes par session), sachez simplement que vous assisterez à l'inondation réelle d'un salon de coiffure, dans une odeur de brillantine et dans le fracas des

eaux, que vous verrez Garonne sous toutes ses couleurs, que vous plongerez au coeur de ce fleuve et de son incidence sur la vie de-tout une population, à laquelle Gens de Garonne se lit aussi comme un hommage.

**Mémoire.** Simples habitants, sauveteurs, pêcheurs... Tout Couthures est depuis le début associé à cette action, qui se veut oeuvre de mémoire. « Ils étaient 160

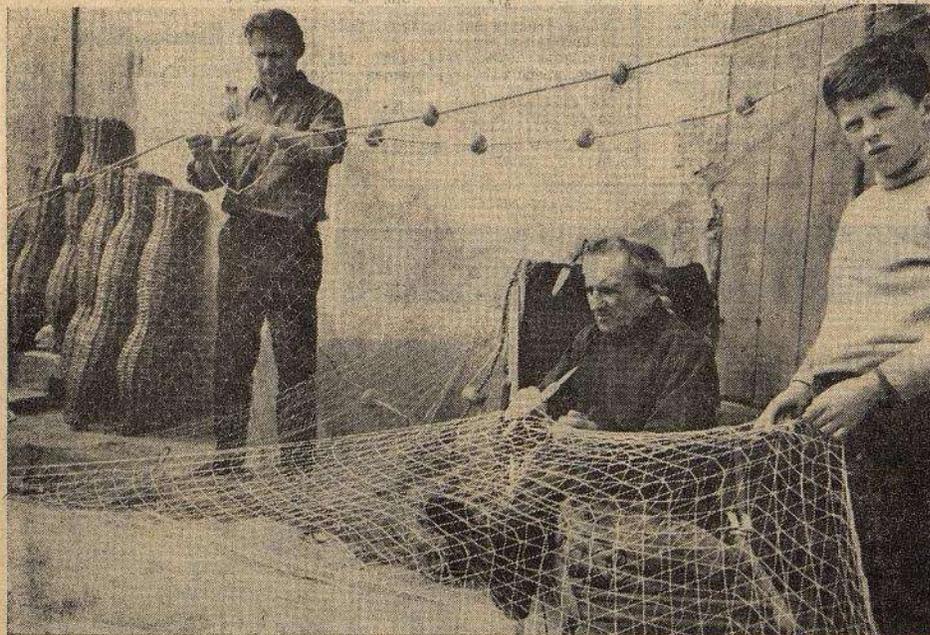
sur 411 habitants lors de l'après-midi découverte organisée sur le site. Ils nous ont fournis des centaines de photos, de témoignages, ont reçu et accompagné les personnes de la société Taxi Brousse conceptrice du projet ».

C'est aussi la raison pour laquelle les visiteurs auront accès à un musée, un vrai celui-ci, à une encablure du Scénovision, identifiant sur deux étages toute la mémoire du fleuve : maquettes de birol et de coulette, coularin en construction, outils de charpentiers de bateaux, photos des crues (1930, 1952, 1981) de pêche, un espace dédié aux sauveteurs et trois films passant en boucle sur grand écran ( "Les anciens racontent Garonne", "La Garonne", "La pêche"). « Il y a une mémoire farameuse autour de ce fleuve. Il ne faut pas qu'elle se perde. Nous en stockons une part ici... ». Entre l'accueil dominant sur le Scénovision et ce musée, un petit jardin ombragé, avec vue sur le fleuve, qui accueillera dès l'année prochaine une guinguette. « Nous assurerons juste pour cette première année un petit service buvette ». Val-de-Garonne tient-il là son outil manquant, celui en mesure de capter une clientèle et ainsi d'inscrire le territoire dans une véritable dynamique touristique ?

Avec Gens de Garonne, et ses 10 000 entrées (6€/4€) espérées les premières années (30 000 dans cinq ans), la Communauté de communes a frappé haut et fort. On verra vite si elle a visé juste.

# La famille Gauthier, à Couthures-sur-Garonne :

## La pêche est son métier et le fleuve un vieux compagnon



Il suffit de passer le pont un peu trop vite pour ignorer la vieille compagnie des hommes et de l'eau. A Couthures, cette compagnie est sans folklore, sans carte postale. Les touristes ne les photographient pas. Les Gauthier sont très simplement là; cachés par le village, ils font un métier comme tout le monde.

Alain GARRIC.

Sud ouest  
16 avril 1969

De patientes générations.

(Photo « Sud-Ouest », opér. Ch. T.)

Il suffit de passer le pont de Couthures-sur-Garonne, un pont suspendu au tablier de bois, l'avoir la patience d'attendre à un feu rouge somnolent; il suffit aussi de tourner sur la place largement pavée de pierres blanches et d'emprunter une ruelle. Tout cela pour, sur le flanc même du village, ne plus être à Couthures-sur-Garonne. Saint-Jean-de-Luz, peut-être, Collioures ou le port que chacun a aimé.

### TRIBUTAIRE DE CHOSES SIMPLES

Sur une terrasse au bord de l'eau, arrosée par le premier soleil sincère de la saison, MM. Gauthier père et fils remaillent leurs filets. Des pêcheurs professionnels, il n'en reste guère en Lot-et-Garonne; eux le sont de génération en génération, patiemment. Leurs filets sont longs comme le temps et leur vie s'est prise dedans, ce qui pourrait bien être une belle liberté : rester

tributaire des choses simples, le froid, l'eau, la fantaisie du poisson...

Jacques Gauthier, qui a 65 ans, a eu les deux jambes cassées dans un accident d'automobile il y a six mois. Sur une chaise-longue, il aide son fils Michel, une aiguille à la main. Deux seters « feu » sont allongés sur le fin nylon. Le plus jeune a mordillé un liège, ignorant que la famille vit accrochée à ce jouet coloré et fragile.

### LE PETIT-FILS AURA LE CHOIX ENTRE LA TRADITION ET LE PREFABRIQUE

Père et fils sont fin prêts. La chaleur va bientôt amener le poisson : aloses d'abord, lamproies, puis anguilles et moules vers l'été. Parfois, quelques esturgeons. La vandoise a disparu. Le samedi, leur fille et sœur ira vendre la pêche au marché de Marmande où l'expédition se fera sur Bordeaux.

Dans l'attente, le fils qui voulait faire ce métier qu'on lui déconseillait, fabrique et répare les nasses d'osier où vont s'emprisonner anguilles et lamproies.

En 1940 il y avait à Couthures quatre familles de pêcheurs, sans compter les « bricoleurs ». Les Gauthier sont seuls désormais sur leur territoire : du pont suspendu de Marmande jusqu'à la limite de la Gironde. Le métier n'est pas tendre. Michel ne sait pas ce qu'il fera de son propre fils. Il lui laissera le choix entre reprendre le gouvernail ou aller tenter sa chance dans des métiers préfabriqués. Le père du père et le père encore de celui-là ont passé des dizaines de milliers de journées sur la Garonne pendant la bonne saison. Quand la saison est plus mauvaise, c'est la Garonne qui vient loger chez eux. D'une grosse patte mouillée, elle vient jouer dans l'entrepot. Il y a trois semaines, elle occupait la terrasse. Entre les Gauthier et elle, un contrat, une complicité, une amitié se sont installés.

Louis et Chausées.

Service spécial

Navigation de la Garonne.

Comité de l'exploitation  
du Canal latéral à la Garonne.

5<sup>e</sup> Arrondissement  
Département de Lot-et-Garonne.

Numéro d'ordre } 1237.  
du registre A }



Fluve de la Garonne.

Île Domaniale de Gridon.

Propositions d'aliénation.

Offres de M. M. Barron.

Plan des lieux.

Echelle de 1 à 5000

Dessiné par l'Ingénieur ordinaire sousigné.  
Ague le 11 Mai 1872.  
*[Signature]*

Vu et présenté par l'Ingénieur en chef sousigné,  
conformément à son avis en date de ce jour.

Ague le 15 mai 1872.

*[Signature]*

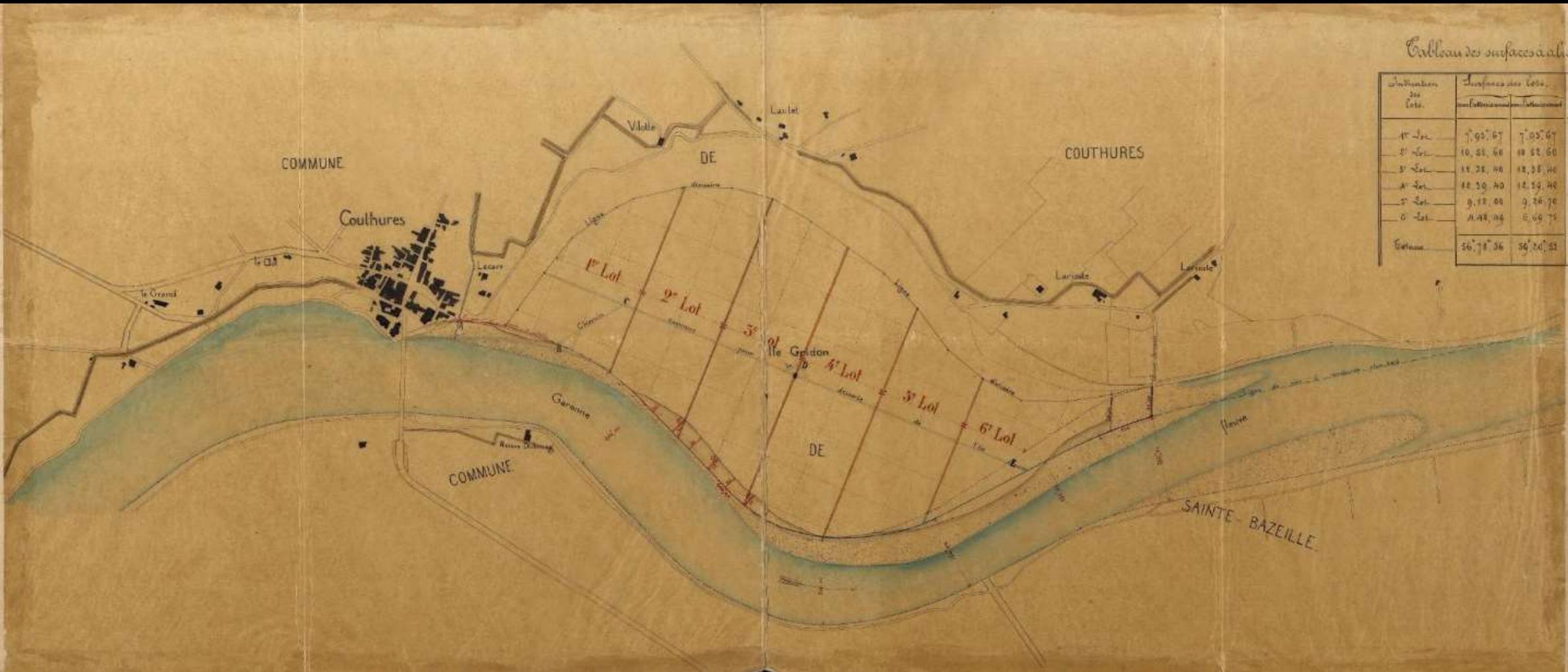


Tableau des surfaces à aliner.

N <sup>o</sup> des lots.	Surfaces des lots.		Profondeur Cathédrale
	avant l'alignement	après l'alignement	
1 <sup>er</sup> Lot	7.90.67	7.05.67	
2 <sup>e</sup> Lot	10.21.60	11.22.60	
3 <sup>e</sup> Lot	11.22.40	12.22.40	
4 <sup>e</sup> Lot	12.29.40	12.29.40	
5 <sup>e</sup> Lot	9.12.00	9.26.70	0.14.70
6 <sup>e</sup> Lot	11.44.04	0.00.75	2.43.29
Totale	56.78.36	56.26.52	2.51.84

Les Inondations (Mars 1930) — COUTHURES-sur-GARONNE (Lot-et-Garonne)  
Le Cimetière ravagé



Photo Balista, Marmande

COUTHURES (Lot-et-Garonne) – Vue prise du Pont suspendu sur la Garonne



Les Inondations (Mars 1930) — COUTHURES-sur-GARONNE (Lot-et-Garonne)  
Une Maison minée par les Eaux

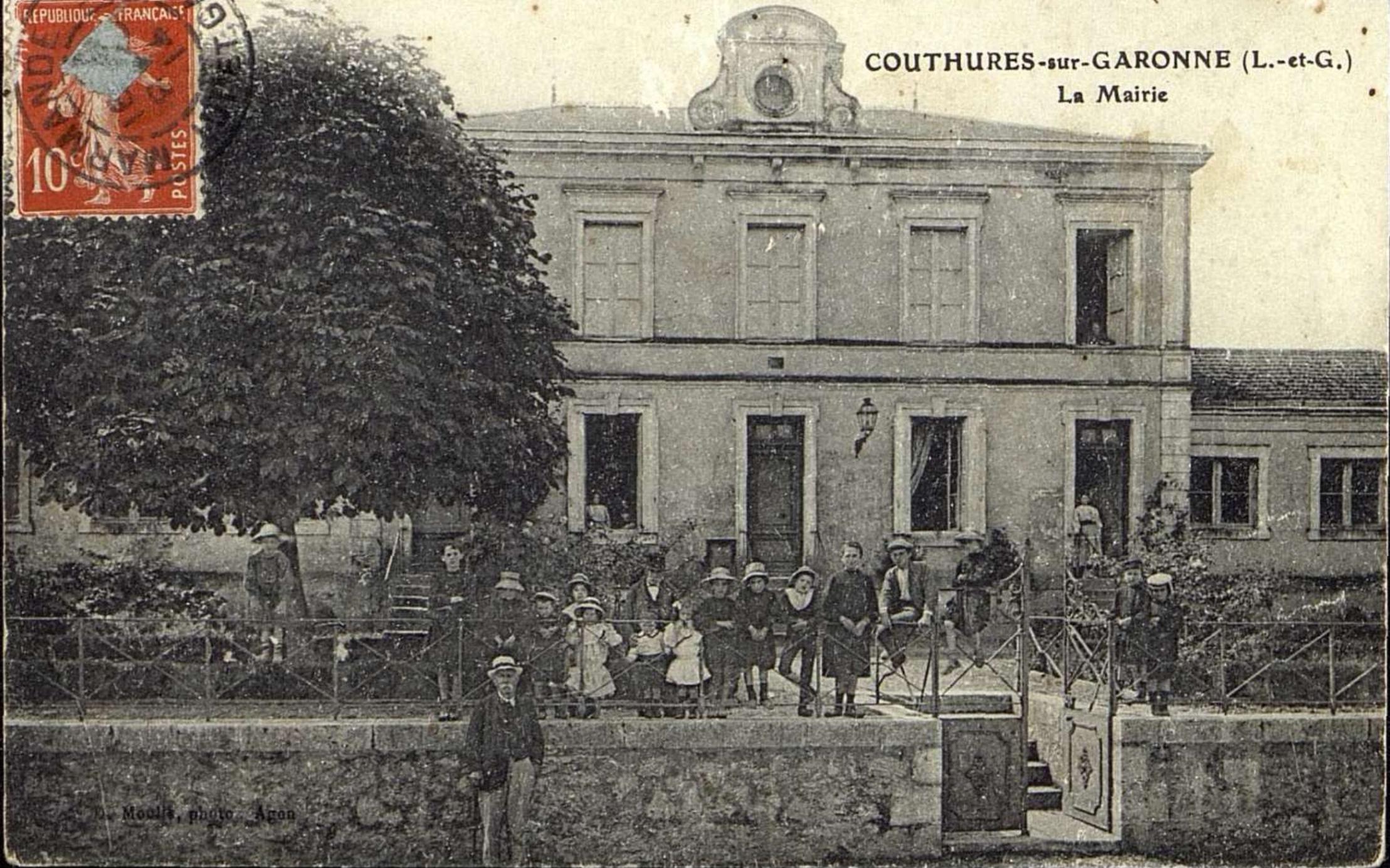


Photo Buisson

Les Inondations (Mars 1930) - COUTHURES-sur-GARONNE (L.-et-G.)  
Une Maison éventrée par les Flots



COUTHURES-sur-GARONNE (L.-et-G.)  
La Mairie



D. Moulis, photo. Agen

## NAVIGATION DE LA GARONNE.

# TRAVAUX

AUX

## ILES DE COUTHURES.

### COMMISSION D'ENQUÊTE.

ARRÊTÉ DU 24 FÉVRIER 1856.

Nous, Préfet du département de Lot-et-Garonne,

Vu les pièces du 6<sup>e</sup> projet rédigé par MM. les Ingénieurs chargés des travaux d'amélioration de la Navigation de la Garonne, et relatif aux travaux à exécuter dans cet objet aux Iles de Couthures;

Vu la loi du 7 juillet 1833, dont l'art. 3 porte que les enquêtes qui doivent précéder les entreprises de travaux publics auront lieu dans les formes déterminées par un règlement d'administration publique;

Vu l'ordonnance royale du 18 février 1834, qui règle le mode d'après lequel il doit être procédé auxdites enquêtes;

Vu la décision de M. le directeur-général des Ponts-et-Chaussées, qui fixe à un mois le délai de l'ouverture des registres de l'enquête;

Considérant qu'il est urgent de soumettre immédiatement aux formalités d'enquête *de commodo et incommodo* les divers projets partiels qui sont terminés, afin qu'on puisse en commencer l'exécution, et assurer ainsi l'emploi du crédit de 600,000 fr. affecté au perfectionnement de la Garonne par la loi du 30 juin 1835;

#### ARRÊTONS:

Art. 1<sup>er</sup>. Les pièces du projet d'amélioration de la Navigation de la Garonne, aux Iles de Couthures demeureront déposées, pendant un mois, à partir de ce jour, au secrétariat de la Sous-Préfecture de Marmande, où toutes personnes pourront en prendre communication, sans déplacement, tous les jours, ceux fériés exceptés, depuis midi jusqu'à deux heures.

Il sera ouvert pendant le même temps, audit secrétariat, des registres destinés à recevoir les observations auxquelles pourront donner lieu les entreprises projetées.

Art. 2. À l'expiration du délai ci-dessus fixé, une commission formée de sept membres se réunira sur le champ à l'Hôtel de la Sous-Préfecture: elle examinera les déclarations consignées aux registres de l'enquête; elle entendra les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées employés dans le département, et, après avoir recueilli auprès de toutes les personnes qu'elle jugerait utile de consulter les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise, que sur les diverses questions qui auront été posées par l'administration.

Ces diverses opérations, dont elle dressera procès-verbal, devront être terminées dans un nouveau délai d'un mois.

Art. 3. Le procès-verbal de la commission d'enquête sera élos immédiatement; le Président de cette commission nous l'adressera sans délai, avec le registre et les autres pièces, pour être transmis, avec notre avis, à l'administration supérieure.

Art. 4. Sont nommés membres de la commission d'enquête, MM. LAPERCHE, membre du conseil-général, président; MAZEAU de RAVALBOUX, *idem*; MÉRAC, membre du conseil d'arrondissement; SILVESTRE FERROX, *idem*; MARROT, maire de Couthures; BENZMANN, maire de S<sup>t</sup>-Bazille; BÉLARD, adjoint à la mairie de Marmande.

Art. 5. Le présent arrêté sera imprimé en placard et affiché dans les communes de l'arrondissement de Marmande. Un exemplaire en sera adressé à chacun de MM. les membres de la commission.

Fait à Agen, en l'Hôtel de la Préfecture, les jour, mois et an que dessus.

Le Préfet de Lot-et-Garonne, A. BRUX.

# PONTS-ET-CHAUSSEES.

*Affiche Unique.*

## Travaux de la Garonne.

Le samedi 30 avril 1836, à midi, il sera procédé dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture, devant le Préfet, en Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur chargé du service de la navigation de la Garonne dans le département, à l'adjudication définitive des travaux à exécuter pour la rectification du cours de la Garonne, aux îles de *Couthures* et au gravier de *Col-de-fer*, suivant le projet approuvé par M. le Directeur général des Ponts-et-Chaussées, le 20 septembre 1828, modifié dans quelques unes de ses dispositions, d'après l'expérience et les changemens survenus dans le lit du fleuve.

La dépense de ces travaux est ainsi évaluée :

ILES DE COUTHURES.  
GRAVIER DE COL-DE-FER.

MONTANT des TRAVAUX.	SOMME à VALOIR.	TOTAL.
466,413 93	23,796 97	490,210 90
224,217 73	16,882 27	241,100 00
TOTAL.	30,679 24	731,310 90



### RÈGLES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ADJUDICATION.

I. Les personnes qui voudront concourir pourront prendre connaissance des projets au bureau d'administration départementale de la Préfecture, où il en sera donné communication tous les jours, sans frais exceptés, depuis midi jusqu'à trois heures.  
II. Nul ne sera admis à concourir s'il ne justifie avoir les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de présenter, pour que sa soumission soit admise au concours, la totalité des pièces ci-après : 1° Un certificat de capacité, délivré par un Ingénieur des Ponts-et-Chaussées ; 2° Un certificat constatant sa moralité, délivré par le Maire de son domicile ; 3° Un acte régulier ou au moins une promesse valable de cautionnement ; 4° Un extrait de la matrice cadastrale relatif à l'immeuble qui sera affecté au cautionnement ; 5° Un certificat du conservateur des hypothèques, attestant que cet immeuble est libre de toute inscription. Ces diverses pièces, seront jointes à la soumission, mais celle-ci sera placée sous un second cachet, et devra être établie sur papier timbré.  
III. Chacun des quatre projets ci-dessus désignés sera l'objet d'une soumission séparée et distincte, le soumissionnaire devra indiquer, tant sur le premier que sur le second cachet, le projet auquel la soumission se rattache.  
IV. Les soumissions devront énoncer formellement qu'un offre de se charger de l'entreprise moyennant un rabais de tant de centimes par fr. Celles qui énonceraient le rabais d'un autre nombre quelconque, seront regardées comme non avenues. Il en sera de même de celles où l'on proposerait une augmentation sur les

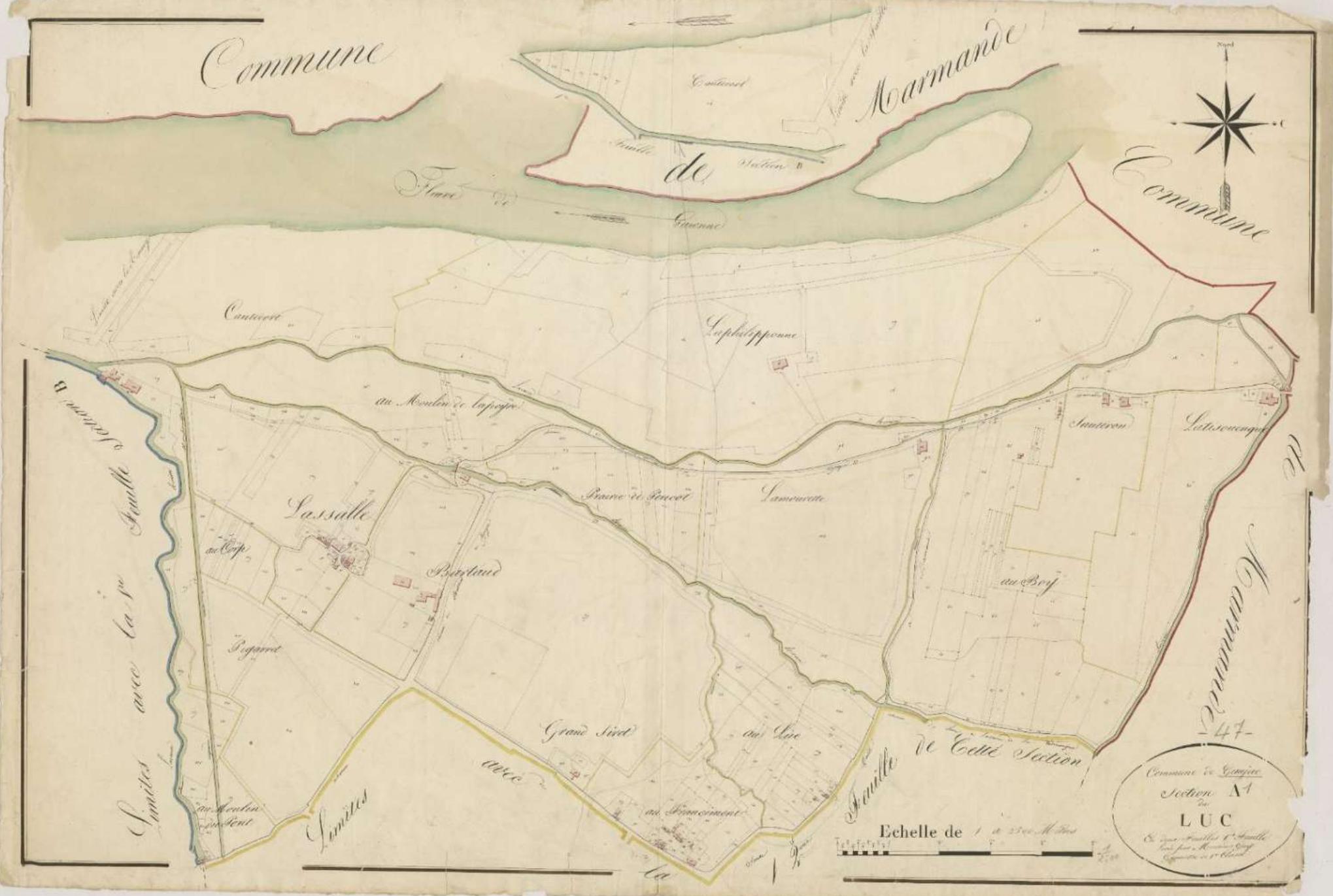
prix de devis, ou des conditions contraires à celles du devis ou du cahier des charges généraux qui y est joint. Ces soumissions, d'ailleurs, devront être exactement conformes au modèle ci-après.  
V. Au jour indiqué pour l'adjudication, les paquets seront remis cachetés par le Préfet, ils seront immédiatement rangés sur le bureau, et recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.  
VI. A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement, et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet ; l'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication ; et le Préfet, après avoir consulté les membres du conseil, arrêtera la liste des concurrents agréés.  
VII. Immédiatement après, la séance redoublera publique. Le Préfet annoncera sa décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses, sera déclaré adjudicataire.  
VIII. Dans le cas où deux ou plusieurs soumissions renfermeraient les mêmes offres, un nouveau concours sera ouvert, mais seulement entre les signataires de ces soumissions ; le cahier de l'adjudication pourrait alors être remis au lendemain.  
IX. Lorsqu'un concurrent n'aura pas été agréé, sa soumission ne sera pas ouverte.  
X. Le montant du cautionnement n'excédera pas le trentième de l'estimation des travaux, déduction faite de la somme à valoir. Ce cautionnement pourra être en inscriptions de rentes cal-

culées ou pair ou en immeubles ; mais dans ce dernier cas, l'hypothèque sera consentie par un acte notarié, et inscrite au bureau de la conservation, le tout aux frais de l'adjudicataire.  
XI. Il est interdit à l'adjudicataire d'avoir des sous-traitans. Dans le cas où l'on viendrait à découvrir que cette clause serait éludée, l'adjudication pourra être révoquée et reconvoquée à la folle enchère de l'entrepreneur.  
XII. Tous les frais quelconques d'adjudication seront payés comptant par l'adjudicataire, d'après l'état qui en sera dressé par le Préfet.  
Fait à Agen, en l'Hôtel de la Préfecture, le 23 mars 1836.  
Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
A. BRUN.  
MODÈLE DE LA SOUMMISSION.  
Je soussigné (nom, prénom, profession et demeure du soumissionnaire), ayant pris connaissance des devis, bordereaux des prix et autres pièces relatives aux travaux à faire pour la rectification du cours de la Garonne à (indiquer le projet pour lequel on soumissionne), m'engage à les exécuter conformément au devis, moyennant un rabais de (désigner en toutes lettres le chiffre du rabais) centimes par fr. sur les prix du bordereau.  
Je déclare, en outre, me soumettre aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs par décision de M. le Directeur général des ponts-et-chaussées et des mines, en date du 23 août 1833.

Commune

Armande

Commune



Limites avec la 1<sup>re</sup> Section de la commune de Luc

Limites

avec

Section de cette Section

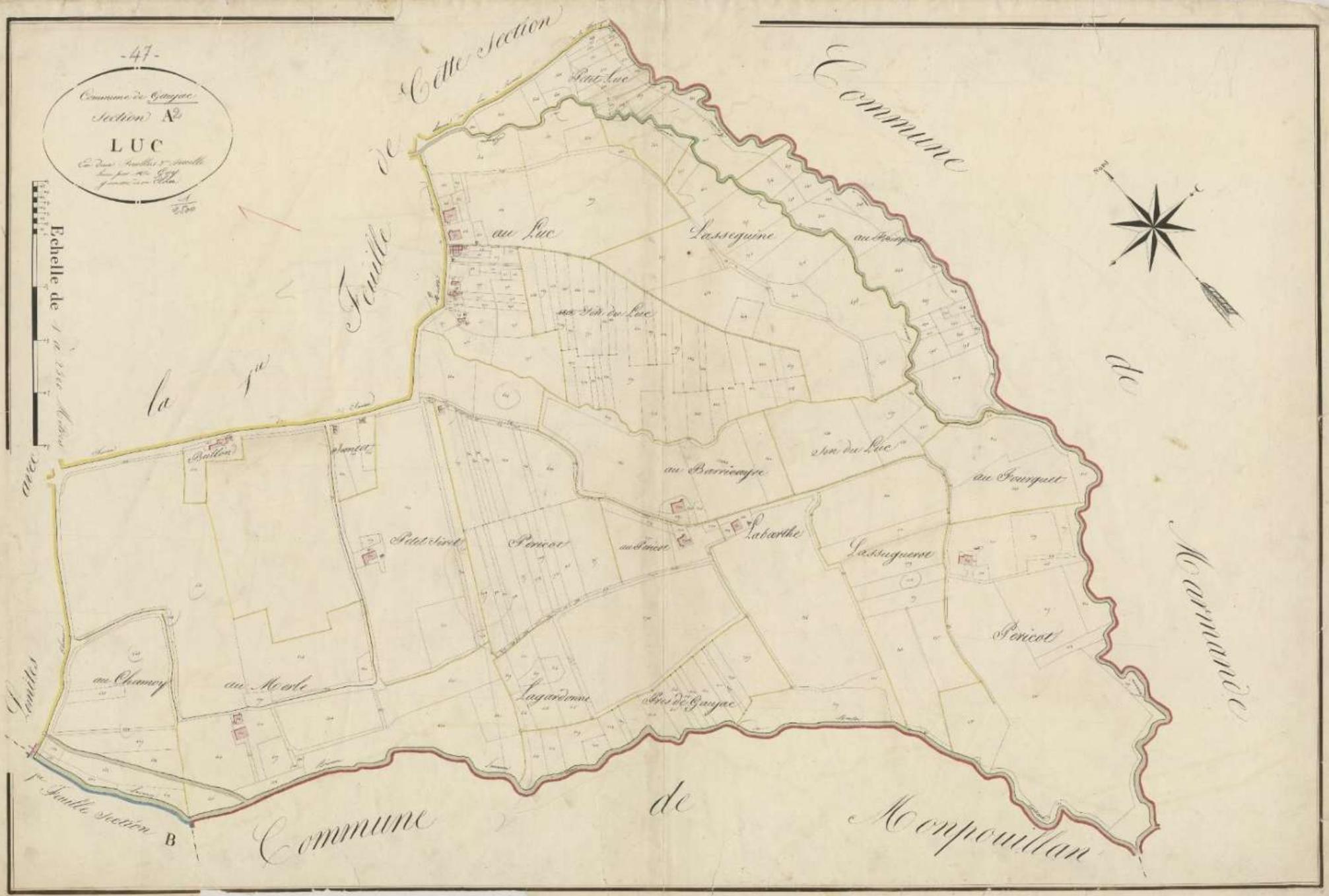
Echelle de 1 à 250 Mètres

Commune de Luc  
 Section N<sup>o</sup> 1  
**LUC**  
 & par les Srs J. & P. de Luc  
 & par les Srs J. & P. de Luc

47

Commune de Gagnac  
 Section A<sup>2</sup>  
**LUC**  
 Ce plan a été levé & dressé  
 sur les lieux par M. G. G.  
 le 10 Mars 1790

Echelle de 1 à 1000 Toises



Cette Section  
 de  
 Feuille  
 de

Commune

la 1<sup>re</sup>



de

Commune

Commune

de

Neupoullan

1<sup>re</sup> Feuille

Section B



# La reconversion du moulin de Cantecort

La directive européenne sur la continuité écologique des cours d'eau, afin de faciliter la libre circulation des poissons et des sédiments, est applicable à la rivière de l'Avance sur laquelle se trouve le moulin de Cantecort. Ce programme est mis en place par la Direction départementale des territoires (DDT) et animé par la Fédération de pêche de Lot-et-Garonne.

Cette portion de rivière est très poissonneuse et propice au développement de frayères à anguilles et lamproies. Lors d'une pêche électrique, sur vingt mètres en amont et en aval du moulin, ont été comptabilisés 50 kg de poissons : perches, cendres, barbots, goujons, anguilles de différentes tailles, une lamproie et même un crabe.

Au niveau du moulin existait un seuil servant de barrage pour détourner l'eau quand il fonctionnait. Aujourd'hui, ce dernier ayant perdu son droit d'eau, l'utilité du seuil faisant barrage à la libre circulation, n'était plus d'actualité. Sa suppression et l'aménagement de la rivière et des abords du moulin ont été les premiers travaux réalisés sur l'Avance. Le moulin appartenant à la commune, la mairie est maître d'ouvrage du chantier qui est suivi par la DDT, l'AFB (Agence française de la biodiversité) et Étienne Carretoy, du syndi-



Le nouveau visage de l'Avance à Cantecort où les berges vont êtreensemencées. PHOTO J.-P. B.

cat de l'Avance et de l'Ourbise. La facture s'élève à 50 000 euros (étude et travaux), financée à 100 % par l'Agence de l'eau Adour Garonne avec des fonds européens.

## Une nouvelle ère

Avec cela une nouvelle page s'ouvre dans le livre d'histoire du moulin. Après avoir fabriqué des millions de quinaux de farine, puis des jouets en bois et des pains de glace, il rentre dans le développement durable avec un volet économique, écologique et social.

Une nouvelle destination pour ce site : culturelle avec des concerts et des expositions, touristique comme espace de détente, écologique avec un environnement dédié au milieu piscicole, et social pour son chantier d'insertion pour la restauration du moulin.

En plus de sa vocation écologique, il aura permis d'embellir le pourtour du moulin, reste à RESP (Réaménagement de l'environnement et sauvegarde du patrimoine), association en charge de la restauration, de continuer.

Jean-Paul Biason



*Balister*  
MARMADE



Laveuses à Gaujac

## NAVIGATION DE LA GARONNE.

## TRAVAUX

SUR LE TERRITOIRE

## DE GAUJAC ET DE MARMANDE,

## Section de Thivras.

## COMMISSION D'ENQUÊTE.

ARRÊTE du 19 Décembre, 1855.

Nous, Préfet du département de Lot-et-Garonne,

Vu les pièces du 7.<sup>e</sup> projet rédigé par MM. les ingénieurs chargés des travaux d'amélioration de la navigation de la Garonne, et relatif aux travaux à exécuter dans cet objet sur le territoire de Gaujac et de Marmande, section de Thivras;

Vu la loi du 7 juillet 1853, dont l'art. 5 porte que les enquêtes qui doivent précéder les entreprises de travaux publics auront lieu dans les formes déterminées par un règlement d'administration publique;

Vu l'ordonnance royale du 18 février 1854, qui règle le mode d'après lequel il doit être procédé auxdites enquêtes;

Vu la décision de M. le directeur-général des Ponts-et-Chaussées, qui fixe à un mois le délai de l'ouverture des registres de l'enquête;

Considérant qu'il est urgent de soumettre immédiatement aux formalités d'enquête de *commodo et incommodo* les divers projets partiels qui sont terminés, afin qu'on puisse en commencer l'exécution, et assurer ainsi l'emploi du crédit de 600,000 fr. affecté au perfectionnement de la Garonne par la loi du 30 juin 1853;

## ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Les pièces du projet d'amélioration de la navigation de la Garonne, sur le territoire de Gaujac et de Marmande, section de Thivras, demeureront déposées pendant un mois, à partir de ce jour, au secrétariat de la Sous-Préfecture de Marmande, où toutes personnes pourront en prendre communication, sans déplacement, tous les jours, ceux fériés exceptés, depuis midi jusqu'à deux heures.

Il sera ouvert pendant le même temps, audit secrétariat, des registres destinés à recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'entreprise projetée.

Art. 2. A l'expiration du délai ci-dessus fixé, une commission formée de sept membres se réunira sur le champ à l'hôtel de la Sous-Préfecture; elle examinera les déclarations consignées aux registres de l'enquête; elle entendra les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées employés dans le département, et, après avoir recueilli, auprès de toutes les personnes qu'elle jugerait utile de consulter, les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise, que sur les diverses questions qui auront été posées par l'administration.

Ces diverses opérations, dont elle dressera procès-verbal, devront être terminées dans un nouveau délai d'un mois.

Art. 3. Le procès-verbal de la commission d'enquête sera clos immédiatement; le président de cette commission nous l'adressera sans délai, avec le registre et les autres pièces, pour être transmis, avec notre avis, à l'Administration supérieure.

Art. 4. Sont nommés membres de la commission, MM. Chausenque, membre du conseil général, président; Noguet-Canteaut, membre du conseil d'arrondissement; Sylvestre-Ferron, idem; Brousteau, procureur du Roi près le tribunal de première instance de Marmande; Faget de Queunef, propriétaire à Marmande; Boisvert, idem, vicomte de Fivens, propriétaire à Clairac.

Art. 5. Le présent arrêté sera imprimé en placard et affiché dans les communes de l'arrondissement de Marmande.

Un exemplaire en sera adressé à chacun de MM. les membres de la commission.

Fait à Agen, en l'Hôtel de la Préfecture, les jour, mois et an que dessus.

Le Préfet de Lot-et-Garonne,

A. BRUN.

## MARCELLUS

## Le village est bien loti



La petite commune du canton de Meilhan ne cesse de progresser d'un recensement à l'autre au point de devoir envisager de nouveaux projets de lotissements communaux. Le maire, Jean Durand, et son équipe, se plient volontiers à cette perspective qui répond à une demande insistante.

Où chercher un coin de terre au calme, en pleine campagne, mais point trop éloigné de Marmande ni de l'accès à l'autoroute? Marcellus offre un compromis idéal, et ils sont nombreux ceux qui ont jeté leur dévolu sur la petite commune du canton de Meilhan qui voit ainsi sa population régulièrement augmenter. Jean Durand, le maire, s'en frotte d'ailleurs les mains: «En 1980, la population était de 570 habitants, elle est passée à 723 en 1999 lors du dernier recensement, nous sommes actuellement plus de 750, soit une augmentation de +21% en 15 ans!». On connaît villages plus mal en point sur le plan démographique...

## 14 lots

Encore a-t-il fallu que la municipalité réponde aux attentes et définisse des zones constructibles à travers le plan d'urbanisme (Marnu). «Trois lotissements ont été créés, un premier de 21 lots en 1981, un second de 17 lots en 1986, tous ont été remplis, nous avons décidé d'en créer un troisième cette année, il sera composé de 14 lots de 700 à 900m<sup>2</sup>», présente Jean Durand qui a fait appel à Emmanuelle Crouzet, paysagiste

bordelaise, pour mener à bien un projet communal sur un terrain communal de 18.000m<sup>2</sup> acheté en 1991.

Mais la construction à cette époque n'était pas à son meilleur niveau, il faudra attendre la fin des années 90 pour que se relance le marché. La DDA est à pied d'œuvre pour l'assainissement, la DDE pour la voirie, les travaux démarrent très prochainement pour les premières ventes espérées dès cet été. Quelques lots sont achetés, mais il reste encore beaucoup de terrains à vendre, avis aux amateurs.

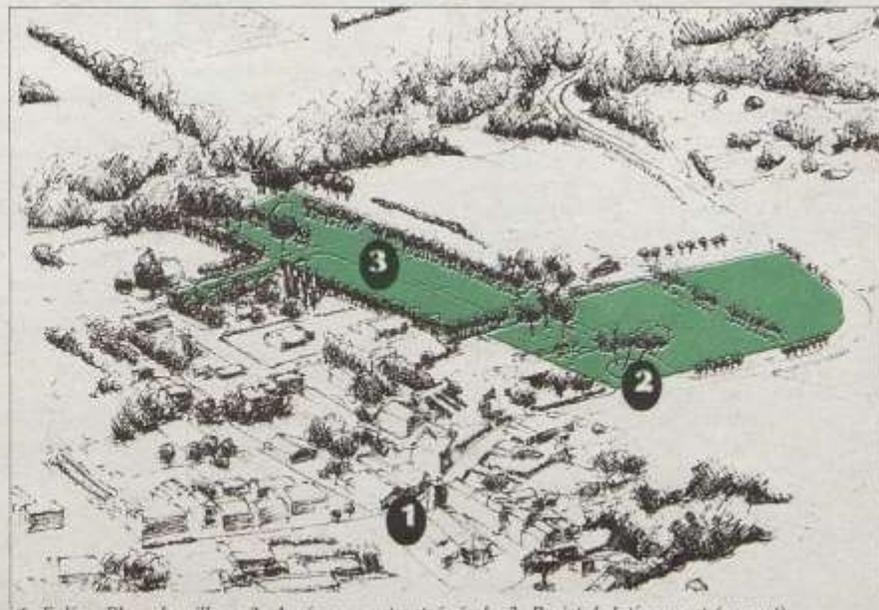
Ce nouveau lotissement sera situé à proximité de l'école dont l'accès sera réaménagé, sécurisé et arboré. Si bien que les bornes de tri sélectif seront déplacées pour ne pas jurer avec le futur environnement. Elles se retrouveront près du stade de foot. «On fait tout pour accueillir de nouveaux habitants. L'activité agricole est en recul, il n'y a que de cette façon qu'on pourra maintenir la vie au village. Il faut savoir ce qu'on veut: quand quelqu'un nous sollicite pour s'installer chez nous, nous cherchons à le satisfaire au mieux», poursuit le maire. Une taxe d'habitation accessible, des services avec l'école et La

Poste, une épicerie-bar-restaurant qui fera bientôt dépôt de tabac, à Marcellus on fait ce qu'il faut pour tenter de conserver ses atouts, «mais je m'empresse de dire aux nouveaux arrivants de fréquenter le plus possible notamment le bureau de Poste. Si on veut un village vivant, il faut pouvoir le faire vivre!» insiste-t-il. Et ça marche. La fréquentation à La Poste est correcte, les nouveaux habitants se sentent véritablement des Marcellusiens, tout est fait au village pour faciliter, il est vrai, cette intégration.

## Salle d'activités

Car avec 9 associations qui, toutes, fonctionnent bien avec le football, le club de 3ème âge, le comité des fêtes, l'amicale laïque ou le groupe féminin pour ne citer qu'elles (le groupe vocal la Clef des Chants est venue installer son siège social à Marcellus), Marcellus s'est retrouvé face à une difficulté, celle de la rotation des salles de réunion. Si bien que cette année 2003 verra un autre gros projet sortir de terre: la création d'une salle d'activités attenante à la salle de quartier.

Deux projets d'envergure la même année, cela ne fait-il pas trop pour la commune? «Nous avons prévu le coup. Nous avons déposé d'importants excédents financiers, sans quoi on ne se lancerait pas dans de tels investissements. Ils correspondent en outre



1- Eglise - Place du village. 2- Aménagement entrée école. 3- Projet de lotissement (en vert).

à des remboursements d'emprunt qui prennent fin en 2004. Ce qui nous donne de nouvelles capacités d'emprunt, sans qu'on touche aux impôts locaux», précise Jean Durand, maire depuis 1996, mais élu communal depuis 1971.

Ce devrait être son dernier mandat. A 70 ans, cet ancien agriculteur aspire à du repos, il a avec lui une équipe soudée qui se démène avec beaucoup de dynamisme pour faire fonctionner le village. La nouvelle équipe, forte de 7 nouveaux membres sur 15

dont 5 femmes, s'investit dans son rôle. Elle a mis à profit l'année 2002 pour bien maîtriser l'affaire communale avant de se lancer dans des opérations plus structurantes. Avec le lotissement, la salle d'activités, la gestion de l'école qui fait la fierté du village (en regroupement avec Gaujac), la gestion du patrimoine, le soutien aux associations et aux activités professionnelles, elle est servie.

Un soulagement, la gestion du tri sélectif et des ordures ménagères est du ressort de la

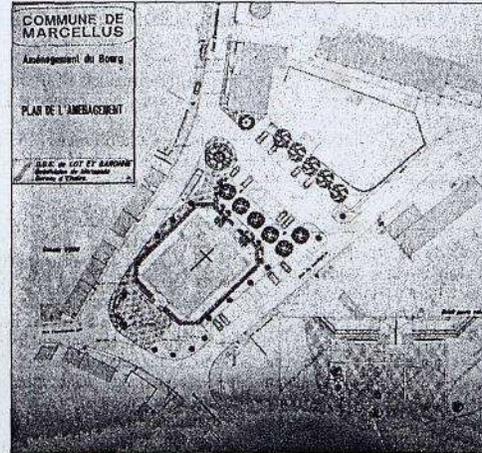
Communauté de communes à laquelle Marcellus adhère avec bonheur depuis le 23 décembre 1993.

«Grâce à cette adhésion, nous avons pu réaliser en une seule tranche le réaménagement du bourg que nous aurions mis 3 ans à mener à bien. Nous avons aussi construits 4 maisons OPHLM qui n'auraient jamais vu le jour si nous n'avions pas été dans une structure intercommunale», déclare Jean Durand qui est un fervent défenseur de l'intercommunalité.

Michel PRADEAU

## Aménagement du bourg

La population a découvert le futur visage du centre du village



Le plan de la future place

(Reproduction J.-P. Bignon, « Sud-Ouest »)

La municipalité avait convié la population de Marcellus à une réunion d'information sur l'aménagement du centre du bourg. Etaient présents MM. Pezutti, de la SEMPAM; Notte, du Syndicat d'électrification; M<sup>me</sup> Lanine et M. Bonnet, de la DDE; M. Cortez, de l'entreprise Bâti-Routes.

Le maire souhaitait la bienvenue à l'assemblée avant de laisser la parole à M. Pezutti, qui faisait l'historique du projet: le Conseil municipal avait demandé une étude au CAUE pour savoir ce qu'il pouvait réaliser pour embellir le bourg. Après l'adhésion à la communauté de communes du Pays Marmandais, celle-ci a placé l'aménagement de Marcellus parmi les réalisations qu'elle allait financer. La SEMPAM et la DDE prenaient en charge le projet, le Conseil municipal de Marcellus examinant et décidant des orientations à prendre.

Le projet a un coût d'objectif de 1 300 000 francs financé à hauteur de 245 000 francs par le Conseil régional, 233 700 francs par la Dotation globale d'équipement et le reste par la commu-

nauté de communes de Val de Garonne.

M. Pezutti décrit ensuite le projet. La place sera bien délimitée par des bordures de trottoirs, avec des places de parking, des arbres et de la pelouse pour donner une touche de verdure. Un arrêt bus sera aménagé pour le ramassage scolaire. Les entrées de la poste et de la mairie seront modifiées grâce à un palier et un accès pour handicapés. Actuellement, la façade de l'église est ravalée et elle verra son parvis réaménagé, avec le monument aux morts qui sera déplacé pour rendre la circulation plus aisée.

M. Notte expliqua que les lignes électriques et téléphoniques seront enterrées, le raccordement des particuliers sera gratuit et occasionnera peu de coupures. Des lampadaires seront installés sur la place, un modèle étant présenté aux présents.

Diverses questions furent ensuite posées afin d'obtenir quelques éclaircissements. La réunion était clôturée par un vin d'honneur durant lequel les discussions allaient bon train.



## L'eau devient rare

L'année dernière, dans ces mêmes colonnes, nous avons lancé un appel concernant l'eau. Dans le courant de l'été et presque journellement pendant la période de sécheresse, l'eau se fait de plus en plus rare à tel point qu'elle manque totalement.

Certains usagers s'en servent pour arroser les champs de tabac et de tomates. Le château d'eau, de ce fait, se trouve bien peu volumineux et la station de pompage ne peut satisfaire tout ce débit.

La municipalité avait relevé le prix du mètre cube pensant que cette mesure freinerait la consommation. Or, voilà qu'au début juin l'eau manque à nouveau.

L'augmentation du tarif n'est pas une solution. Elle grèvera le budget du petit consommateur, alors que ceux qui auront un revenu sur tabac et tomates récupéreront la dépense. Les boulangers et autres usagers sont très gênés par ces coupures prolongées. Nous appelons au bon sens ceux qui répandent dans les champs une si grande quantité d'eau.

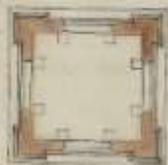
Il y a une autre solution pour les arrosages des champs de tabac et tomates.

Nous espérons que cet appel sera entendu avant que la municipalité ne prenne des mesures plus sévères pouvant aller jusqu'à la fermeture de la vanne chez l'utilisateur.

Pour le Conseil municipal :

J. R.

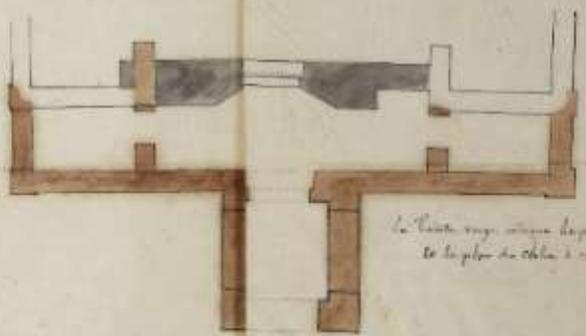
Chapelle de St. Louis  
de la Bastille  
de la Ville de Paris  
de la Ville de Paris  
de la Ville de Paris



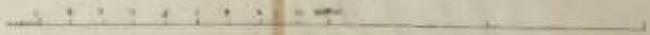
Chapelle de St. Louis



La Chapelle de St. Louis  
de la Bastille de Paris  
de la Ville de Paris



La Chapelle de St. Louis  
de la Bastille de Paris  
de la Ville de Paris



MARCELLUS. - Place de l'Eglise.

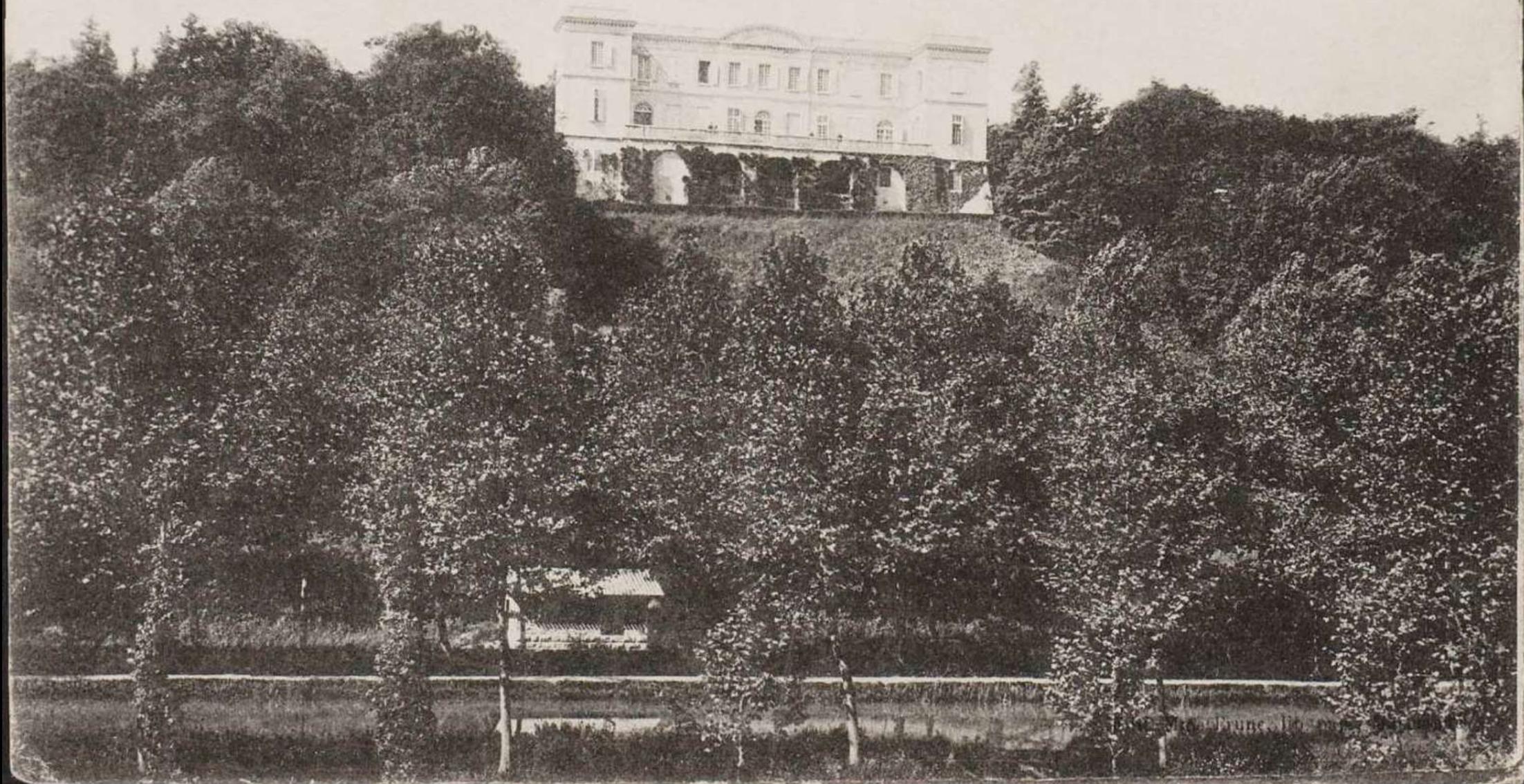


MARCELLUS (L.-et-G.)  
Minoterie des Bernès

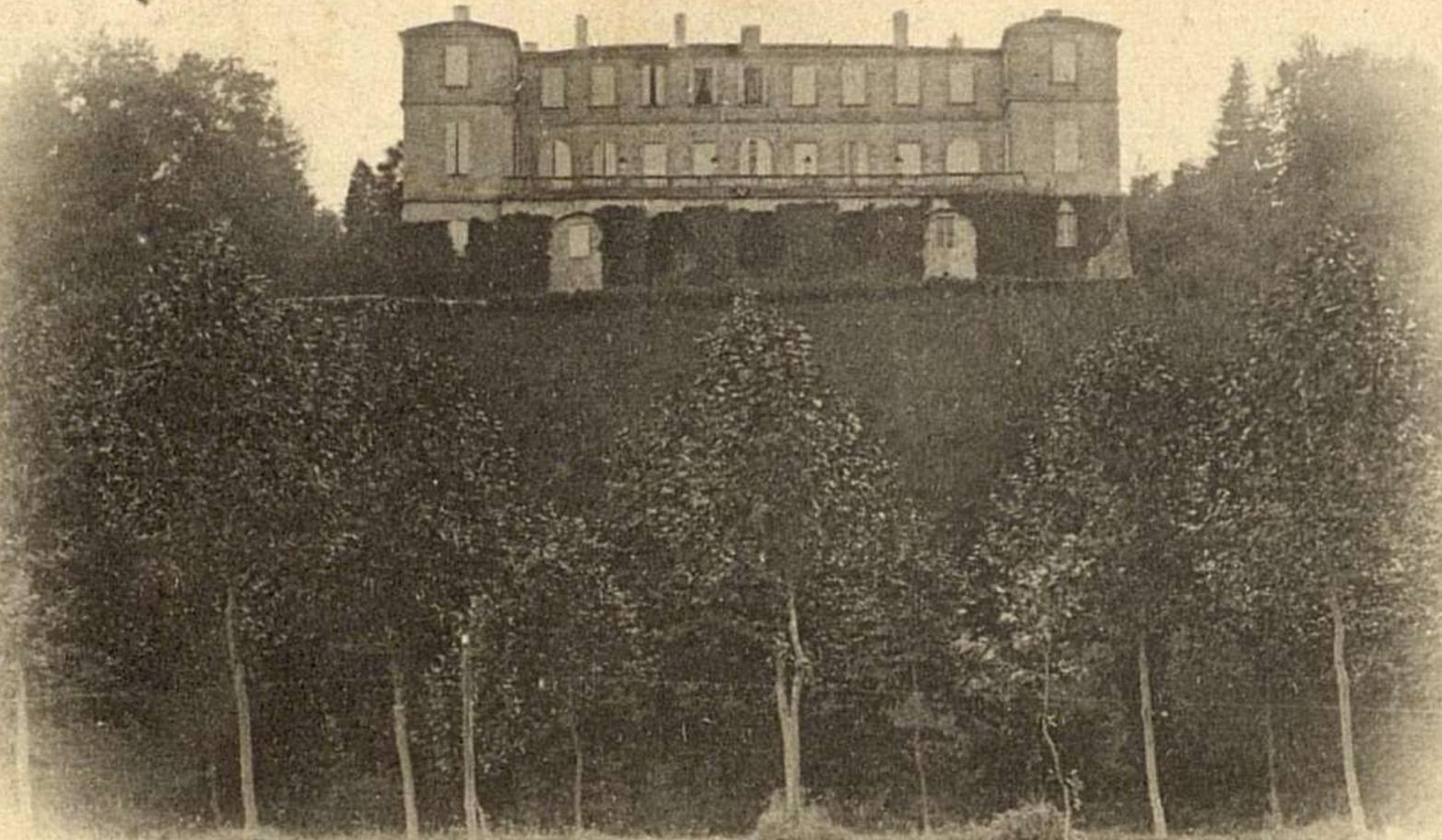


Mme Lassus, édit. bur.-tab , Marcellus (L. et-G.)

Marcellus — Le Château



St. Bazille, 2 avril 03.  
pr. adresse Mr. Pauchet frères



21. - MARCELLUS, près Marmande. - Le Château

Amities à vous tous de votre très dévoué

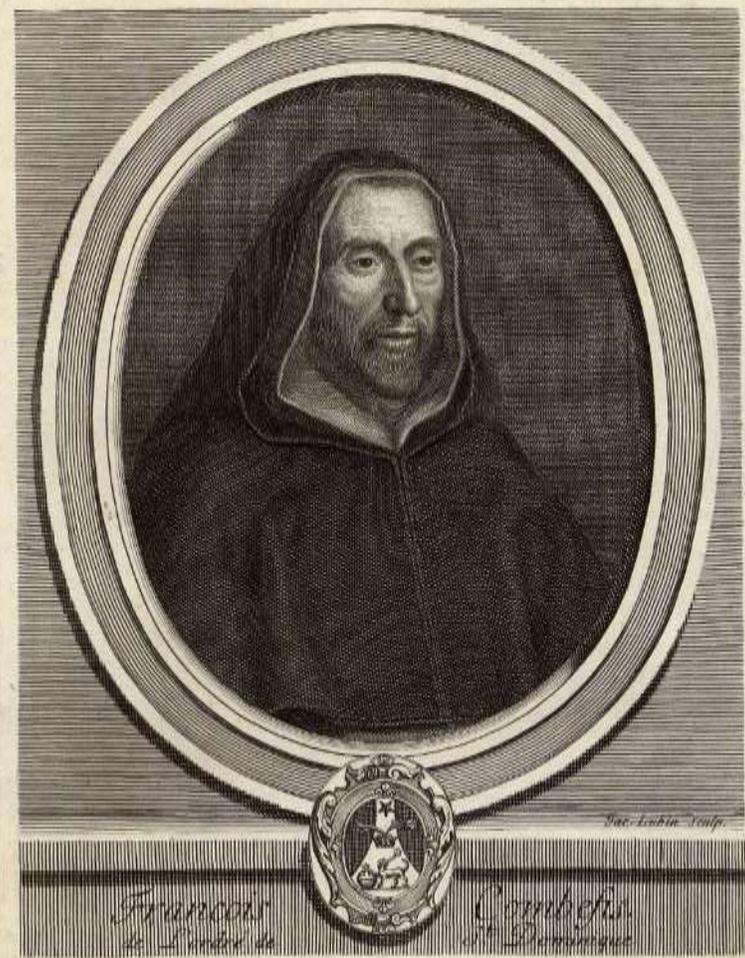
Flem. Jucqy

Cher ami. Je devrais partir pour la  
Campagne et cela sans avoir eu de nouvelles de cher tous. J'espère que cela va  
tout à fait à souhait. Par suite du mauvais  
temps nous allons rester ici 1 ou 2 jours plus  
longtemps. Je vous prie donc de me faire  
parvenir ici son mot, qui me renseignera sur  
vous.

MARCELLUS (L.-et-G.) — Vue générale







Francis  
de L'Isle de

Combes  
de Domergue

inédit à Marmande.



97<sup>es</sup> 1775



Pardevant Son Notaire Royal de la  
 Villa de Morvande ou agours Lemignie, en presence des Curiers  
 les nommez, fut present huit et quinze seigneurs nommez  
 Messieurs Charles Picot, Messieurs Baron de Salisdon,  
 seigneur de St. Privat de Vieux et autres lieux, &  
 Chevalier de l'ordre Royal et Militaire, de P. Louis de Courmouant  
 indistinctement au dit lieu en feu Hotel, actuellement en  
 ce lieu, lequel a volontairement approuve, comme il approuve  
 le Bail de la Ville, reevolution par lui perue a feu Jean  
 Guillhem et pierre Bauchard feu Jendres maire & de Pratsant  
 de cette Ville, la bail a ferme, que led. seigneur leur avoit  
 creue le 20. avril 1766. Devant Dolive, N.º au mas d'agours  
 Contre la même jour, qui estoit que de Cinq ans a commencer led.  
 jour 20. avril 20. jours que led. feu Guillhem et pierre Bauchard  
 ont jouis tous les deux, ou ce dernier jusqu'à ce jour, ce qui au 20. 8.  
 prochain sera quatre années et six mois depuis l'expiration du  
 Contrat qui sera cite, du droit et privilege de la petite portee a  
 deux de la dite Ville, du mas d'agours, a cette Ville, dependant  
 de l'ancien droit et privilege de portee a deux de dit seigneur  
 Vicomte de Salis, pour le mas d'agours, laquels et comment, ainsi  
 qu'il est contenu au Bail principal dudit privilege du 20. Mars  
 1771. par le Sr. Mequier avocat au parlement, faisant pour led.  
 seigneur en faveur de Raymond Duro fils aine, devant le même  
 notaire, aux Contres.  
 Lequel droit et privilege est reevolu, audit pierre Bauchard  
 present et acceptant aux mêmes clauses, conditions et  
 convolutions exprimees et detaillees au Contrat dudit jour 20. avril  
 1766. qui est très bien convenu, sceu et avu Accompli, qu'il

promet exécuter et nonoement pour Charges et faire transporter  
dans les jours ci après marqués et accoutumés les personnes de couleur  
et autres marchandises qui se porteront du devant du port de ladite  
ville du mar d'Agevais au devant le port de ladite ville de Marmouste  
sans que cela qu'importe en rien niire au fermier principal dudit  
seigneur, pour les ports du mar d'Agevais, les quels jours dudit  
privilege, Ne seront, sont le Mercredi et jeudi après midy, tant  
après avoir chargé pendant les vingt quatre heures qui auront précédé  
ledit depart desdits Ports, lorsque le marche se trouvera ouvert  
à ce jour de Mercredi dudit, de bien servir le public sans exiger de  
plus grands droits que ceux accoutumés, ordinairement et legitimeement  
à peine d'en répondre et d'en demeurer garant et responsable en  
son propre et privé nom, pour la restitution, amende, deffens, dommages  
et interests, ainsi qu'il est plus au long expliqué au Contrat dudit jour  
30. Avril 1766. que ledit seigneur seigneur accomplira à cet égard,  
de même s'oblige de fournir et faire Maviguer lesdits Ports,  
les jours ci dessus exprimés, les entretenir en bon état et les  
fournir de Matelots nécessaires et propres à la navigation, tant  
à ses frais et deffens, le present Bail à ferme est ainsi fait  
par trois ou six années au choix, dudit seigneur seigneur,  
qui ont commencé à Courir le 30. avril dernier pour ledit  
Renouvellement et qui continueront sans interruption pour les  
dites trois ou six années à raison de vingt Livres par an, payable  
en deux pactes égaux et d'avance chaque année, sans prejudice  
au dudit seigneur Vicomte d'Alais, de la somme de quarante Cinq  
Livres deux sols, qui lui restent due par ledit seigneur seigneur,  
qui de son côté reconnaît la legitimité de cette reserve et promet  
de satisfaire à la volonté dudit seigneur seigneur, sur qui est  
Compris les six années au dudit Bail, commencé le 30. Avril  
de cette année de sorte que le second pacte commencera le 30.  
septembre prochain pour la même somme et les mêmes

seront payés comme est dit en deux pactes et d'avance aux  
seigneurs de droit. Indépendamment du prix annuel dudit Bail  
et sans d'immunité d'icelui led. seigneur seigneur de transporter  
desd. lieux du mas et de Marmande led. seigneur vicomte  
d'icelui ses gens et ses commissionnaires d'un lieu à l'autre. Gratia  
De plus si le seigneur marque d'acquiescer exactement les  
pactes dudit Bail, il sera visible, aud. seigneur de la  
réformation led. privilège, à qui il trouvera à propos, même  
à la sole encherer, dudit Sauchaud, à la peine de quoi il demeurera  
tenu pour le tenu qui resteroit dudit Bail et dans laquelle  
convention il n'auroit pas été consenti à un sy modique  
prix, tout quoi le seigneur approuve aussi de cet instant,  
moyennant quoi et sous les susdites conditions led. seigneur  
vicomte d'icelui, promet la continuation de la pleine, et  
gratuite jouissance, au dit fermier de l'effet dudit Bail,  
durant le terme desdites trois ou six années, avec pouvoir au dit  
fermier de faire ses actes et diligences nécessaires contre toute  
contrevenance à son dit privilège, dont les frais seront deduits  
sur le prix dudit Bail, à la charge néanmoins par le seigneur  
de lui donner préalablement connaissance aud. seigneur, afin  
qu'il fasse punir toute contrevenance, sans que led. fermier puisse  
exiger aucun arbitrage que celui du prix des actes en cas de  
trouble, pouvoir qu'il ait averti avertis led. seigneur vicomte,  
pouvoit qu'il puisse prendre le fait et cause dudit Sauchaud qui  
promet de plus de fournir copie de ses fins, pour ce d'icelui  
entretenu led. seigneur vicomte à obligé ses biens et led.  
Sauchaud, ses heirs, parents et futurs même, sa promesse à la  
Requête du seigneur et contre seigneur établis en la chancellerie, par  
le seigneur de Bordeaux, fait et passé dans notre ville dudit  
marmande le sixième septembre, après midi en présence de  
jour du mois de septembre, après midi en présence de seigneur

Dit les Descobres Domingues decouvert a singurolles et s<sup>r</sup> fassions  
Maurice prodicieu habitant dud<sup>t</sup> Marinside tenuus a ce requie  
qui ont signe la Minute avec le s<sup>r</sup> seigneur Hecote d'abais et  
sieur son s<sup>r</sup> greuchaud primum qui a declare ne savoir ce que  
ni signer de ce faire d'aucun interpellé par vous. Controle a  
marinside le 22<sup>e</sup> 6<sup>me</sup> 1775 fol 95<sup>o</sup> par Bayle de Belite  
qui a reçu sept sols.

Bayle de Belite s<sup>r</sup> Royal

9.7. 6<sup>me</sup> 1775.

Paul a fessis de la petite  
port de San du mar a 3  
Maurice pour v<sup>l</sup> le  
Minute. Sous autre

4. Paul  
pour Paul  
Maurice.

20 sols 10 sols



5<sup>e</sup> Course : A 17 heures

## Prix de la Baise

Steeple-Chase, 3<sup>e</sup> Série

**1.100 fr.** (600 frs et les forfaits au premier ; 250 frs au deuxième ; 150 frs au troisième ; 100 frs au quatrième.)

Entrée gratuite. Forfait : 15 frs et 5 frs s'il a été déclaré.

Pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe (1), n'ayant gagné ni 3 courses militaires à obstacles de troisième série ou de troisième série bis, ni une course militaire à obstacles pour officiers. Poids : 72 kilos.

Tout gagnant d'une ou de plusieurs courses militaires à obstacles de 3<sup>e</sup> série ou de 3<sup>e</sup> série bis portera 2 kilos par course gagnée dans chacune de ces séries.

Tout gagnant en courses publiques à obstacles autres que des courses militaires, de 10.000 frs, portera en outre, 2 kg. ; 20.000 frs, 3 kg. ; de 30.000 frs, 4 kg. ; de 40.000 frs, 5 kg.

Les chevaux ayant au moins 25 % soit de sang arabe, soit de sang barbe, recevront 3 kg. ; ceux en ayant au moins 50 % et ceux qualifiés de demi-sang, 5 kg. Distance : 3.000 mètres environ.

Tout sous-officier n'ayant pas gagné 2 courses à obstacles (militaires ou civiles) recevra 3 kg. Tout sous-officier n'ayant pas gagné 4 courses à obstacles (militaires ou civiles), recevra 2 kg.

Nos	PROPRIÉTAIRES	NOM DES CHEVAUX (sexo et robe)	AGE	POIDS	ORIGINE	GRADES	
1	Autesserre	CLÉOPATRE	f.b.	7	72	Martial p.s. Clematite p.s.	Maréchal des logis chef 2 <sup>me</sup> Hus.
2	de Cordon	GIGOLETTE III	f.b.	7	72	Amant de cœur 1/2s. Grotte d'H <sup>ne</sup> 1/2s	id.
3	Gathuingt	MARKAUTA	f.a.	5	72	Horretz et Mlle de Raspain	id.
4	Costes	MIMOSA	f.b.	10	72	sans origine	10 <sup>e</sup> Dragons
5	Jourotte	FROCCA	m.a.	7	76	Le Prodigue p.s. Colère p.s.	id.
6	Dupuy	CÉLADON	m.b.	6	72	Autivain p.s. Cerdagne p.s.	id.
7	Durand	WONDERLAND	f.b.	5	72	Fondolan p.s., Chontia p.s.	id.
8	Mauhourat	SANS-SOUCCI II	f.b.	9	70	sans origine	24 <sup>e</sup> R. A. D.

5 <sup>me</sup> Course	Cheval	Jockey	Distances	Pari Mutuel		Observations
				Gagnant	Placés	
1						
2						
3						
4						
Non placés						

Vu et Approuvé :

Le Ministre de l'Agriculture,  
M. CASSEZ.

Le Président,  
Comte de GÉLAS.

Les Commissaires : Baron de REDON. A. LABADIE. A. BACHÈRE. R. BESSE.



Une élection en 1837.

(A.)

L'arrivée.

Décidément, chère cousine, Marmande est un lieu fécond en aventures, du moins pour moi; car, Dieu me pardonne, je ne puis y mettre le pied sans qu'il m'en survienne quelque une; témoin, ce qui m'est advenu, dans le temps, avec le père Ducasse, honnête procureur, si jamais il en fût, et dont le ciel daigne avoir reçu l'âme; avec cet autre vieil organe de la Chimie parisienne que je vous ai déjà fait connaître dans une de mes précédentes lettres; enfin

MAISONS D'ÉCOLE

COMMUNE de *Meamande*

ÉCOLE Communale Congréganiste de Filles

PLANS & COUPE

de l'École existante appartenant à la Commune

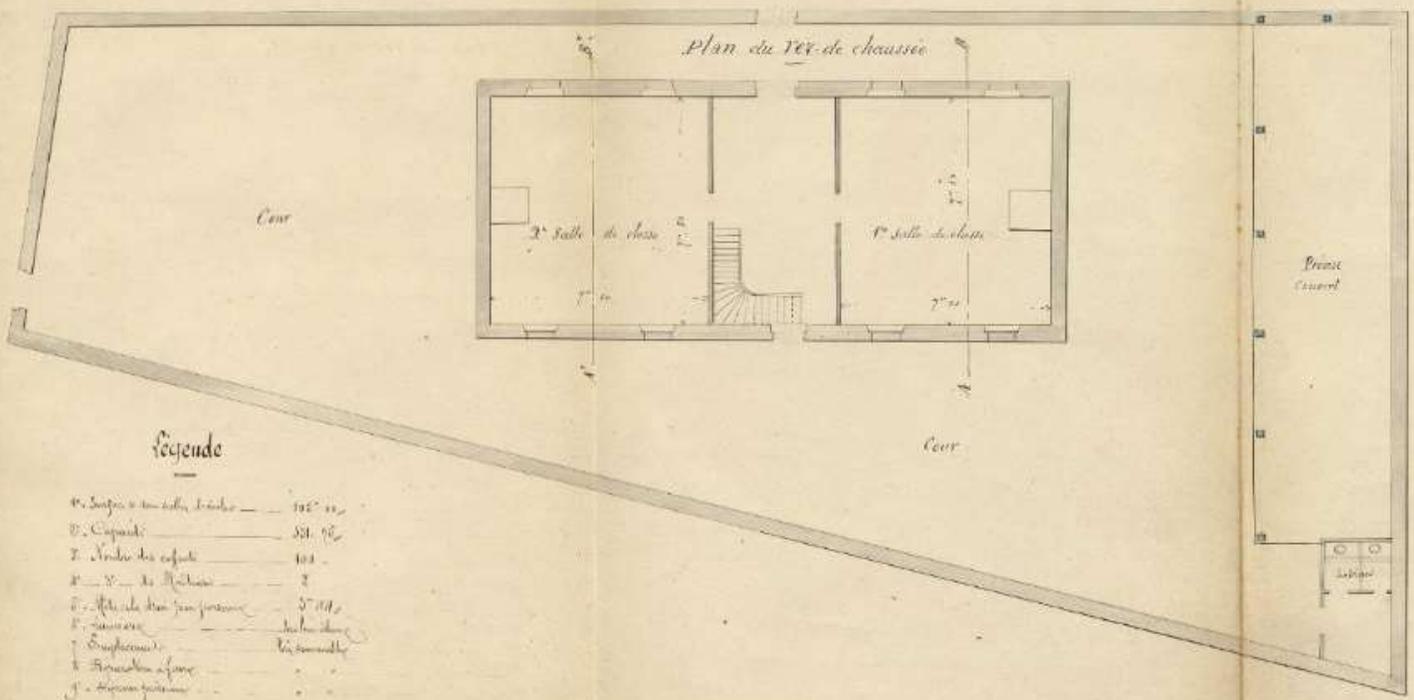
Echelle de 0<sup>m</sup> 11 par mètre

Dressé par l'Agent-Voyer cantonal, soussigné,

Vu :  
A Masmeil le 9<sup>bre</sup> 1878  
de Sous-Ing<sup>re</sup> Voyer d'arrondissement,  
*Breman*

Vu :  
A Aquy le 21<sup>bre</sup> Décembre 1878  
L'Ingénieur-Voyer en Chef,  
*Prunier*

*L'Agent-Voyer*



Plan du 1er de chaussée

Coeur

1<sup>re</sup> salle de classe

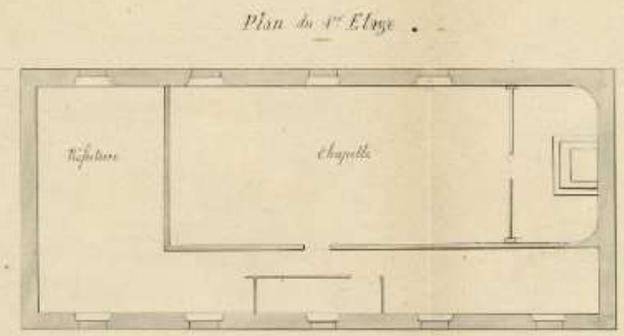
2<sup>e</sup> salle de classe

Basse Cour

Coeur

Légende

1. Saige	105	10
2. Chapelle	58	95
3. Niche des enfants	100	
4. N. de Mathieu	2	
5. Salle de classe	57	112
6. Salle de classe		112
7. Salle de classe		112
8. Salle de classe		112
9. Salle de classe		112

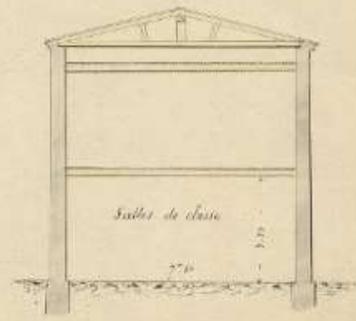


Plan du 1er Etage

Niche

Chapelle

Coupe sur A.B.A.B.



Salle de classe

Coupe de la niche C.D.



LES PRODUCTEURS RÉUNIS  
GRANDE MARQUE

EXTRAIT DE TOMATES  
GARANTI PUR

BOÉ & C<sup>ie</sup>

BORDEAUX

MARMANDE

FRANCE

TRADE

MARK



LA PLUS GROSSE FABRICATION FRANÇAISE





**PURÉE DE TOMATES**  
**GARANTIE PURE**

**LES PRODUCTEURS RÉUNIS**  
GRANDE MARQUE



**BORDEAUX \* MARMANDE**  
Gironde Lot-et-Garonne  
**FRANCE**  
**LA PLUS GROSSE FABRICATION FRANÇAISE**

DELELL FILS FRÈRES & C<sup>IE</sup>

Département  
de Lot-et-Garonne.

Arrondissement  
de Marmande.

Ville de Marmande.

Bâtiment de la Mairie.

Plan du Rez-de-chaussée et de l'Étage.

(Échelle de 0<sup>m</sup>,01 pour 1 Mètre)

Le Maire,

Dressé par l'architecte municipal saignie.

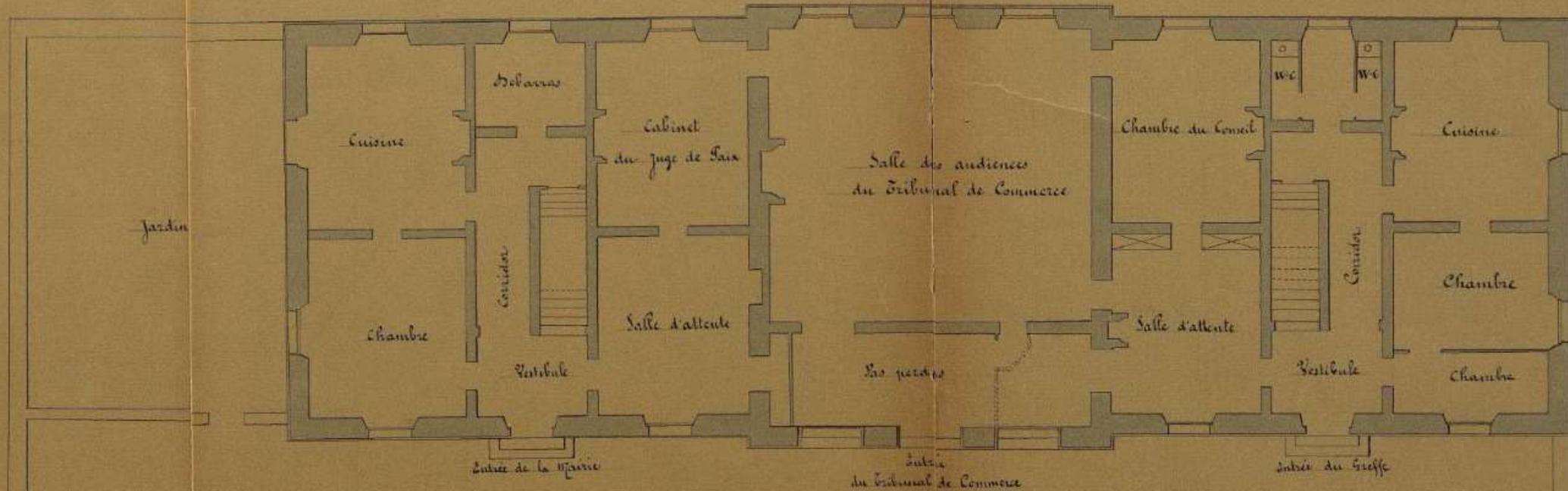
Marmande, le 10 juillet 1905.

~~A. Saignie~~ Approuvé,

~~Le Maire de Lot-et-Garonne,~~

~~J. Saignie~~

Rue de la Mairie



Jardin

Holocaustes

Cuisine

Cabinet  
du juge de Paix

Salle des audiences  
du Tribunal de Commerce

Chambre du Conseil

Cuisine

Chambre

Escalier

Salle d'attente

Entrée

Salle d'attente

Escalier

Chambre

Chambre

Entrée de la Mairie

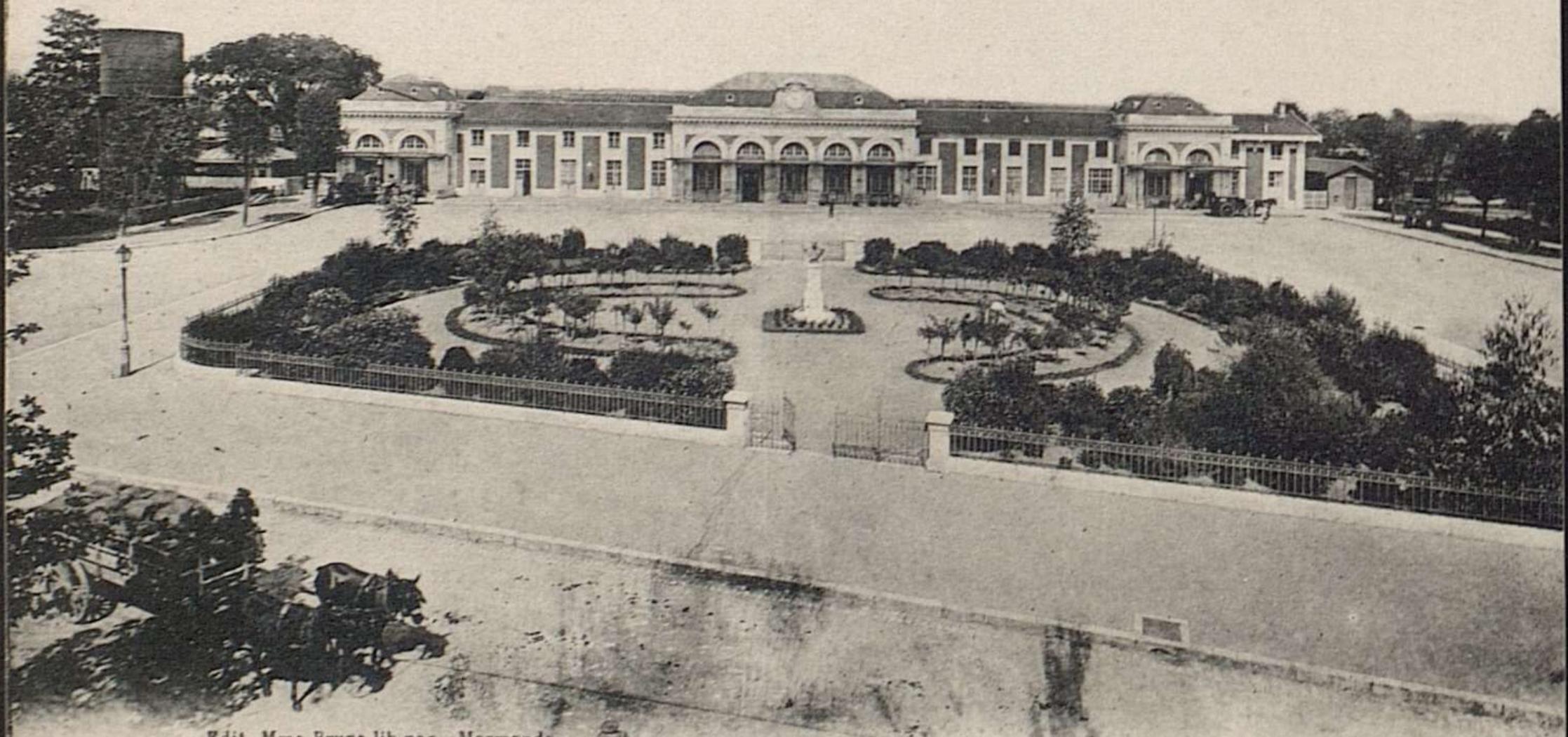
Entrée  
du Tribunal de Commerce

Entrée du Greffe

Cour

Rue du Palais

Entrée par la Place d'Armes



Edit. Mme Prune lib-pap, Marmande

Marmande (L.-et-G.) — La Gare et son Square

33 MARMANDE (L. et-G.)  
Hôtel des Postes et Place du Marché



MARMANDE. - La Grève des Boulangers (29 Juin 1904)  
Une distribution de pain rue Puygueraud



Edit.-Lib.-Pap. Mme Brune, Marmande



MARMANDE (L.-et-G.)  
La Rue de l'Estang  
A droite : le nouvel Hôtel  
des Postes : A gauche :  
le Collège et au dernier  
plan : l'Eglise



Photo Balaïstai, Marmande

Veuve P. Dinéty, éditeur. Marmande



MARMANDE — LA GARONNE

pour mon fait un bon voyage tout  
le monde va bien j'entend est bien  
contente des confets de manette elle  
s'ennuie beaucoup envoie nous la  
longueur en attendant du pied de manette  
Bon bassin à T. par C. Boyas



*Cliché Terpereau, Bordeaux*

**Obsèques du Général Brun à Marmande — Discours de M. Courret, Maire de Marmande**

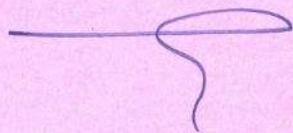


Edit.-Lib.-Pap. Mme Brune, Marmande

*Des baisers a tous*  
MARMANDE. - Le Boulevard de Maré *Jubia*



Visite officielle  
de Madame Simone Veil  
ministre de la Santé, à  
Normandie, le 12 Mai 1975









MINISTRE  
DES  
TRAVAUX PUBLICS.

MODELE N° 5.

DEPARTEMENT  
de l'Orne

ANNEXE A LA CIRCULAIRE DU 23 OCTOBRE 1831.

ARRONDISSEMENT  
de l'Eau-Bonne

COMMUNE  
de Harmandy

Moulin à blé  
de la porte de la Vallée

### RÈGLEMENT D'EAU.

COURS D'EAU NON NAVIGABLE NI FLOTTABLE.

### PROJET DE RÈGLEMENT.



ARTICLE 1<sup>er</sup>.

*Le sieur Brunet, etc., est autorisé à maintenir en activité le moulin destiné à moudre le blé qu'il possède au lieu dit la porte de la Vallée sur le territoire de la commune de Harmandy arrondissement de Alençon, département de l'Orne.*  
*Il est également autorisé à pratiquer une prise d'eau sur le ruisseau nommé l'Eau-Bonne en vue d'augmenter la force motrice de ce moulin.*

Le sieur Brunet, Elie, est autorisé à maintenir en activité le moulin destiné à moure le blé qu'il possède au lieu dit la porte de la Maï sur le territoire de la commune de Marmandes, arrondissement de Marmandes, département de Lot-et-Garonne.

Il est également autorisé à pratiquer une prise d'eau sur le ruisseau nommé l'Eau Bonne, en vue d'augmenter la force motrice de ce moulin.

## ART. 2.

Le niveau légal de la retenue est fixé

- 1<sup>o</sup> à (172) au niveau des six mètres deux cent cinquante millimètres en contre-bas de l'angle des côtes extérieures de la pierre de taille concernant le parapet qui sépare le plan constant au-dessus le moulin du bassin de la retenue, point pris pour repère provisoire, mais qui concerne la hauteur des eaux dans le bassin.
- 2<sup>o</sup> à (177) au niveau sept cent soixante deux huit millimètres en contre-bas du dessus d'une barre de fer qui se trouve scellée horizontalement dans le quai de rive droite du pont de la Rivière, point pris pour repère provisoire en ce qui concerne les prises d'eau à pratiquer sur le ruisseau de l'Eau-Donne.

## ART. 3.

Le ruisseau à couvrir pour la prise d'eau du ruisseau l'Eau-Donne sera placé à 250 en amont du pontecau établi sur ce ruisseau sur la route Impériale N<sup>o</sup> 127 de Valenciennes à Bordeaux.

Il aura une longueur totale de (250) deux mètres en une seule portée.

La crête sera élevée à (177) un mètre sept cent soixante deux huit millimètres en contre-bas de la barre de fer scellée dans le quai de rive droite du pont de la Rivière.

## ART. 4.

En ce qui concerne le bassin à étancher au moulin

Le barrage de décharge présentera une surface libre de (0.2166) cent quarante quatre dix millimètres de hauteur.

Ses crêtes seront la même hauteur et sera présentée une surface libre de (0.2166) cent quarante quatre dix millimètres de hauteur.

Cette rampe de fond est établie à 16, 20 mètres de la rampe actuelle du moulin, le sol est en remblai établi à (2.175) deux mètres quatre cent soixante quatre millimètres en contre-bas de l'angle des

côtés de la pierre de taille concernant le parapet qui sépare le plan constant du bassin de la retenue.

En ce qui concerne la prise d'eau sur le ruisseau de l'Eau-Donne

Le barrage de décharge présentera une surface libre de (0.2166) cent quarante quatre dix huit millimètres de hauteur, au-dessus de la retenue.

Le barrage de toutes les rampe sans exception sera établi comme la crête du barrage dans le plan de la retenue.

Les rampe seront disposés de manière à pouvoir être facilement manœuvrés et à se lever au-dessus du niveau des plus hautes eaux.

## ART. 5.

Les canaux de décharge seront disposés de manière à enlèvement à leur origine, les ouvrages auxquels ils font suite et à évacuer facilement toutes les eaux que ces ouvrages peuvent déverser.

## ART. 6.

La prise d'eau du ruisseau de l'Eau-Donne sur son point de départ à côté du moulin à étancher, elle sera amenée par des tuyaux de fonte jusqu'au moulin.

Dans toute la longueur du pontecau sous le ruisseau Impériale, les tuyaux seront établis sous le ruisseau actuel de ce pontecau aux frais de l'impétrant, lequel devra rétablir ce ruisseau en bon état sous tout son niveau de rive avec l'avalot au barrage.

Le sol actuel sera en terre macrament de chaux et sable, pierre et mortier, il aura un mètre d'épaisseur sur un mètre cinquante de longueur depuis le barrage vers la tête du pont, c'est à dire toute la tête du barrage.

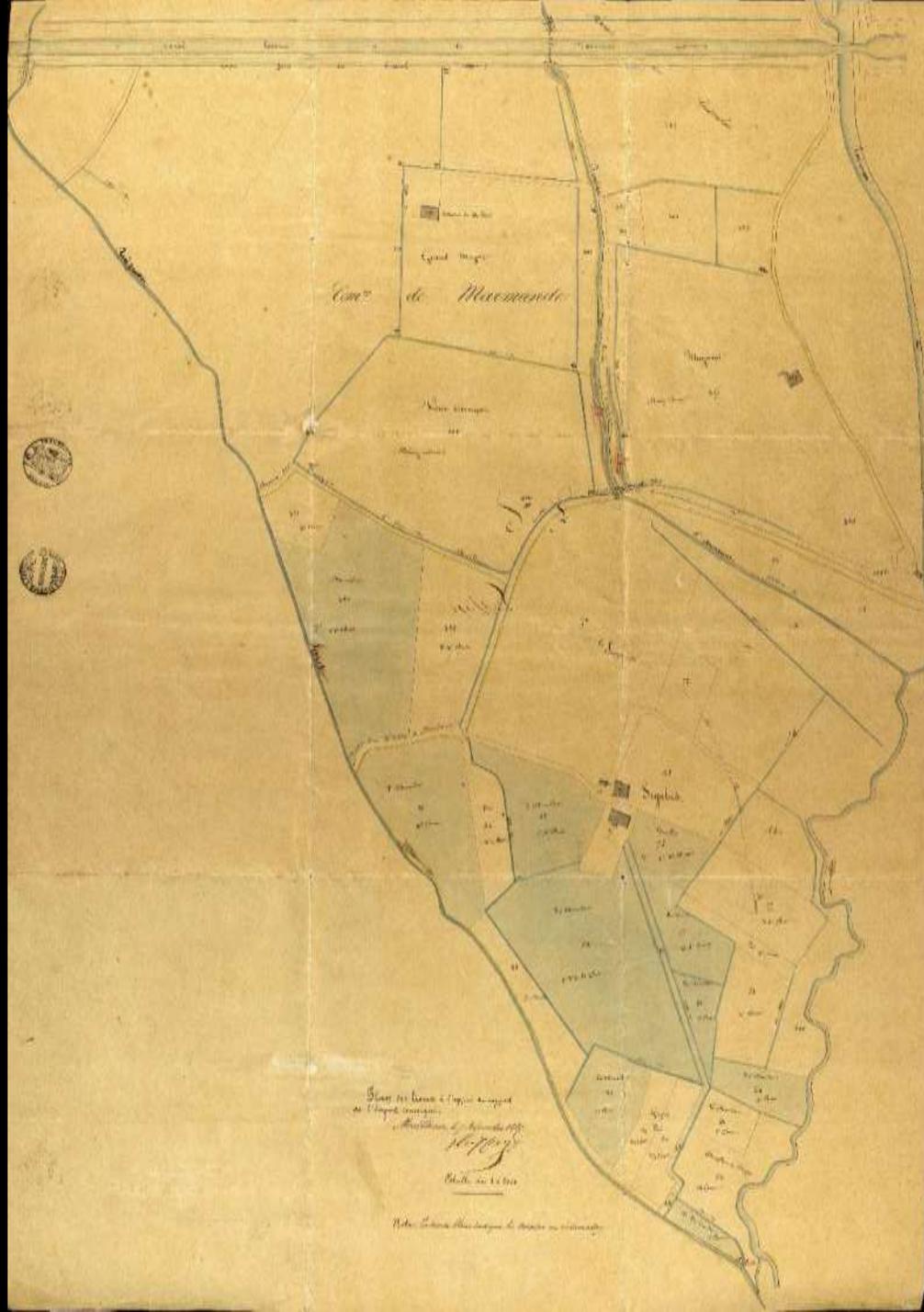
Ces ouvrages seront établis par le sieur Bonnet ou ses ayants cause, et les dépenses seront payées par le propriétaire actuel et plus tard par ses successeurs.

Ces ouvrages pourront être établis à la hauteur de la retenue si des frais dans tout le reste de la jonction et l'impétrant le juge nécessaire.

Le propriétaire ou ses fermiers auront tenu toutes les fois que l'intérêt d'un fait, tant en ce qui concerne les prises d'eau que l'autorité administrative, se levoit

(a) Le sol actuel du pontecau Impériale de la Rivière Impériale est de 17, 20 remplacé sur toute la longueur du pontecau par un remblai de 17, 20 en macrament de chaux et sable sur une épaisseur de 0, 15, il sera construit et entretenu à perpétuité par le sieur Bonnet ou ses ayants cause.

L'ing<sup>o</sup> en chef J. P. de la Rivière



*Carré de Maximilien*

Plan des lieux à l'usage des  
de l'Empire  
Napoléon  
Château de la Ville

*Note: Les lieux désignés par la lettre M sont réservés.*

Préfecture du Département de Lot-et-Garonne

PONTS-ET-CHAUSSEES

CHEMINS DE FER EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

LIGNE DE MARMANDE

A ANGOULÊME

ADJUDICATION

De travaux à Agen, en l'Hotel de la Préfecture, le Mercredi 11 juillet 1883,

Le mercredi 11 juillet 1883, à deux heures, il sera procédé en séance publique par M. le Préfet de Lot-et-Garonne en Conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service de construction du chemin de fer de Marmande à Angoulême, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

CHEMIN DE FER DE MARMANDE A ANGOULÊME

Exécution des ouvrages métalliques de la partie comprise entre Marmande et le Dropt, près Eymet, sur une longueur de 34 k. 252 mètres.

CES TRAVAUX SONT ÉVALUÉS COMME IL SUIV :

Table with 3 columns: Travaux à l'entreprendre, Valeurs métalliques, and Amount. Rows include 'Travaux à l'entreprendre', 'Barrières métalliques...', 'Total', and 'Somme à valoir'.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

1. — Admission à l'adjudication

(Ordonnance du 10 mai 1864 — Article 24. — Décret du 25 février 1869, article 15. — Décret du 31 mai 1869 et 13 novembre 1882.)

Nul ne sera admis à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour garantir le bon exécution des travaux.

Il est admis, chaque concurrent sera tenu de présenter :

1° Un certificat de capacité délivré par plus de trois ans de date, délivré par un homme de l'art, et visé par M. le Préfet, le préfet ou l'ingénieur en chef du service de construction du chemin de fer de Marmande à Angoulême, pour un autre avant l'adjudication ; les travaux exécutés sous son contrôle sont indiqués dans les dix dernières années ;

2° Un certificat de l'ingénieur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat attestant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Le cautionnement sera versé au comptant au moment de l'adjudication, lequel sera restitué sans déduction aucune par l'article 15 de l'ordonnance du 10 mai 1864.

Les cautionnements personnels des faits de nature de nature sont déposés au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté.

2. — Forme des soumissions

(Ordonnance ministérielle du 10 juillet 1858, 14 juin 1859 et 27 mars 1863.)

Les soumissions doivent être sur papier blanc et sur feutre ou papier blanc, et les rubans destinés à les lier et à les fermer doivent être enroulés sur les rubans destinés à les lier et à les fermer. Les soumissions doivent être déposées dans le bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté.

3. — Dépôt des soumissions

(Ordonnance du 10 mai 1864 — Article 24. — Décret du 25 février 1869, article 15.)

Les soumissions doivent être déposées au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagnées de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Les soumissions doivent être déposées au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagnées de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Les soumissions doivent être déposées au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagnées de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Modes de soumission

Les soumissions doivent être déposées au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagnées de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Les soumissions doivent être déposées au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagnées de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Les soumissions doivent être déposées au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagnées de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Les lettres chargées, ainsi que les certificats de capacité, doivent être déposés au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagnées de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

4. — Ouverture des paquets et décisions du bureau

(Ordonnance du 10 mai 1864 — Article 24. — Décret du 25 février 1869, article 15.)

L'adjudication aura lieu le mercredi 11 juillet 1883, à deux heures, en l'Hotel de la Préfecture, à Agen.

L'adjudication aura lieu le mercredi 11 juillet 1883, à deux heures, en l'Hotel de la Préfecture, à Agen.

L'adjudication aura lieu le mercredi 11 juillet 1883, à deux heures, en l'Hotel de la Préfecture, à Agen.

L'adjudication aura lieu le mercredi 11 juillet 1883, à deux heures, en l'Hotel de la Préfecture, à Agen.

L'adjudication aura lieu le mercredi 11 juillet 1883, à deux heures, en l'Hotel de la Préfecture, à Agen.

5. — Bénéfice définitif de l'adjudication

(Décret du 13 novembre 1882.)

Si pendant un délai de vingt jours, à compter de la date de l'adjudication, le titulaire des travaux ne s'est pas présenté au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et n'a pas versé la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs, le bénéfice de l'adjudication sera considéré comme nul et non avenue.

Si pendant un délai de vingt jours, à compter de la date de l'adjudication, le titulaire des travaux ne s'est pas présenté au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et n'a pas versé la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs, le bénéfice de l'adjudication sera considéré comme nul et non avenue.

Si pendant un délai de vingt jours, à compter de la date de l'adjudication, le titulaire des travaux ne s'est pas présenté au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et n'a pas versé la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs, le bénéfice de l'adjudication sera considéré comme nul et non avenue.

6. — Mémoire à la charge de l'adjudicataire

(Articles des clauses et conditions générales de 16 novembre 1876 — Article 15 de l'ordonnance du 10 mai 1864.)

Le mémoire à la charge de l'adjudicataire doit être remis au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagné de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Le mémoire à la charge de l'adjudicataire doit être remis au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagné de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Le mémoire à la charge de l'adjudicataire doit être remis au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagné de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Le mémoire à la charge de l'adjudicataire doit être remis au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagné de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

Le mémoire à la charge de l'adjudicataire doit être remis au bureau de l'ingénieur en chef, en un état sur l'Etat, sous pli cacheté, et être accompagné de la somme de cautionnement exigé, soit à 3,000 francs.

A Agen, le 10 juillet 1883.

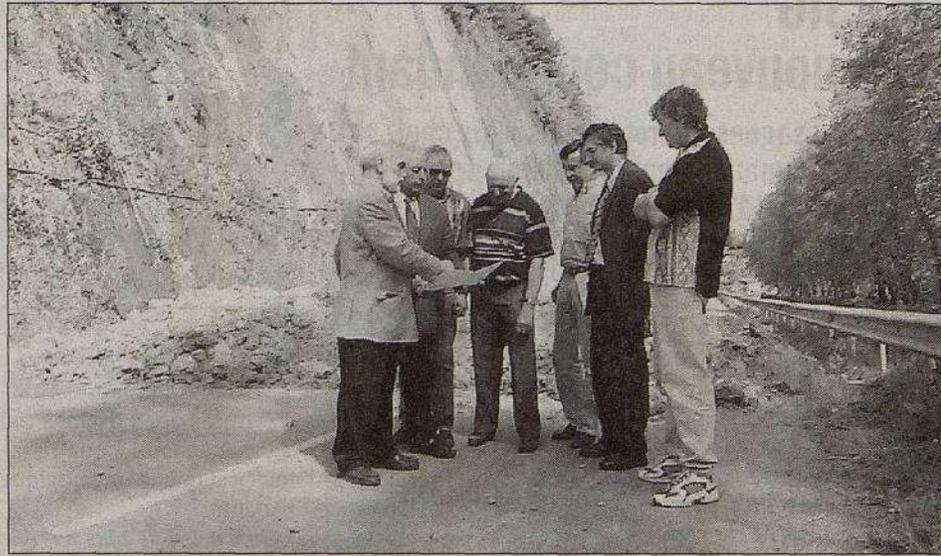
M. le Préfet de Lot-et-Garonne.

A. CHAPRON.

# Meilhan coupé du monde

Petit bleu  
17 mai 2001

Située au bout du bout du département, la commune de Meilhan-sur-Garonne est depuis quelques jours encore plus isolée, du fait de l'interdiction à toute circulation de la RD 116 qui longe le canal.



## MEILHAN

André LAVIALLE

Les pluies persistantes de ces dernières semaines ont fait leur œuvre, provoquant une descente de terrain de près d'un mètre en surplomb de la route, l'apparition d'une faille et d'un décrochement appelés à perdurer.

Hier matin, André Touron, conseiller général et président de la commission des routes, Jean Fenouillet, maire et conseiller général, se sont rendus sur les lieux en compagnie de Pierre-Marie Audoin-Dubreuil, directeur du service des routes et de Jacky Trouvé, responsable du

## Elus et techniciens planchent pour trouver une solution

secteur pour mesurer l'étendue du sinistre.

Un géologue est venu sur place pour reconnaître le terrain situé au dessus du mur édifié à l'occasion du percement du canal, le long de cet ancien chemin de halage devenu principale route d'accès à la commune.

Les techniciens n'ont pas encore arrêté de solutions, hésitant entre la pose d'un grillage de protection, le drainage des terres ou les pieux en béton enfoncés dans le rocher.

## VERS UNE SOLUTION

Ce qui est sûr, c'est que cette route est absolument interdite à toute circulation, automobile et cycliste, du fait du

risque constant d'éboulements de terre et sa réouverture n'interviendra au mieux qu'à la fin de l'année.

En attendant, les commerçants et professionnels du tourisme s'inquiètent comme ce restaurateur qui constate « *ne plus voir personne depuis belle lurette, sinon les traites pour honorer les investissements dans l'établissement* ».

Une déviation a été mise en place mais elle ne donne pas satisfaction car elle emprunte des routes départementales et oblige à un long détour par Cocomont.

La solution provisoire semble résider dans une autre

déviations qui, à partir du RD 116 emprunterait le chemin communal n° 10 juste après l'écluse.

Pour cela, les services départementaux avaient besoin de l'aval de la commune et du syndicat de voirie.

C'est chose faite et cela devrait permettre très rapidement de limiter les inconvénients pour les habitants et pour les touristes qui régulièrement choisissent Meilhan pour une halte estivale.

En attendant que l'ancien chemin de halage retrouve sa destination sans risquer d'attenter à la sécurité des usagers ■

# 500 000 euros destinés à sécuriser la falaise

Sud ouest  
19 avril 2017

**MEILHAN-SUR-GARONNE** La route communale 5 a dû être fermée à cause d'éboulements successifs de la colline

ÉLODIE VIGUIER  
e.vigui@sudouest.fr

Les Meilhanais n'ont plus qu'à prier le ciel jusqu'à septembre pour que la falaise du Tertre ne crache pas de nouveaux rebuts. Voies navigables de France (VNF) et Val de Garonne Agglomération (VGA), respectivement propriétaires de la colline et de la route en contrebas, ont choisi d'engager les travaux nécessaires à une sécurisation des lieux. Des aménagements qui interviennent à la suite de moult éboulements et coulées de boue.

Le dernier en date, mercredi 23 novembre, a été le caillou de trop. Tandis que plusieurs pierres jonchant la chaussée avaient été signalées par un chauffeur de bus scolaire au petit matin, la municipalité meilhanaise décidait illico de fermer la route communale n° 5, entre le restaurant La Péniche et le pont Ferrand. Depuis, la voie n'a pas été rouverte.

## Circulation gênée

« Je comprends les difficultés que rencontrent les automobilistes, surtout les agriculteurs à qui nous avons autorisé de façon ponctuelle de l'emprunter », détaille Régine Povéda, maire de Meilhan. « Mais cet arrêté a été pris pour la sécurité de tous. » Malgré l'interdiction, beaucoup ôtent quand même les barrières,



Des cailloux s'échappent de la falaise lors de fortes pluies. Face au danger, la route est fermée à la circulation. PHOTO: E. V.

res, observe l'édile. « Ce n'est pas raisonnable. » Car il suffit de fortes pluies pour que la falaise fasse des siennes. C'était le cas en 2016. Dès février, la colline a montré ses premières faiblesses en laissant échapper d'énormes cailloux, tombés sur la chaussée et dans le canal. Un incident de même type – mais de moindre mesure – s'était reproduit en octobre. « Dès qu'il y a de fortes pluies, ou des intempéries,

nous constatons ce phénomène », détaille Régine Povéda. Un danger notoire, « évident », qui a ainsi conduit VGA à voter une subvention, évoquée en conseil communautaire comme une urgence à traiter. 500 000 euros vont ainsi être débloqués, chacun mettant la main à la poche : 250 000 euros pour VNF, 167 000 pour VGA, 69 000 pour l'état (dans le cadre d'une dotation d'équipements des territoires ruraux) et 14 000 euros pour la commune.

## Filets et mur de gabions

La falaise, friable, va ainsi être taillée, débroussaillée puis sécurisée. « Nous

allons installer des filets afin de retenir les blocs ; ainsi qu'un mur de gabions en contrebas pour éviter qu'ils tombent à même la route ou jusque dans le canal, comme ce fut le cas en février 2016 », détaillait, en fin d'année, Jean Abèle, directeur territorial chez VNF Sud-Ouest.

« Il était temps. J'ai vu une dizaine d'éboulements depuis que je suis maire. Et à l'échelle de la commune, nous ne pouvions pas entretenir le site. C'est VGA qui est maître d'ouvrage », souffle Régine Povéda, visiblement soulagée. « Cela fait une éternité que nous attendions cela. Du temps de Monsieur Fenouillet déjà... »

de République  
22 juillet 1994

# Meilhan, la romantique

Dressée au sommet d'un promontoire, Meilhan-sur-Garonne étire sa douceur de vivre le long du canal et du fleuve en annonçant la couleur: le vert.

Vert comme ses paysages, ses bois, et sa vocation: offrir une qualité de vie unique. Une bonne idée de balade pour le week-end.

**E**n levant les yeux, le Tertre. En les baissant, le canal. Toute l'équation de Meilhan réside entre ces deux points. Toute sa spécificité aussi. Meilhan se dresse fièrement sur un promontoire au pied duquel glisse le canal.

Le Tertre, «blason» des Meilhanais, domine la vallée de la Garonne. Point de vue unique dans la région, c'est également le point de ralliement des touristes et des autochtones. Là, au bord de l'à-pic, le visiteur trouve toujours un coin ombragé pour se reposer de la chaleur. C'est l'endroit idéal pour ...la contemplation.

En redescendant du Tertre, le village ouvre ses ruelles calmes au regard du promeneur. Il pourra serpenter au travers de la petite cité, faire un arrêt devant l'église et sa place ou satisfaire son envie de pétanque avec les joueurs du cru.

## SITE AQUATIQUE

La visite se poursuivra sur les bords du canal. Promenade le long des chemins de halages, biefs calmes et verdoyants, le canal offre un cachet particulier dont bénéficie toute la localité.

Centre d'animations fluviales, le site aquatique accueille régulièrement des bateaux de plaisance qui font une halte à Meilhan avant de voguer sous d'autres cieux.

Les plaisanciers profitent alors des attraits et des structures mis à leur disposition. Ils peuvent plonger dans la piscine municipale, s'affronter sur le court de tennis, s'essayer à la pêche, partir à l'aventure sur des sentiers de randonnées balisés ou acheter des produits régionaux à la halte nautique.

Meilhan ne tient pas à s'asseoir sur sa réputation. Une dynamique s'est engagée pour que la ville obtienne l'estampille «village de caractère». D'autre part, une politique touristique est en route dans le cadre des «Terrasses de Garonne»; elle permettra d'associer les communes de Meilhan, le Mas d'Agenais, Fourques et Lagruère pour développer le tourisme fluvial.

Dans l'immédiat, le charme de Meilhan est indiscutable et résolument romantique.

Marie-Hélène BONNAURON

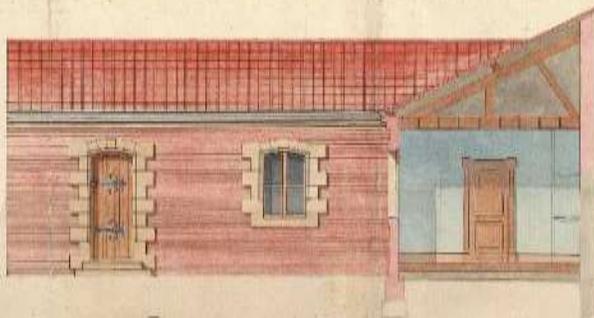


La place de l'église, très ombragée, permet aux visiteurs de se reposer au calme.



Point de vue depuis le Tertre: le canal s'étire doucement au pied de Meilhan.

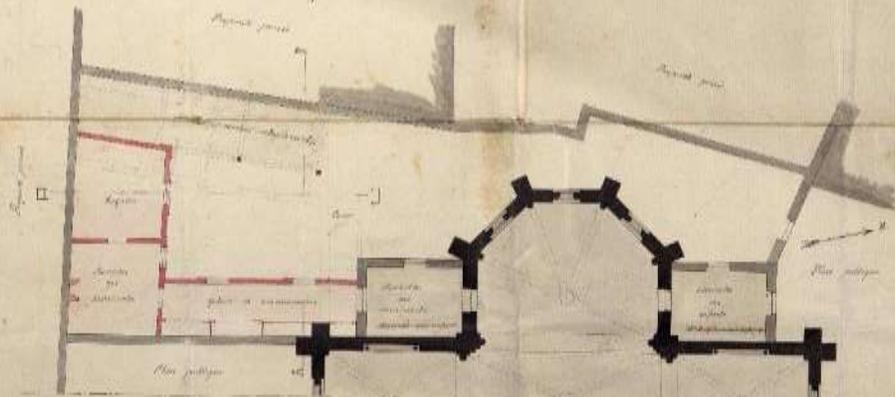
Projet d'annexes aux sacristies pour l'Eglise de Melhan. M. J. Girard



Coupe suivant C D.



Coupe suivant A B.



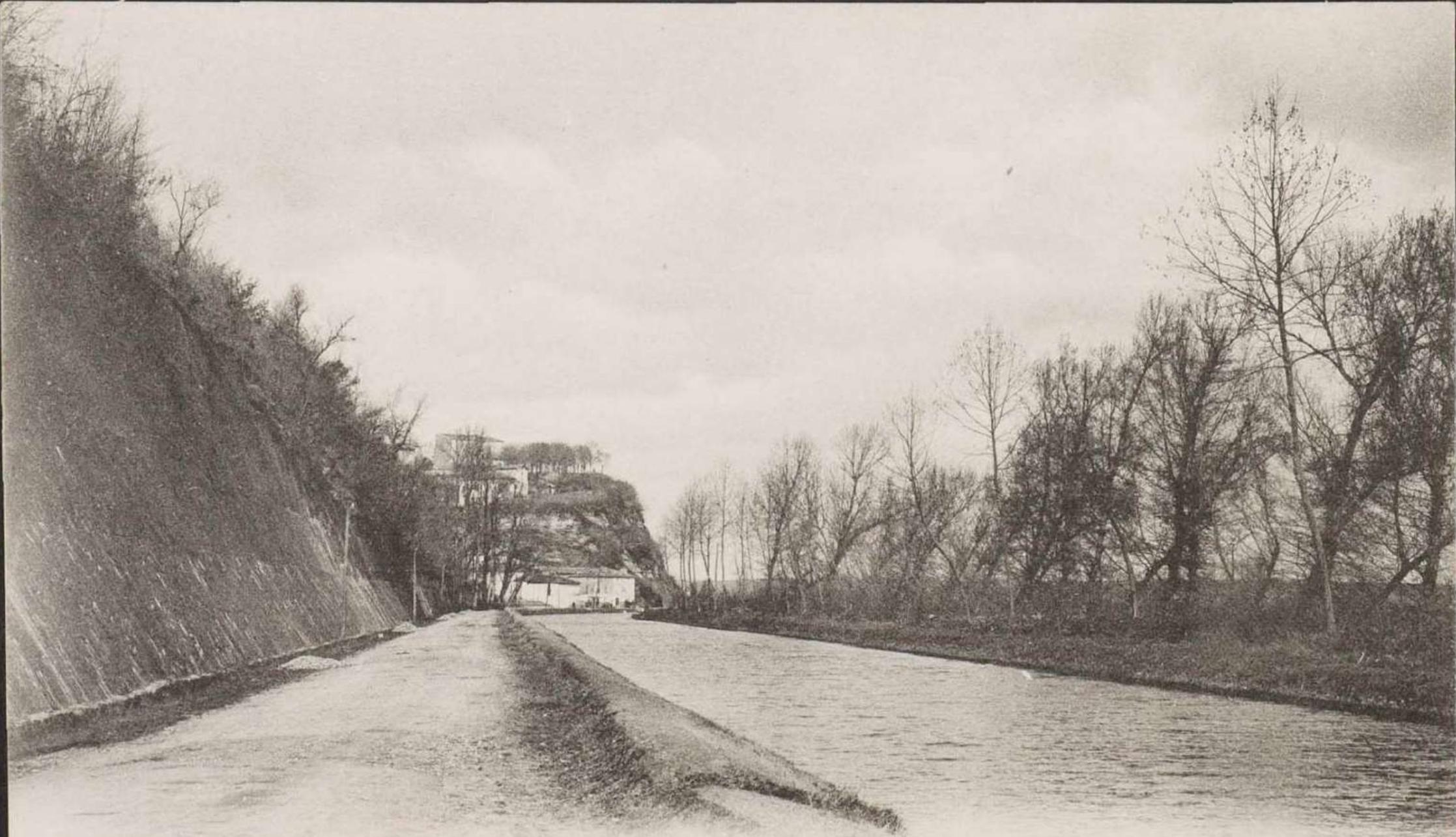
Plan.

Échelle de 1/2000

Plan par l'architecte  
M. J. Girard

MEILHAN, près Marmande. - Vue générale





Edit.-Lib.-Pap. Mme Brune, Marmande

MEILHAN, près Marmande. - Le Canal latéral à la Garonne, Vue du Tertre

Photo Balistai

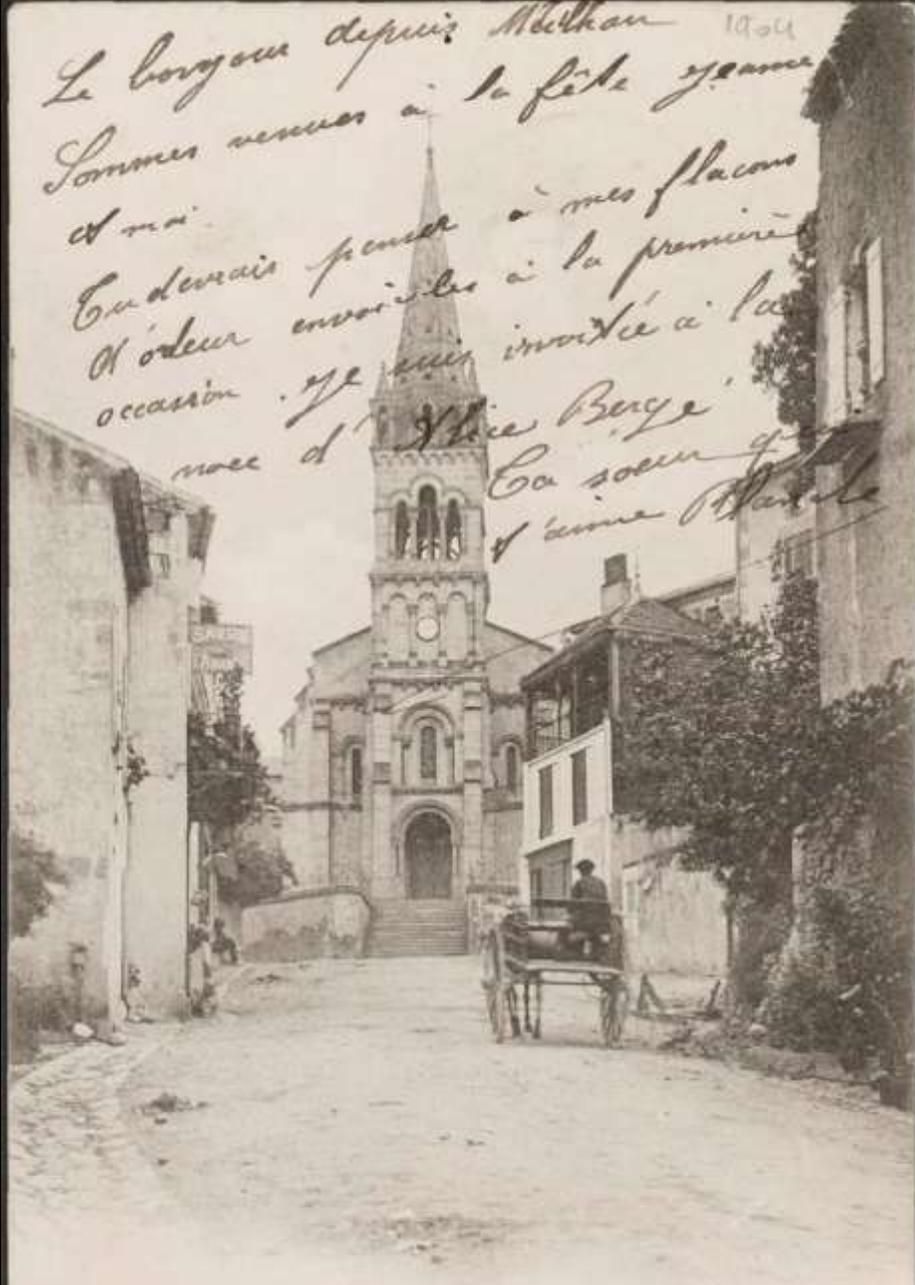


Amicale Laïque de MEILHAN (Lot-et G.) — Fillettes et Pupilles

Le bourgeois depuis Meilhan 1854  
L'homme venu à la fête grande  
et ma

Quand on pense à mes flacons  
d'odeur envoi les à la première  
occasion. Je suis invitée à la  
noce d' Alice Berge

La soeur de  
l'ami Charles

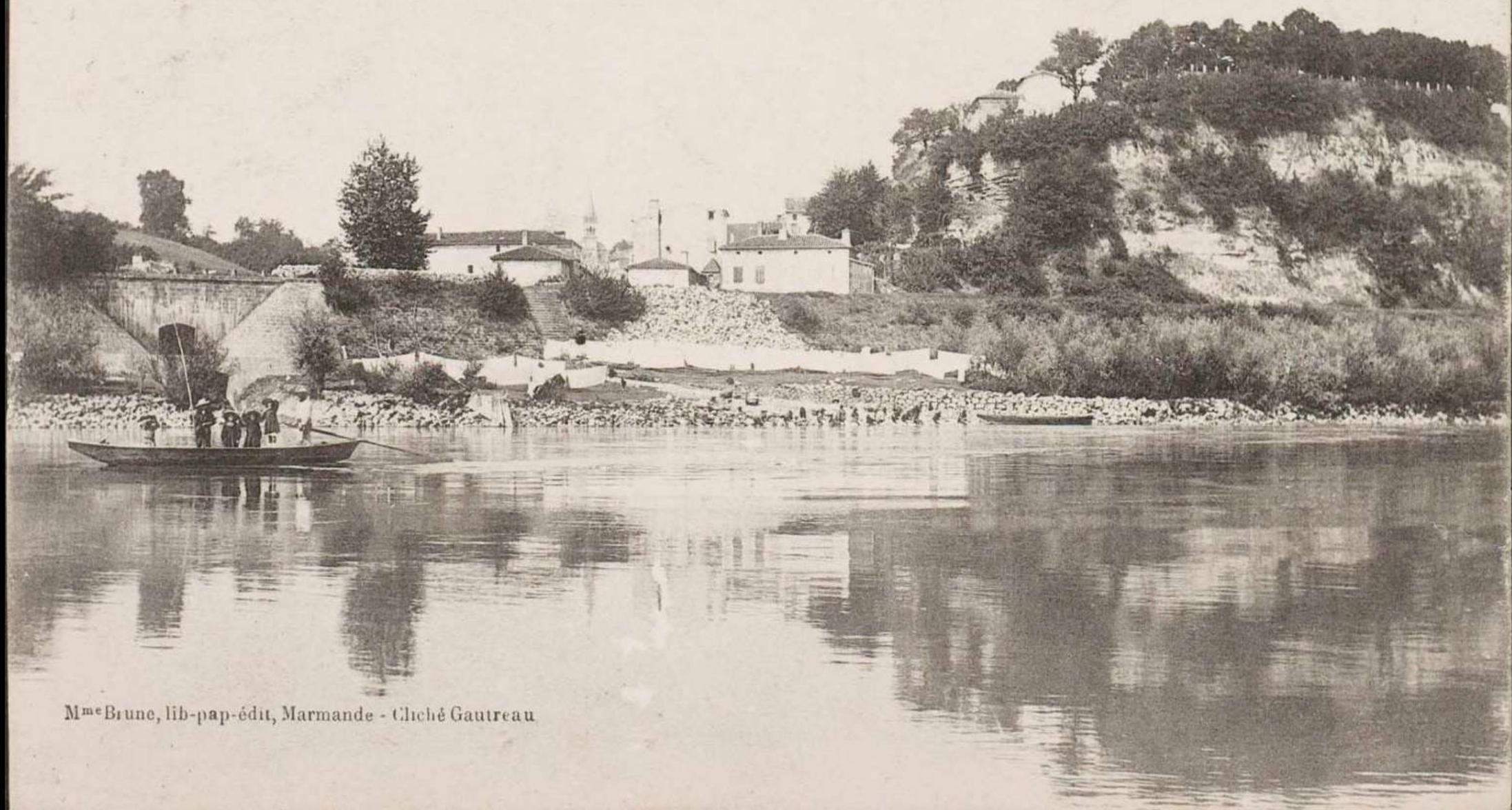


(2896) MEILHAN (LOT-ET-GARONNE). - LE OLOCHER.

2254. MEILHAN (Lot-et-Garonne) — Vue générale



Meilhan (L.-et-G.) — Vue prise des bords de la Garonne



M<sup>me</sup> Brune, lib-pap-édit, Marmande - Cliché Gautreau

1915

Meilhan (L.-et-G.) Le Tertre et la Vallée de la Garonne



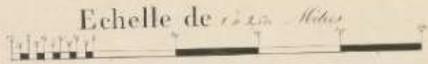
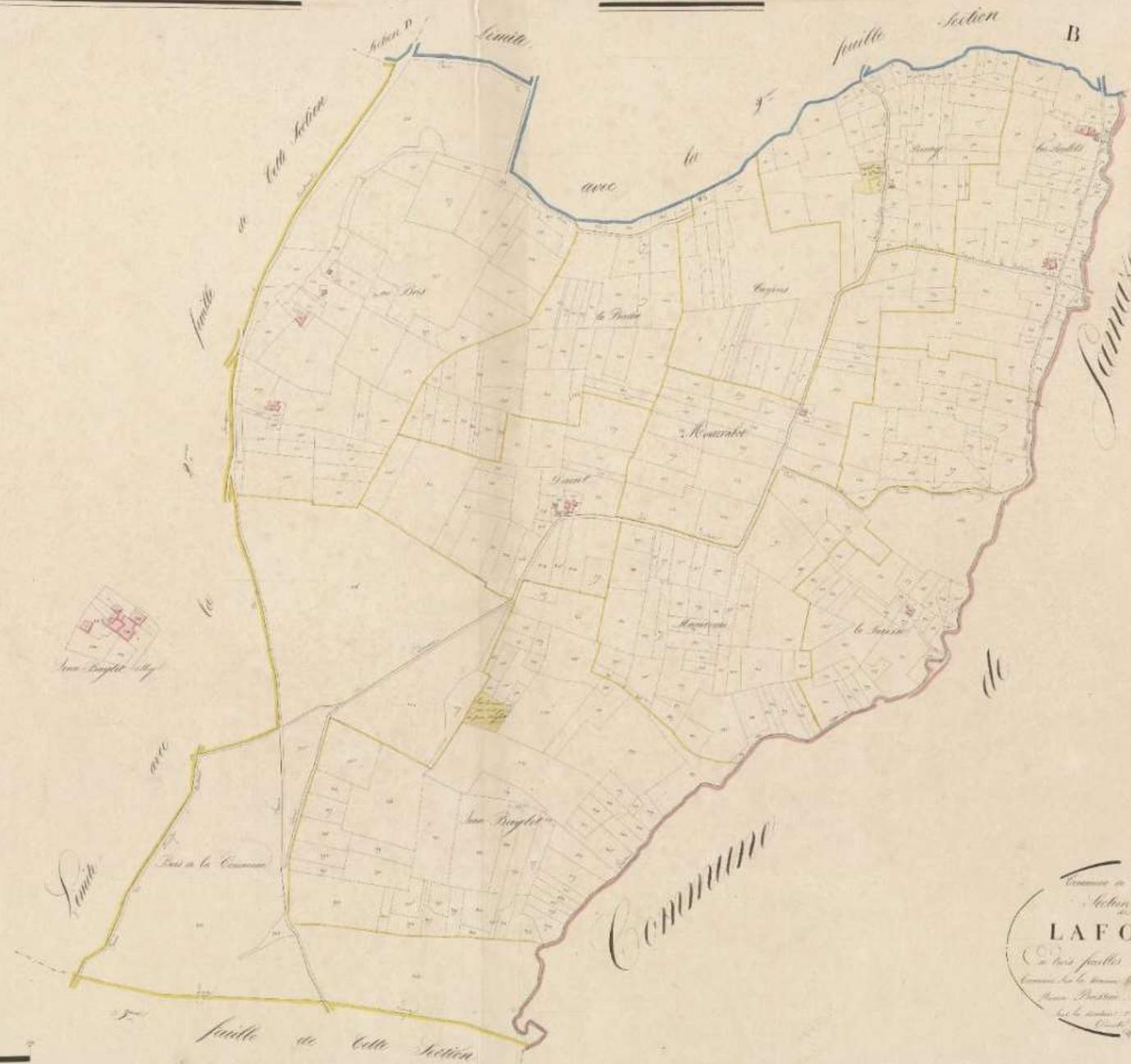
Cliché Séguinard

Ce soir viens me rejoindre au train de 9 heures -  
Le bayonm chez tain je sais que votre pêche à  
la dique a été très mauvaise car vous  
n'avez rien envoyé - Adieu à ce soir -  
Bonne nuit Moka et Rita à la gare mais  
attachés à un croc -

*Thouvenot*  
12/8-04



(2897) MEILHAN (LOT-ET-GARONNE). -- LES BORDS DU CANAL



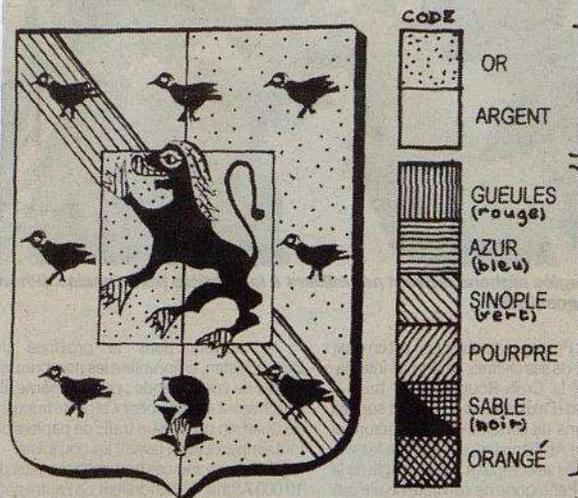
Commune de Laforet  
Section C  
**LAFORET**  
Cadastral map of the commune of Laforet, section C, showing land parcels and buildings. The map is divided into three sheets (feuilles) and is part of the cadastral plan of the commune of Laforet, section C, drawn in 1808. The map is drawn by the architect and surveyor, M. de la Roche, and is deposited at the Conservatoire des Plans de la Commune de Laforet, section C, on the 15th day of the month of August 1808.



## Les armoiries de Montpouillan

*Les armoiries de la commune de Montpouillan se blasonnent ainsi :*

« Parti, d'argent et d'or, chargé d'une bande de sinople, sur le tout une bannière de l'un à l'autre, brochant sur le tout du tout un lion de sable armé et lampassé de gueules, à la crinière d'or, l'œil cerné de même, accompagné de sept merlettes de sable en orle, trois en chef, deux aux flancs et deux à la pointe, et d'un casque de sable de profil ferré d'argent brochant sur la partition en pointe, chargé d'une main dressée du dernier. »



Reproduction S. Hubert.

Les armoiries blasonnées ci-dessus ont été conçues sous l'impulsion de M. Mourguet, directeur de la cave de Cocumont pour la fête du vin de 1988. Elles sont utilisées par la commune sous forme d'écu et de bannière festive, jusqu'alors. La bande symbolise les voies de communication construites sur la commune : le canal latéral, la ligne de chemin de fer et l'autoroute. La main a été retrouvée dans les archives du château. Le lion et les sept merlettes de sable étaient présents dans les armoiries de Messire François de Rayne annobli par lettre patente de Louis XV. Écuyer, lieutenant-colonel d'infanterie, major au régiment de Latour-Dupin, chevalier de Saint-Louis (1746), demeurant à Montpouillan, il se rendit acquéreur de la terre et Baronnie de Cocumont le

6 janvier 1761, par devant M<sup>e</sup> Leclerc, notaire à Cocumont, au prix de 95.000 livres. Le casque reprend celui qui existait en timbre au-dessus de ses armoiries. La famille de Rayne est toujours présente à Montpouillan. Enfin, la bannière (drapeau carré) évoque le chevalier déjà cité, elle symbolise en général la terre, le fief.

Ces armoiries sont à enquêtes, car dérogeant aux règles du blason, l'or et l'argent ne devant pas se trouver de part et d'autre d'une partition. De l'un à l'autre signifie que les couleurs sont inversées par rapport à celles du champ. Au plan patrimonial, on y trouve : souterrains-refuges ; château de Rayne bâti sur l'ancien château ; église Saint-Étienne XV<sup>e</sup> ; église Saint-Jean XIV<sup>e</sup>.

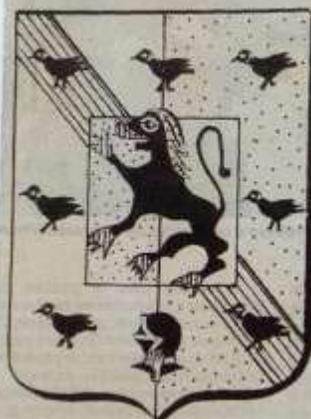
S. HUBERT

## HÉRALDIQUE

### Les armoiries de Montpouillan

Les armoiries de la commune de Montpouillan se blasonnent ainsi :

« Parti, d'argent et d'or, chargé d'une bande de sinople, sur le tout une bannière de l'un à l'autre, brochant sur le tout du tout un lion de sable armé et lampassé de gueules, à la crinière d'or, l'œil cerné de même, accompagné de sept merlettes de sable en orle, trois en chef, deux aux flancs et deux à la pointe, et d'un casque de sable de profil ferré d'argent brochant sur la partition en pointe, chargé d'une main dressée du dernier. »



CODE

	OR
	ARGENT
	GUEULES (rouge)
	AZUR (bleu)
	SINOPLÉ (vert)
	POURPRE
	SABLE (noir)
	ORANGÉ

Reproduction S. Hubert.

Les armoiries blasonnées ci-dessus ont été conçues sous l'impulsion de M. Mourguet, directeur de la cave de Cocumont pour la fête du vin de 1988. Elles sont utilisées par la commune sous forme d'écu et de bannière festive, jusqu'alors. La bande symbolise les voies de communication construites sur la commune : le canal latéral, la ligne de chemin de fer et l'autoroute. La main a été retrouvée dans les archives du château. Le lion et les sept merlettes de sable étaient présents dans les armoiries de Messire François de Rayne anobli par lettre patente de Louis XV, écuyer, lieutenant-colonel d'infanterie, major au régiment de Latour-Dupin, chevalier de Saint-Louis (1746), demeurant à Montpouillan, il se rendit acquéreur de la terre et Baronnie de Cocumont le

6 janvier 1761, par devant M<sup>r</sup> Ledeix, notaire à Cocumont, au prix de 95.000 livres. Le casque reprend celui qui existait en timbre au-dessus de ses armoiries. La famille de Rayne est toujours présente à Montpouillan. Enfin, la bannière (trapeze carré) évoque le chevalier déjà cité, elle symbolise en général la terre, le fief.

Ces armoiries sont à enquerres, car dérogeant aux règles du blason, l'or et l'argent ne devant pas se trouver de part et d'autre d'une partition. De l'un à l'autre signifie que les couleurs sont inversées par rapport à celles du champ. Au plan patrimonial, on y trouve : souterrains-refuges ; château de Rayne bâti sur l'ancien château ; église Saint-Etienne XV ; église Saint-Jean XIV.

S. HUBERT

# Les travaux avancent

*Fin de la première tranche des travaux de l'aménagement du cœur du village*

**E**n trois mois exactement, l'entreprise Eurovia a terminé la première tranche des travaux importants qui vont remodeler le cœur du village, créer un véritable lieu de vie et rapprocher les services publics que sont l'école et la poste.

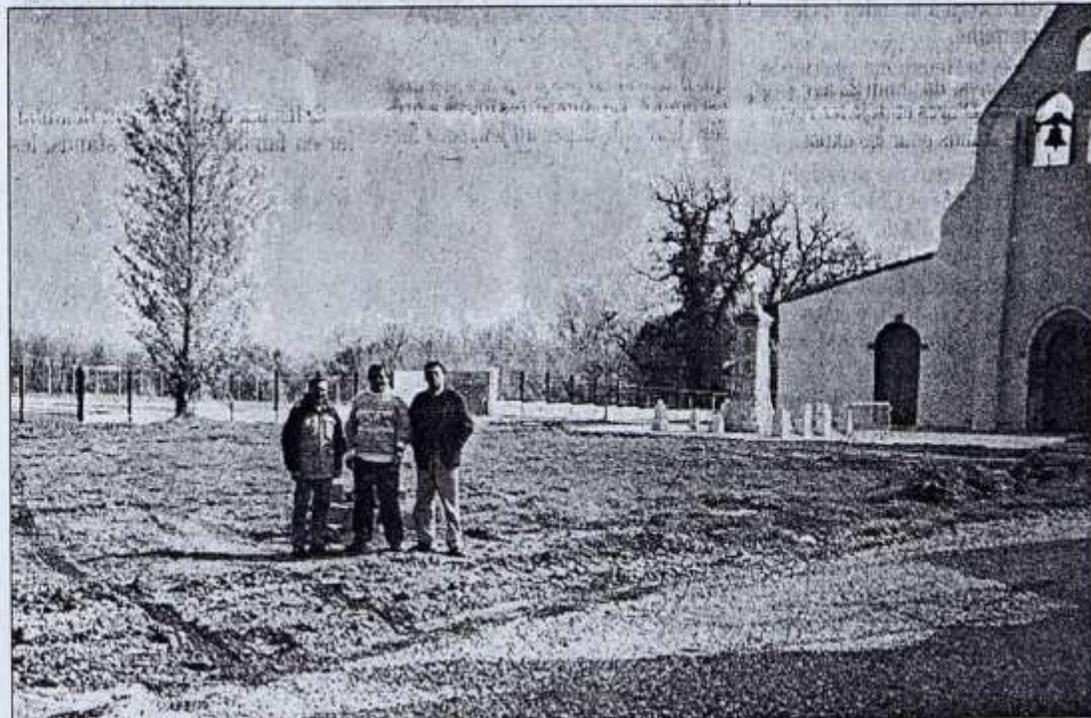
**Amélioration et création :** Ce grand chantier comprend la rénovation de la place du village. Elle a été redessinée de façon à créer de nombreuses places supplémentaires de parking pour les usagers mais aussi de façon à créer un lieu de vie agréable, esthétique et fonctionnel.

Les parvis de l'église et de la salle de réunions ont été remaniés et éclairés par des spots souterrains. Les fossés ont été comblés; un éclairage et des luminaires modernes ont été installés. Bientôt viendront massifs et plantations d'arbres. Enfin, la façade de l'église a été complètement ravalée grâce à la dextérité et à la qualité de l'entreprise Dulong-Menville. Imaginez peindre à quinze mètres d'altitude ! Il ne faut pas souffrir de vertige même si on peut s'accrocher au manche du pinceau !

Création d'un nouveau cimetière, tracé, dessiné. Il y aura de l'espace et de la place pour se déplacer.

**Amélioration de la Poste :** Après les travaux réalisés à l'intérieur du bureau de poste et financés par la municipalité, les différentes façades ont été ravalées. Tout un chacun pourra maintenant « aller à la poste » avec beaucoup de plaisir.

**La toiture de l'école :** L'entre-



M. le Maire, le receveur des Postes et le directeur de l'école observent l'avancée des travaux  
(Photo Pierre Ceccato)

prise Moiré a réalisé là un excellent travail. Recalibrage de la charpente, zinguerie bien sûr ! Mais, le résultat est un chef-d'œuvre d'esthétique et prouve par là la qualité de nos artisans locaux.

Tout cet ensemble magnifiquement exécuté accueillera bientôt une grande manifestation « le Tour cyclotouriste USEP du Lot-et-Garonne ». En effet, le 8 juin, 350 personnes (260 enfants et 90 adultes) feront

halte à Montpouillan pour y déjeuner. Le décor sera à la hauteur et gagnons que l'organisation suivra; nous en reparlerons dans une prochaine édition.

**La deuxième tranche des travaux :** Elle verra la réalisation de l'aire de jeux et d'un chemin piéton-

nier reliant l'école-mairie, la poste et l'église agrémentée d'espaces verts. L'éclairage sera terminé.

Un enduit goudronné terminera l'ensemble des voies et zones de stationnement.

Cette deuxième tranche débutera à l'automne 2000.

# A Montpouillan DES TERRES MOUVANTES...

La Dépêche  
8 janvier 1966

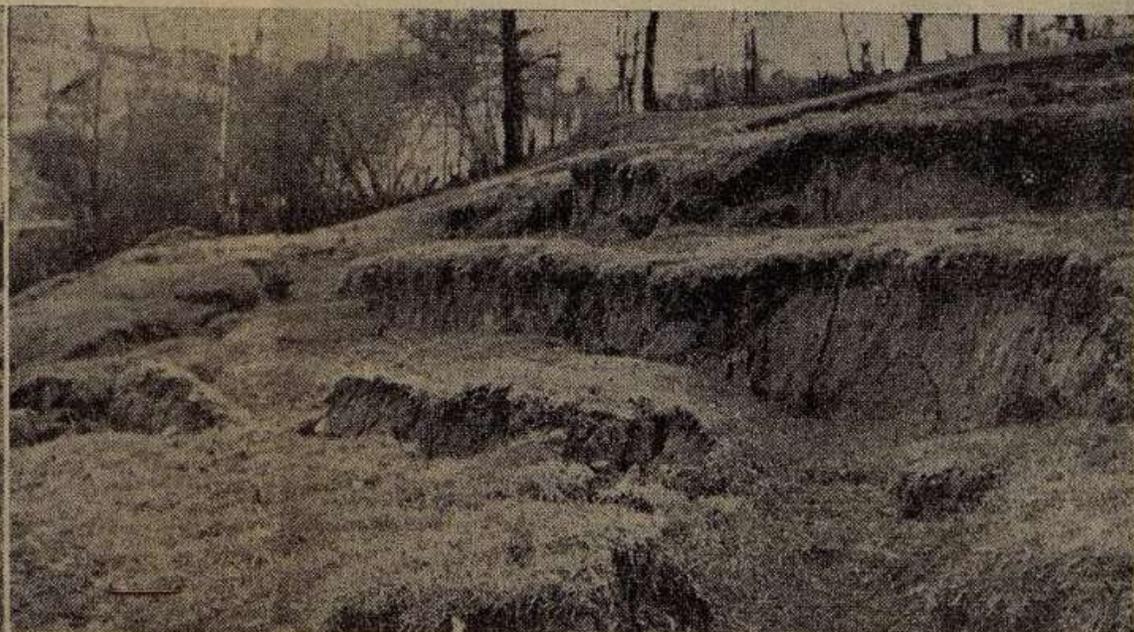
Les pluies torrentielles de ces jours derniers et les infiltrations qui en découlent ont provoqué au lieu dit « La Tuilerie », à Montpouillan, un important mouvement de terrain qui affecte un mamelon sur une superficie de plusieurs hectares. Des crevasses de plus de trois mètres se sont ouvertes, et il est des jours où le glissement se développe de plus de vingt centimètres, constituant une menace pour la côte de Saint-Jean et certains bâtiments d'ex-

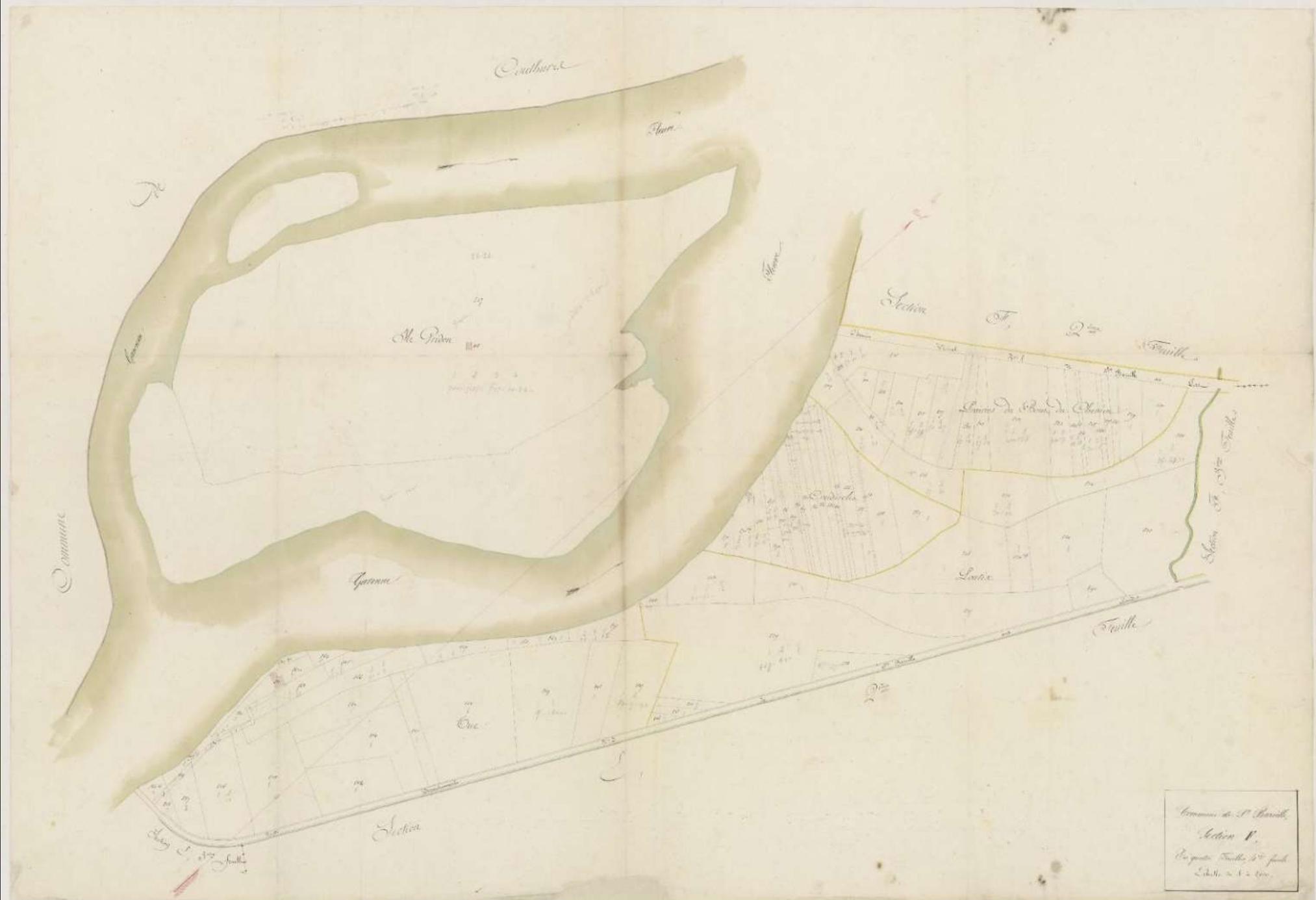
ploitation de M. Lestrade, sur la propriété duquel se manifeste le phénomène.

L'on peut toutefois penser que les pluies cessant, le sol se raffermirait et qu'il serait ainsi mis un terme à ce dangereux glissement.

Comme en témoigne notre document, au bas de la colline, près l'exploitation de M. Lestrade, un véritable chaos de terres mouvantes s'offre au regard.

(Photo Lavergne.)





Arrêté de St. Charles  
 Section 1.  
 Longueur 1000 toises  
 Largeur 100 toises  
 Échelle 1/2000



St. Pierre  
Rue de la  
Maison  
S/le W. 122

## SAINTE-BAZEILLE

# La croix en danger

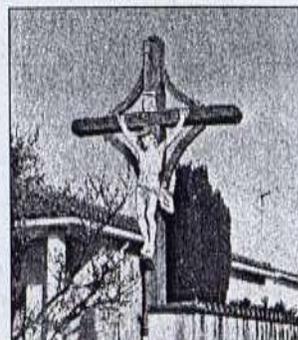
*Appel est fait à la générosité  
du Conseil paroissial*

**I**l fut un temps où des religieux venaient « en mission » dans les villes et les villages pour ranimer la foi des chrétiens. En ces occasions, ils organisaient de nombreuses manifestations aussi bien dans les églises qu'à l'extérieur, en pleine nature. C'est ce qui s'est passé en 1932 à Sainte-Bazeille où l'événement a été marqué par la plantation d'une croix sur un terrain situé sur le bord de la route nationale 113, en face de l'actuelle gendarmerie.

Le bois et le christ avaient été offerts, à l'époque, par M. Hector Duffaut, qui demeurait au château de Graveyron. Le terrain a été ensuite vendu et on a dû rechercher un lieu de repli pour cet objet de culte, témoignant des pratiques chrétiennes des Bazeillais.

La croix a alors été transportée sur une parcelle non construite à Sérignac. Cette zone à proximité du bourg s'est trouvée rapidement urbanisée et une de ces maisons nouvelles a englobé cette croix dans son jardin, dont elle domine toujours de sa haute stature la clôture de M. et M<sup>me</sup> Duffaut (petits-enfants du généreux donateur), route de La Geyre où les passants peuvent toujours l'apercevoir avec une certaine émotion.

Malheureusement, les outrages du temps ont fait leur œuvre. Le bois est rongé à la base, tout près du socle de maçonnerie et l'ensemble risque de tomber. Le



**Un témoignage du patrimoine religieux bazeillais que le conseil paroissial souhaite restaurer par le biais de dons anonymes**

*(Photo Michel Capelle)*

Conseil paroissial de Sainte-Bazeille a décidé de le remettre en état. Les travaux nécessaires qui viennent de faire l'objet d'un devis par une entreprise bazeillaise s'élèvent à 8 000 francs. Aussi, a-t-il décidé de faire appel à toutes celles et ceux qui ne veulent pas voir se détériorer ce patrimoine religieux de la commune. Les dons seront donc les bienvenus, si minimes soient-ils. Tous ceux qui veulent participer à cette œuvre de restauration pourront verser leur obole dans les urnes qui seront placées chez des commerçants bazeillais et notamment : à la boucherie Lussion, à la pharmacie Vigneau-Médina, au nouveau magasin de M<sup>me</sup> Annie Dufort et dans les boulangeries Ducourneau et Reboux.

# La bibliothèque municipale a ouvert ses portes

Conformément au vœu du Conseil municipal de Sainte-Bazeille, la bibliothèque municipale vient de voir le jour à l'étage du château de Sigalas. Le premier jour d'ouverture au public fut mercredi dernier.

Reprenons l'examen des généralités du règlement intérieur car il est tout à fait explicite quant à l'ambition que se fixe ce nouveau service offert à la population bazeillaise. La bibliothèque municipale a pour mission de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle des Bazeillais en mettant des livres à leur disposition. Elle comporte un fonds de livres pour les adultes et un autre pour les enfants et les jeunes.

Elle est ouverte le mercredi de 10 heures à midi et de 14 à 18 heures, ainsi qu'en soirée de 20 h 30 à 22 h 30, et le samedi de 14 à 17 heures.

En outre, les lundi de 14 à 17 heures elle est ouverte exclusivement aux enfants des écoles de Sainte-Bazeille accompagnés de leur instituteur.

La bibliothèque gérée par un comité, est un service public qui prête ses ouvrages gratuitement à tout emprunteur répertorié à l'aide d'une fiche. Les livres peuvent être empruntés pour une durée maximum de trois semaines. On ne doit posséder jamais plus de trois ouvrages à la fois dont un seul sorti dans l'année même, c'est-à-dire une nouveauté.

La bibliothèque de Sainte-Bazeille qui pourrait connaître dans le futur des extensions possibles dans le secteur audio-visuel, cassettes et diapos et qui a bénéficié pour sa constitution de l'aide très active de la bibliothèque centrale de prêts de Ville-neuve a pour responsable M. Laperche. Son animatrice est Laura Bozzetto.

### Bédéthèque

Rappelons d'autre part dans le même domaine que Sainte-Bazeille s'est doté dans un local situé 18, place Gambetta, d'une bédéthèque, bibliothèque de bandes dessinées ouverte en fin d'après-midi les lundi, vendredi et samedi.

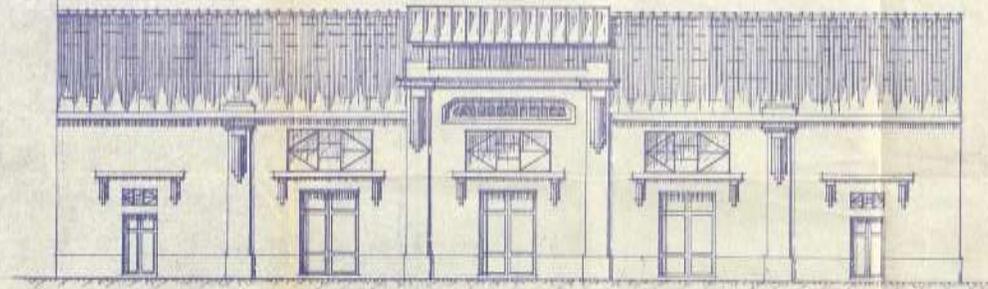


Laura Bozzetto est à la disposition de toutes les générations pour réapprendre aux Bazeillais le goût de la lecture.

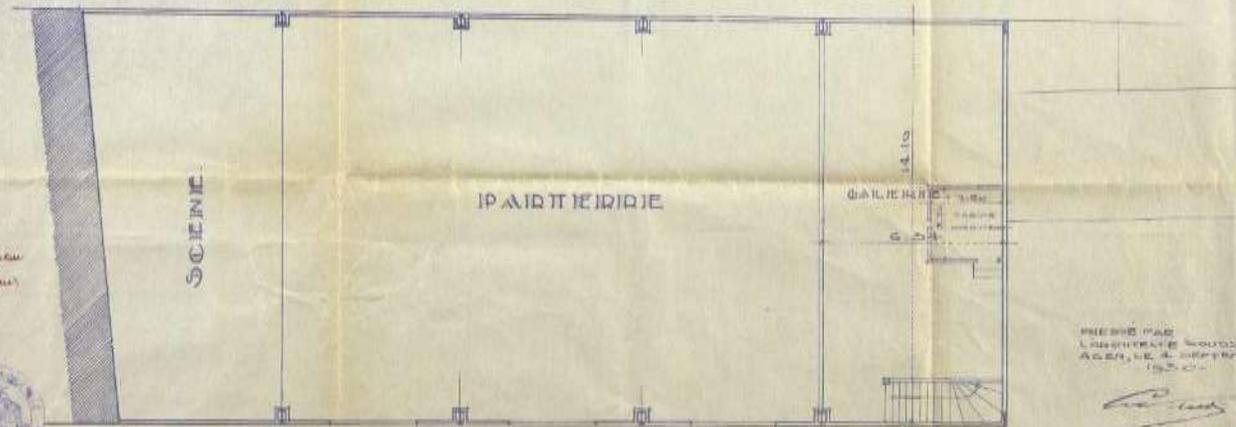
Sud-ouest  
22 février 1984

COMMUNE de  
**SAINTE BAZELLE**  
 PROJET de  
**FOYER DES CAMPAGNES**

FACADE ROUTE



PLAN DE LA TRIBUNE



*Ministère de l'Intérieur  
 Commission des fonds de guerre  
 24 avril 1934  
 Acte d'approbation*



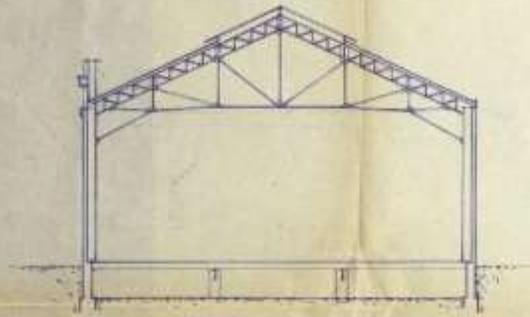
ECHELLE DE 0.01 PAR MÈTRE.

MESURE PAR  
 L'ARCHITECTE MOULIN  
 AGES, LE 4 SEPTEMBRE  
 1934

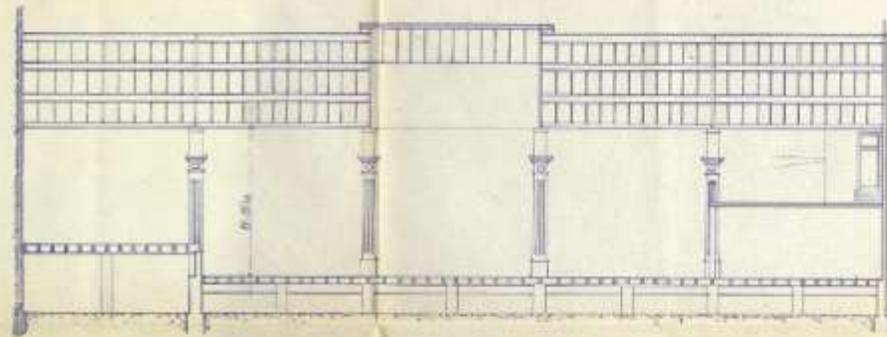
PROJ. 11204  
 L. MOULIN  
 47, rue de la République  
 AGES

# COMMUNE DE SAINTE BAZELLE

COUPE A.D.



COUPE C.D.



PLAN.

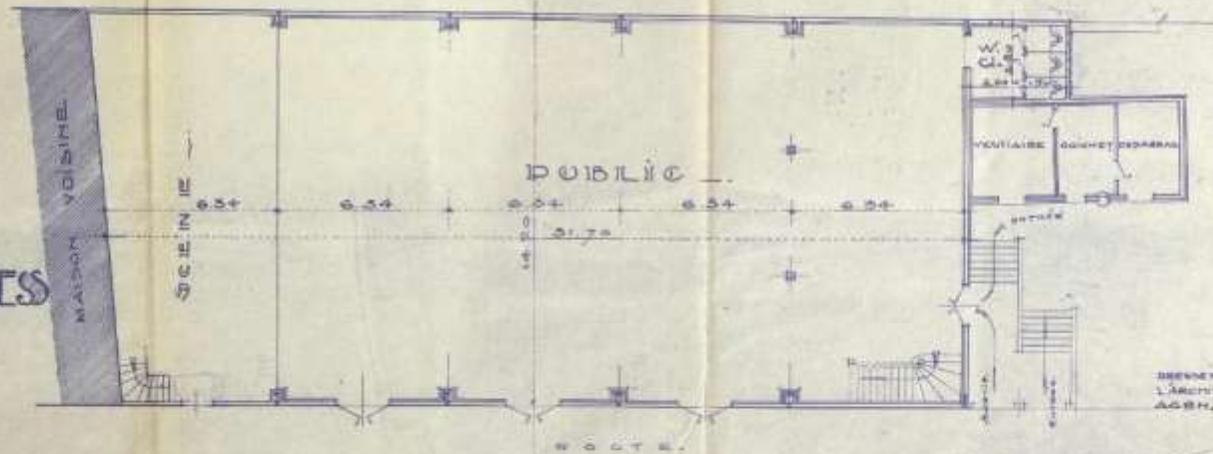
PROJET DE

**IFOYER**  
DES  
**CAMPAGNES**

*Assistance à l'œuvre  
Commissaire de l'État de Paris  
le 20 août 1954  
Léon Sarrat*



ÉCHELLE DE 0.01 PAR MÈTRE



BRUNEAU  
L'ARCHITECTE  
AGN. L.L. 4 SEPTEMBRE  
1950

*Bruneau*

100 F. C.  
100 F. C.  
100 F. C.  
100 F. C.

# Les scouts d'Agen découvrent une page d'histoire



Un échantillon des magnifiques mosaïques gallo-romaines.

Il est vrai qu'on ne connaît jamais assez sa ville ou son village.

Le plus extraordinaire est de découvrir que celui-ci se targue d'un passé historique des plus riches !

En effet, n'avez-vous jamais essayé en ce monde, d'écarter le voile du passé ?

Même si ce passé est fantôme, la science pénètre dans les régions sombres et incertaines. Notre histoire veut d'ailleurs que nous retournions à ces temps anciens... par le biais de chercheurs, d'archéologues, dont la tâche consiste à « interroger » les ruines, les fouilles, qui sont les éléments nécessaires pour comprendre les anciennes cultures et les anciennes civilisations.

Ainsi, on se demande comment les hommes écrivaient à l'époque où ces anciennes civilisations étaient florissantes ? Le voile du passé se soulève alors... nous transportant à Ste-Bazeille, à l'époque Gallo-Romaine (Ier au IVème siècle). Il existait déjà un véritable village, d'une proportion non négligeable, témoignant de la présence d'innombrables sarcophages mérovingiens retrouvés aux deux sorties du village.

Le site, implanté en bordure de Garonne bénéficiait d'une situation enviable : à l'abri des inonda-

tions, il profitait du « facteur » fleuve, qui était un bon élément d'unification : une source de nourriture et un « support » commode pour les communications.

Les Gaulois furent le premier peuple sédentaire à occuper le site, — déjà connu à la préhistoire —.

Les habitats se succédèrent et Ste-Bazeille a connu certainement un bel essor, sous tout point de vue.

Voilà brièvement récapitulée une petite page d'histoire locale.

## POUR LA PETITE HISTOIRE

C'est d'ailleurs ce qu'a tenté d'expliquer le responsable du musée de Ste-Bazeille, M. Abaz, à une trentaine de scouts d'Agen, venus découvrir une petite partie — non moins négligeable — du patrimoine lot-et-garonnais.

Accompagnés de leur chef-taine Mme Calesmétré, du père Olivier et de deux parents, les scouts ont pu découvrir in situ de véritables merveilles, images bien « vivantes » d'un monde éloigné dans le temps.

C'est en 1988 puis en 1989, lors de sondages archéologiques, que le petit groupe du musée de Ste-Bazeille a inhumé en deux endroits différents du village, de splendides mosaïques gallo-romaines, quasiment intactes : elles

étaient l'élément décoratif essentiel de l'architecture, et servaient à orner sols et murs des bâtiments publics et privés.

Les petits scouts ont pu admirer ces ouvrages constitués de petits fragments multicolores de marbre et de pierre.

Le style et l'éclat de ces mosaïques témoignent d'une technique particulièrement avancée pour le IVème siècle.

Enfouies à un ou deux mètres sous le sol, elles ont demandé un travail de longue haleine à toute l'équipe du musée, qui a pu, en même temps, étudier les différentes successions d'habitats à travers l'accumulation des strates. Les mosaïques bazeillaises couvraient probablement une immense partie du sous-sol du village.

Le petit groupe des scouts s'est ensuite rendu au musée lui-même, où les vitrines leur ont livré des découvertes enthousiasmantes : plus de 700 objets exposés, de la préhistoire au médiéval. Un travail remarquable des fondateurs du musée, qui ont essayé de « redonner vie » aux civilisations ensevelies. La visite fut très agréable et a surtout permis d'approfondir la connaissance de nos jeunes scouts, tant au niveau patrimoine archéologique que culturel. Cette information eut pour but de leur transmettre culture, de contribuer à leur maturité et de leur offrir une parenthèse d'histoire, cette sombre et merveilleuse histoire qui nous a quand même livré notre plus beau cadeau : la lecture et l'écriture.

FLOPY

Le Républicain  
10 mai 1991

# Les Bazeillais seront à l'heure

Trois retraités ont réuni leurs compétences pour remettre l'horloge en état



Claude Sevastou, ancien carillonneur, MM Pierre Orsod, Marcel Orsod, Camille Carreau, les trois artisans de la reconstruction de l'horloge, M. Lapoirie, maire, et M. Jacques Gallus, employé municipal.

L'« église » est tout à fait typique dans un village. C'est le lieu, s'élevait vers le ciel, devant les maisons, c'est le qui, par ses cloches, annonce les fêtes ou marciales. L'ensemble de la cité s'est ainsi dans son caractère d'expression les lieux.

À Sainte-Bazeille, depuis près de vingt-cinq ans, les heures s'écoulaient, mais ne s'agissaient plus. Le son était sourd. L'horloge était muette, les aiguilles bloquées par la rouille des pivots, les cloches séparées de l'extérieur, la maïlle et l'inox.

Trois retraités ont décidé que la situation ne pouvait plus durer. Douce de mille qualités professionnelles acquises sur l'état et sur le savoir, ils ont voulu relever le défi de la tâche, ce n'est pas un simple défi de prestige et de la ville de temps à l'heure.

Le premier défi est de réparer le mécanisme de l'horloge qui n'est en fait, après un départ de sa tâche, que l'ancien d'origine du château de la ville. L'ensemble ne se prêtait pas trop à une rénovation moderne par un spécialiste en travail mécanique.

Un employé municipal, de la famille de son lieu, a accepté, en assistant, l'entreprise de la restauration en fait et surtout de remettre les pièces de la guise des mécanismes. Pendant ce temps, les artisans travaillaient sur l'état, car le leur, réparant pièces, notamment les pivots de bronze, remplaçant les échappements nécessaires à la reconstruction de la machine. Le résultat magnifique expo-

sé à leur venue montrant dans un instant des ans l'irréparable ouvrage. Tout terminé en l'heure, le cadavre d'a pas que des effets néfastes, les mécanismes corrigés furent réinstallés dans leur état d'origine et il ne passera des heures avant que l'on ait pu aller d'inter-venir à nouveau.

Mardi, 11 décembre, était le grand jour de la tâche finale, et tout sera qui de plus ou de moins avait approché l'horloge. C'était présence, accompagnée par les artisans de ce monde: Camille Carreau, Pierre Orsod, les mécaniciens rénovateurs de l'horloge et les artisans du métier, Marcel Orsod, le restaurateur, à servir les mécanismes d'horlogerie, qui fut le passion et son maître. Après d'ins, il y avait également Jacques Gallus, spécialiste pour la chronométrie en pièces, pièces et accessoires, M. Lapoirie, maire, très intéressé par cette performance. Il y avait surtout, mais pas, quelques autres personnes qui ont été présentes avec les artisans de l'horloge et il n'est pas de la tâche de l'horloge, mais de la tâche de l'horloge.

**GRAFFITI**  
Quel qu'il soit, l'horloge typique de l'église est le bon travailleur grâce au dévouement de ces trois artisans de la cité, qui ont offert leur travail, leur temps et tous les matériaux nécessaires aux Bazeillais, même d'origine. Tout est fait, tout est fait, il y a déjà bien, bien longtemps. L'horloge sera en effet, dès le 16, mais des graffitis



Un mécanisme aux rouages saillant, de la belle ouvrage offerte par les trois retraités aux Bazeillais en cadeau de Noël d'homme Michel Capelle.

intégrant de passages plus nombreux dans la nuit qui lui sert d'abri dans le clocher et dans laquelle se retrouve la trace de cinq ou six générations de changeurs qui viennent grever leurs signatures dans la cloche. Beaucoup d'attention à la découverte de cette découverte, de celle qui est fait. Histoire de Sainte-Bazeille, la petite, celle de tous les jours, mais celle d'aujourd'hui.

Sud ouest  
16 décembre 1997

Un coup de diapason en tout ce pour cette précision et pour ce beau cadeau de Noël offert à tous les Bazeillais. Plus besoin d'attendre un radieux lendemain, il suffira aux habitants du bourg de tendre l'oreille et d'entendre les heures et les jours résonner au clocher.

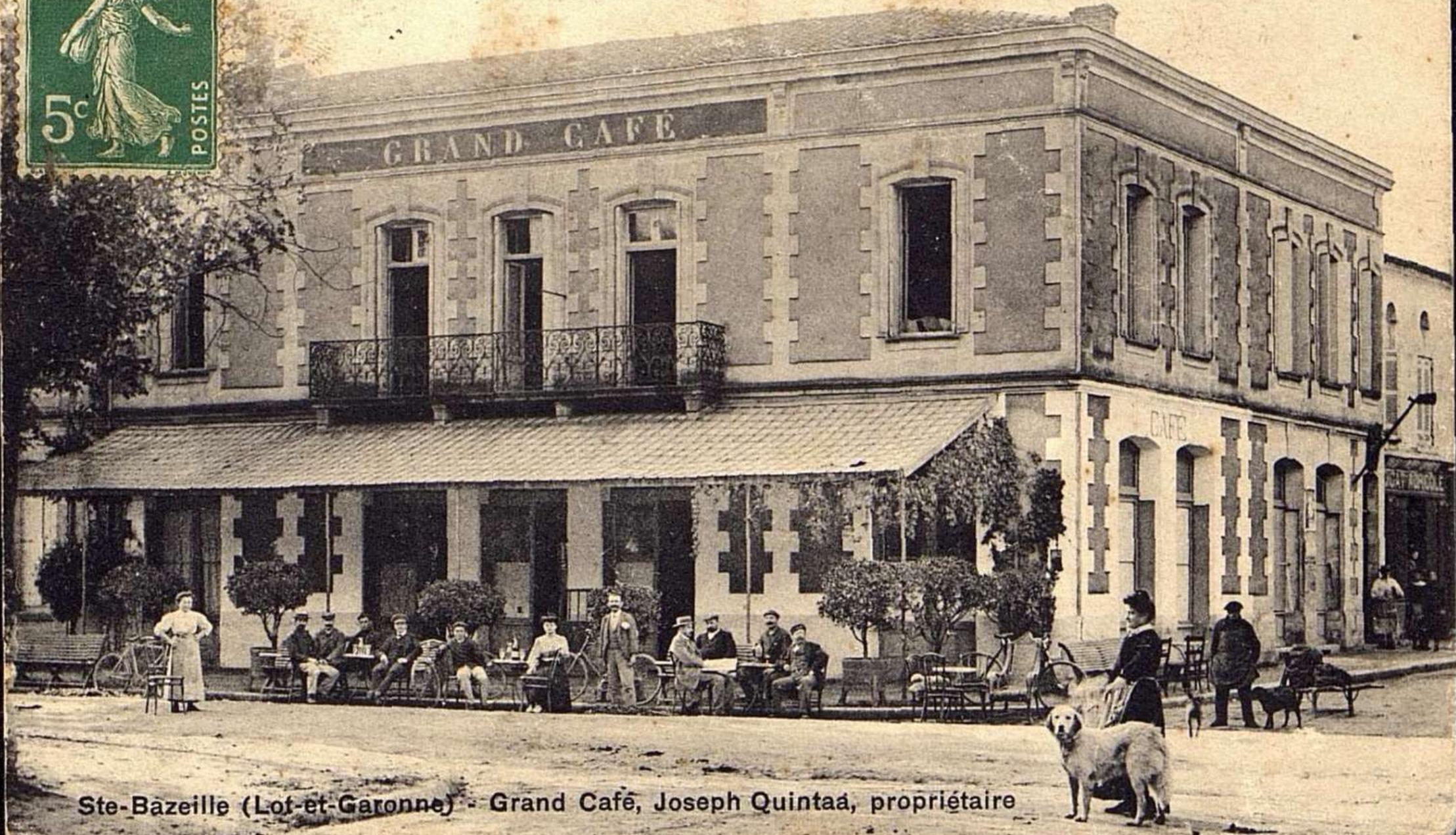
Ste-BAZEILLE, près Marmande. - La Grande-Rue



Mme Brune, 115 - pap., Marmande

Ste-Bazaille (L.-et-G.) — La Grand' Rue





Ste-Bazeille (Lot-et-Garonne) - Grand Café, Joseph Quintaa, propriétaire

TRAVAUX PUBLICS.

RECONSTRUCTION  
DE L'ARCHE  
DU PONT DE LAMOTHE.

*Sur la Route de Bordeaux à Toulouse, près S.te-Bazeille.*

ADJUDICATION AU RABAIS.

LES Citoyens sont prévenus que, le 23 du mois de Ventôse prochain, il sera procédé, dans une des Salles de l'Hôtel de la Préfecture à Agen, à dix heures du matin, à l'Adjudication des Ouvrages suivans :

OUVRAGES A FAIRE pour la reconstruction de la partie détruite de l'Arche du Pont de Lamothe, de 6 mètres 82 centimètres d'ouverture, près S.te-Bazeille, sur la Route de Bordeaux à Toulouse et le Ruisseau de Laguppie, 2.<sup>e</sup> Arrondissement de Sous-Préfecture, dont l'estimation s'élève à. . . . . 19,000 fr.

*Ces Ouvrages devront être exécutés conformément aux devis et détails fournis par l'Ingénieur en chef du Département, et desquels tous les Citoyens peuvent prendre communication au Bureau des Etablissmens et Secours publics de la Préfecture*

AVERTISSEMENT.

LES Citoyens qui désireront être admis à concourir aux Enchères, seront tenus de remettre au Bureau des Travaux publics de la Préfecture, avant l'ouverture des Enchères, un Certificat des Maires ou Adjoins de la Commune de leur domicile, qui constate qu'ils sont capables de bien exécuter ou faire exécuter lesdits Ouvrages.

Ils seront tenus de fournir Caution ; et ceux qui voudront servir de Caution devront remettre également, avant l'ouverture des Enchères, un Certificat des Maires ou Adjoins de la Commune de leur domicile, visé par le Sous-Préfet et le Préfet, qui constate qu'ils possèdent en biens-fonds, libres de toute hypothèque, une valeur égale au moins au montant de l'estimation susdite. Agen, le 19 Pluviôse an 10 de la République Française.

*Le Préfet de Lot-et-Garonne.*

*Signé, J. PIEYRE, fils.*

Par le Préfet : *Le Secrétaire-général de la Préfecture.*

*Signé, GODAILH.*

*Trouver Cahiers  
à l'Écriteau*

Saint-Sauveur-de-Meilhan

## «Ici se dressait une bastide»

**Saint-Sauveur-de-Meilhan fut autrefois une bastide au centre de laquelle fut érigée, au XII<sup>ème</sup> siècle, une église dont les pierres ont servi à construire l'actuelle édifice religieux du village en 1865. Menées par quatre personnes sous contrat emploi solidarité, des fouilles ont permis de rétablir le plan de l'église et de faire une étrange découverte.**

**C**'est en forgeant que l'on devient forgeron» dit le proverbe. Et c'est en fouillant que l'on devient... passionné. C'est à cette façon que l'on accommode l'adage à Saint-Sauveur-de-Meilhan. A Saint-Sauveur? Oui, enfin presque. A l'ancien Saint-Sauveur pour être précis. Dans la bastide...

Ne cherchez pas, vous auriez peu de chances de trouver. Cette bastide inconnue en effet a été habitée ou tout comme par quatre personnes pendant dix mois, de janvier à octobre 1994. Cette bastide pour tout dire n'existe plus. N'existait plus. Car ces quatre personnes, Mireille Bordes, Dominique Ostanel, Bernard Lafargue et Emmanuel Cerise, en ont détérré le coeur, l'ont ramené à l'air libre et exploré en partie.

Employés sous la forme de contrat emploi solidarité, ils ont succédé, à quelques encablures de l'actuel village, aux joyeux bénévoles de la pétanque qui s'étaient piqués d'archéologie.

Mais pour lire à livre ouvert (quelques pages) dans le passé de Saint-Sauveur, il y faut plus que quelques heures de loisir hebdomadaires, même bien employées. Et les boulistes ne voyaient pas la fin de leur hobby.

### TERRE ET GRAVATS

Aussi le maire de la commune, Henri Lafargue, conseiller général du canton, a choisi de «piocher» plus avant dans le site, excité par ce qui avait déjà été découvert. Cette mission, il l'a confiée, sous l'oeil intéressé d'un archéologue professionnel,

M. Bertrand-Débrunais, aux quatre ci-dessus cités.

«Nous savions au départ qu'ici se situait l'ancienne église, expliquent-ils. Nous avons travaillé à en dégager et à en restituer le plan.» C'est à dire à déplacer un cubage considérable de terre et de gravats, à la main, sans intervention mécanique afin de respecter le vénérable lieu.

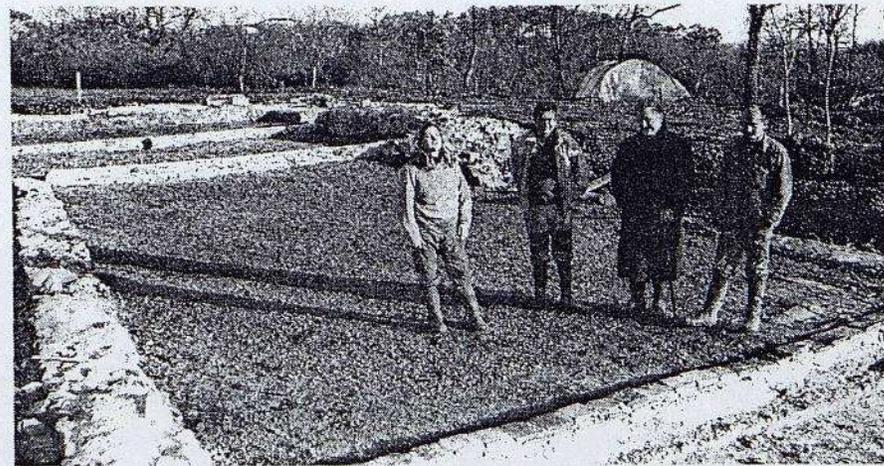
«Le but de la manoeuvre était d'arriver à la chappe. La difficulté, c'était qu'on la perdait: le sol initial était très bosselé, défoncé par les souches d'acacias. Une remise à niveau, en particulier dans la nef, a été nécessaire» témoignent-ils.

Mais cet ouvrage, pour rude et fatigant qu'il fût leur a offert de beaux moments d'exaltation. Comme la découverte du moule où a été fondue la cloche, en pleine nef. Ce qui laisse supposer qu'afin de faciliter son accès au clocher, elle a été fabriquée sur place.

Comme également, la découverte dans le choeur de tuiles romaines ou celle de plusieurs tombes «habitées», celle aussi, dans les derniers jours de fouilles, des carreaux du plancher, celle encore d'un mur qui n'est en correspondance avec aucun des autres murs de cette église. (Où surgit l'hypothèse de la présence d'une autre église sous celle-ci, une église carolingienne, que les fragments de poterie romaine supposent érigée sur les ruines d'un temple gallo-romain).

### UN POURRISSOIR

«Le plaisir aussi, est venu de la décou-



Un travail énorme a été nécessaire à la mise au jour du plan de l'église du XII<sup>ème</sup> siècle. Pour Mireille Bordes, Dominique Ostanel, Bernard Lafargue et Emmanuel Cerise (absent), ici en compagnie du maire, Henri Lafargue, ce travail a constitué un voyage au coeur du passé de leur village.

verte du porche et du presbytère.» Et l'étonnement d'une découverte étrange, à proximité du presbytère: un pourrissoir, une fosse de pierre en forme de sarcophage. «C'est l'endroit, nous dit-on, où on laissait pourrir les gens avant de les enterrer. Il est probable que les squelettes retrouvés dans l'église soient passés par là. En fait, seuls les os sont ainsi conservés.»

Tout autour, sous la terre, la bastide de saint-Sauveur...

«Nous aurions bien envie de continuer, mais à partir de ce qui a été fait, il nous faudrait d'autres compétences» assure Mireille Bordes.

Henri Lafargue, lui, se dit séduit par l'hypothèse d'un chantier de vacances. Cela permettrait de trouver des réponses aux questions qu'a soulevé ce voyage dans le passé de la bastide et de soulever d'autres questions.

### SAVIEZ-VOUS...

**QUE** les fils de Clovis chassaient le sanglier dans le bois de Meilhan. D'où, semble-t-il, la présence d'un lieu-dit Saint-Rémy sur le plan cadastral. Saint Rémy? L'évêque qui a converti Clovis!

**QUE** c'est Edouard II d'Angleterre qui donna l'autorisation aux habitants du cru de se constituer en bastide en 1318.

**QU'**en 877 l'église carolingienne de Saint-sauveur, qui se trouve probablement sous le plan de l'église du XII<sup>ème</sup>, a été donnée en possession aux bénédictins de la réole qui percevaient la moitié des revenus des religieux de l'endroit. Cette église carolingienne appartenait au diocèse de Bazas qui s'étendait jusqu'aux rives de la Garonne et de l'Avance.

Recherches archéologiques à Saint-Sauveur-de-Meilhan

## Les retraités se sont mis à «gratter»

**Saint-Sauveur-de-Meilhan est riche d'un long passé historique. Les retraités de la pétanque et le groupe de recherches historiques et archéologiques sont partis à sa recherche.**

**I**ci, la terre est amoureuse». Et il est vrai qu'en suivant Henri Laffargue, le maire et conseiller général de Saint-Sauveur-de-Meilhan, la terre colle à nos bottes en ce samedi de novembre pluvieux.

Nous voici à plus d'un kilomètre du coeur actuel du village au lieu-dit... Saint-Sauveur (ça ne s'invente pas). Ici, il y a quelques siècles, battait le pouls du village. Une vie intense qu'une poignée d'amoureux de leur terroir et de son histoire veut s'attacher à faire revivre.

«Cette aventure a commencé il y a 20 ou 25 ans» se rappelle M. Barcellot qui, le premier, avait découvert quelques pièces

de monnaie auxquelles sont venues s'ajouter deux magnifiques haches en pierre polie dont l'intéressé situe l'origine à la fin du néolithique qui voyait la fin des outils de pierre et l'apparition de l'âge du bronze».

«C'est dire que le site de Saint-Sauveur-de-Meilhan est occupé depuis de nombreux millénaires» poursuit Henri Laffargue. Depuis, d'autres trouvailles sont venues enrichir le patrimoine et garnir une vitrine d'exposition dans la salle de la mairie. A l'initiative de Mme Laffargue et de M. Barcellot un groupe de recherches historiques et archéologiques est né et se réunit en moyenne deux fois par mois le mardi.



Avec M. Laffargue, contaminé par la passion archéologique qui anime son épouse, les membres de la pétanque qui travaillent à ressusciter la mémoire de Saint-Sauveur.

### LE GOUT DE LA RECHERCHE

Et tout le monde s'est attelé à la recherche du passé. Dans les archives ont été retrouvés les plans de la vieille église qui date du XII<sup>ème</sup> siècle et d'un autre édifice datant de l'époque carolingienne, situé à quelques encablures du lieu-dit Bourrasse.

Le virus se propage rapidement. Le maire Henri Laffargue se dit même «contaminé par osmose», ainsi que le groupe des retraités de la pétanque qui, avec son président M. Carbonnet en tête, a décidé de moins êtreindre Fanny pour mieux embrasser une carrière d'archéologues. Comme par magie les Salvatoriens (c'est le nom donné aux habitants de Saint-Sauveur) ont vu leur passé revenir à la surface. La Révolution avec la formation des départements (qui voyait le Lysos devenir frontière entre Lot-et-Garonne et Gironde) a fait apparaître de nouvelles voies de communication et a provoqué le déplacement du village sur son site actuel où fut édifiée, aux environs de 1870, une nouvelle église avec les pierres de démolition de l'ancienne.

«Nous avons même découvert que les fils de Clovis étaient venus chasser le sanglier dans le bois de Meilhan qui recouvrait l'espace entre Meilhan et Saint-Sauveur» affirme Mme Laffargue. L'histoire réserve de ces surprises...

### 50 ANS DE TRAVAIL

Parallèlement, les membres du groupe de recherches historiques et archéologiques et les pétanqueurs se sont mis au travail sur l'ancien site de Saint-Sauveur et les retraités ont pu réellement mesurer ce que... «gratter» veut dire. Ils ont mis à jour



Mme Laffargue présente une partie des nombreuses pièces qui ornent la vitrine.

de nombreuses pierres tombales, les murs et le dallage de la nef de l'église du XII<sup>ème</sup> siècle qui mesurait 32 mètres de long et de 10 à 12 mètres de large. Ils ont aussi retrouvé de nombreux ossements et même une lunette utilisée par les enfants de chœur pour servir aux offices.

Suite à la visite de l'ancien sous-préfet, Mme Flécher, et du directeur départemental d'archéologie, M. Barraud, le maire escomptait le renfort des 3 stagiaires du chantier d'insertion qui ont redonné du lustre à l'église de Cocumont et qui se sont arrêtés à celle de Meilhan dont on refait les vitraux.

«Ce n'est sûrement que partie remise» affirme M. Laffargue. «Cela n'a de toutes façons pas d'importance», reprennent en chœur MM. Carbonnet, Estenave, Barcellot, Larquey, Dubrana et Mme Duffau. «Ici nous avons du travail pour au moins 50 ans».

Il n'y a vraiment rien de tel que la passion pour rester jeune.



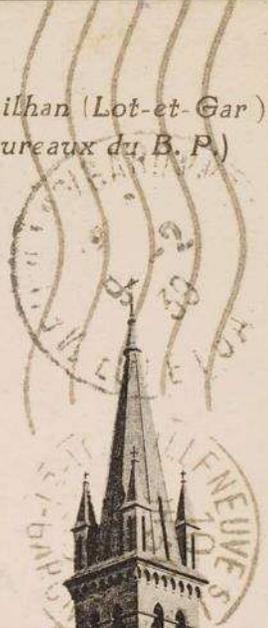
8. St-SAUVEUR-de-MEILHAN (Lot-et-Garonne)  
Intérieur de l'Eglise





De gauche à droite : Marc Joret, Pierre Bonotto, Christian Andrès,  
M. le Curé, Pierre Parcé, Gilbert Andrès et Louis Pivetta. (Photo Christian Cadis )

7. SAINT-SAUVEUR-de-Meilhan (Lot-et-Gar)  
L'Eglise et le Presbytère (Bureaux du B. P.)



St-Sauveur-de-Meilhan (L.-et-G.)  
Le Groupe Scolaire

